L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1608 - VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2020 — 2,20 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Rapport parlementaire

Prendre en compte le risque suicide en agriculture



Remis le 2 décembre au Premier ministre, le rapport du député Olivier Damaisin sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide est porteur de propositions concrètes. Pour la première fois, le législateur se penche sur cette question sociale dramatique qui mobilise déjà de nombreux acteurs dans les départements.

Pages 03, 07 et 10.

Cette semaine avec votre journal*

L'agenda 2021 Terres de Bourgogne



* Offre réservée aux abonnés uniquement.

Côte d'Or

› Conférence agricole

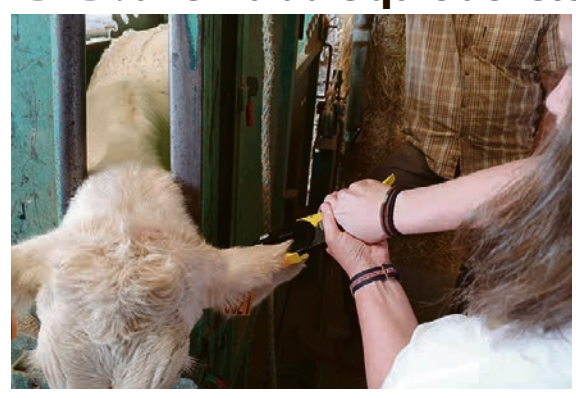
Le Département répond présent



Nièvre

› Sanitaire

BVD : une maladie qui s'achète



Yonne

› Gendarmerie nationale

Les conseils pour éviter les vols sur les exploitations



Photo : Gendarmerie nationale



AVIVA
Assurance | Protection | Epargne

Angélique COTET
4, Rue Jean-Jacques Rousseau
58300 Decize
Tél. 03 86 25 30 40 - Mob. 06 60 20 79 45
mail : a-cotet@aviva-assurances.com
N°Orias : 18003616

SPÉCIALISTE EN ASSURANCE AGRICOLE

1 seule interlocutrice pour la gestion de vos dossiers

présente dès 7h00 le matin

privilégie les rendez-vous sur l'exploitation

Sommaire

Côte d'Or

04 • Conférence agricole : Le Département répond présent
05 • FDSEA : Les dossiers de l'écran
06 • Élevages laitiers : Le retour à l'herbe

Nièvre

07 • Suicides : Un sujet encore tabou dans le monde agricole
08 • Transmission : *« Ne pas mettre trop de critères dans son annonce »*
09 • GDS : BVD : une maladie qui s'achète

Yonne

10 • Agriculteurs en difficulté : Des dispositifs d'aide pour enrayer les suicides dans le milieu agricole
11 • Gendarmerie : Quelques conseils pour éviter les vols
12 • Arboriculture : Une saison en demi-teinte

Région et ailleurs

13 • Forêts : Face aux scolytes, l'espoir d'un hiver froid et humide
14 • Emploi : La Convention collective nationale arrive
15 • Disparition : Valéry Giscard d'Estaing, l'homme du *« pétrole vert »*

Filières

16 • Élevage Alimentation : Diversifier les ressources fourragères
17 • Cultures Expérimentation : À mi-chemin, les instituts techniques font le point sur l'action Syppre

Infos Services

18 • Firmes et Machinisme
19 • Analyses et tendances
20-22 • Petites annonces
23-27 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 105 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Agriculture urbaine

Le projet « Ramifications » de Dijon Métropole lauréat d'un appel à projet national

Le 7 décembre, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, la ministre déléguée chargée de la Ville et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine ont présenté la liste des lauréats à l'appel à projet *« Quartiers fertiles »* lancé en début d'année. Dijon Métropole en fait partie.

Vingt-sept projets nationaux viennent d'être retenus dans la liste des lauréats de l'appel à projet *« Quartiers fertiles »*. Parmi eux, figure le projet *« Ramifications »* présenté par Dijon Métropole. La liste officielle des lauréats a été présentée le 7 décembre par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie, la ministre déléguée chargée de la Ville Nadia Hai et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), Olivier Klein. Par le biais de *« Quartiers fertiles »*, l'Anru va soutenir une centaine d'initiatives (jardins d'insertions, microfermes…). Les lauréats sélectionnés doivent accompagner la structuration de filières locales en associant de manière étroite les habitants et en s'inscrivant dans une logique productive. Ils bénéficieront d'une aide financière, et d'un appui technique pour la mise en œuvre de leur projet. Le but est de promouvoir des formes d'agriculture urbaine.

Sur des terrains libérés

« Ramifications », présenté par Dijon Métropole, doit s'ancrer, dans un premier temps, dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, mais aura vocation à se déployer notamment dans le quartier du mail à Chenôve. Une production agroécologique, tournée vers l'alimentaire, pourra se développer sur les terrains libérés par le projet de renouvellement urbain d'une part et sur des espaces en mutation qui seront valorisés par ce projet. Sa mise en œuvre sera également l'occasion de renforcer l'insertion par l'économie dans le domaine agroalimentaire. Dès 2021, les études techniques et les démarches pour mettre en place le partenariat et la structure porteuse, pourront être engagées. Pour conduire ce projet, Dijon Métropole va bénéficier d'une enveloppe budgétaire de 525 000 euros cofinancée par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan France Relance.

BERTY ROBERT

en bref

Covid Les horticulteurs demandent des garanties pour le printemps

Dans un communiqué paru le 8 décembre, l'interprofession horticole Valhor demande des *« garanties sur la pleine capacité des circuits de commercialisation au printemps 2021 »*. Les 3 300 entreprises du secteur s'apprêtent à investir *« un demi-milliard d'euros pour permettre la mise en culture des végétaux sans avoir à ce jour aucune visibilité quant à la reprise »*, rappelle Valhor. Les représentants de la filière étaient reçus le 8 décembre par le Président de la République à l'occasion de l'illumination d'un sapin de Noël à l'Élysée. La filière a donc demandé à Emmanuel Macron de placer les plantes d'ornement comme *« produits de première nécessité »*, au même titre que les produits alimentaires ou informatiques. Elle craint pour le printemps une nouvelle fermeture des commerces, comme ce fut le cas lors du premier confinement au printemps dernier. Durant le second confinement, les fleuristes sont longtemps restés fermés ; ils avaient obtenu une dérogation lors de la période de la Toussaint, avant de rouvrir plus durablement avec l'ensemble des commerces fin novembre. *« La filière française du végétal repose sur la vitalité de ses 3 maillons essentiels et interdépendants : la production, le commerce et le paysage. Empêcher l'un d'entre eux de fonctionner pleinement, c'est en condamner l'ensemble »*, rappelle Valhor.

la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES

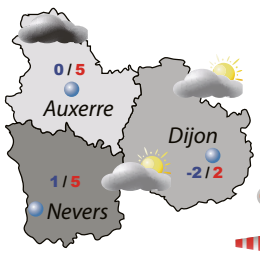
MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Décembre

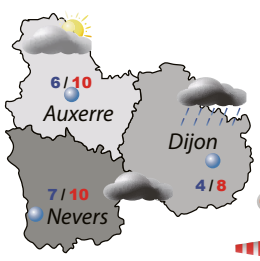


Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -1 à 1°C
T° maxi : 4 à 6°C
Vents : Sud 10 km/h

Saint Daniel
Soleil : 08h33 - 16h56
Lune : 04h07 - 15h05

Samedi 12 Décembre

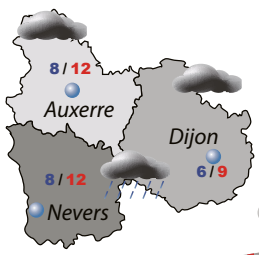


Mitigé
Quelques pluies et de timides apparitions du soleil en perspective. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 9 à 11°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Chantal
Soleil : 08h34 - 16h56
Lune : 05h30 - 15h32

Dimanche 13 Décembre



Maussade
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 7 à 9°C
T° maxi : 10 à 13°C
Vents : Sud 20 km/h

Saint Lucie
Soleil : 08h35 - 16h56
Lune : 06h55 - 16h05

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 Décembre au Mercredi 16 Décembre

Un temps couvert s'annonce au cours de cette période.

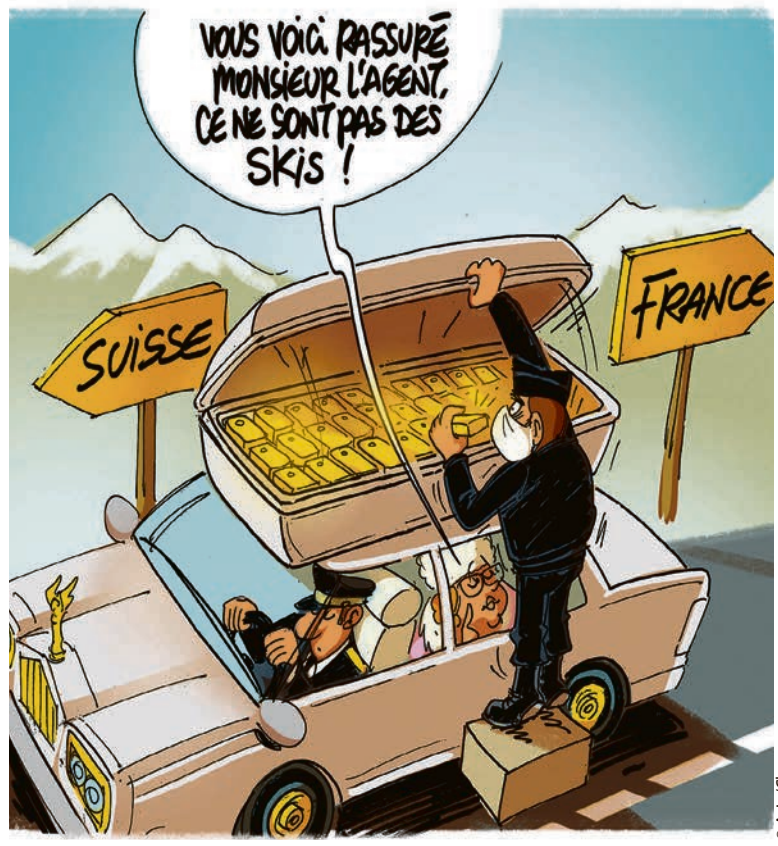
Vents : Sud-Est à 10 km/h
T° mini : 6 à 8°C T° maxi : 11 à 13°C

Du Jeudi 17 Décembre au Dimanche 20 Décembre

Le soleil sera bien présent pour ces prochains jours.

Vents : Nord à 20 km/h
T° mini : -2 à 0°C T° maxi : 7 à 9°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Face au risque de suicide

Vingt-neuf propositions contre le pire

Le député du Lot-et-Garonne Olivier Damaisin a remis le 2 décembre au Premier ministre son rapport sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, et la prévention du suicide.

La mission lui avait été confiée le 21 février dernier et le député LREM du Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin, s'en est acquitté le 2 décembre en remettant au Premier ministre Jean Castex son rapport portant sur *« l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté, et prévention du suicide »*. Un rapport qui, en exergue, rappelle la règle des *« quatre R »* à méditer *« Repos, Recul, Réseau et Rebond »*. L'objectif du rapport était double : mieux comprendre et connaître les causes de suicide en agriculture et mieux prévenir, pour être en capacité d'éviter plus de drames. Cette mission visait à rendre le dispositif d'identification et d'accompagnement plus efficace et plus lisible, mais aussi à comprendre l'impact de certaines controverses sociétales sur l'agriculture et le rôle que peut avoir le phénomène dit d'*agribashing* sur le mal-être des agriculteurs. Le rapport comporte 29 propositions (voir encadré).

Des initiatives pas toujours connues

« La connaissance des facteurs de mal-être et de risque suicidaire progresse, souligne le député Olivier Damaisin, *même si le lien entre la situation économique et sociale des agriculteurs et le risque suicidaire est difficile à mettre en évidence. Les initiatives d'accompagnement sur les territoires au plus près des agriculteurs se développent, mais elles ne sont pas forcément coordonnées, ni connues des agriculteurs et des différents acteurs eux-mêmes. Des progrès sont ainsi attendus pour mieux qualifier les risques et organiser localement de façon efficace, la détection, l'écoute et la prise en charge. Face à un monde en mutation, où la place de l'agriculture et la demande de la société ont changé, le milieu agricole se sent souvent incompris et dévalorisé. Les causes multiples, pas uniquement d'ordre économique, conduisent certains agriculteurs au mal-être, voire au suicide »* L'*agribashing*, s'il ne saurait être analysé comme une cause, apparaît comme un révélateur du mal-être agricole, renforçant la nécessité d'une communication positive sur l'agriculture. La sensibilisation des futurs agriculteurs à la prévention de ces risques, dès leur formation initiale, tout comme la gestion d'entreprise et la question du foncier dans la poursuite d'activité des agriculteurs, sont des sujets clés à traiter également dans cette optique. Le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, en lien avec les ministres de la Santé et du Travail, compte proposer un plan d'action opérationnel, impliquant les partenaires concernés, dans les prochains mois.

BERTY ROBERT (AVEC COMMUNIQUÉ)

Les 29 propositions d'actions

- Diffuser au niveau départemental à l'attention des agriculteurs, via les réseaux professionnels, de santé et les élus locaux, une information générale sur le mal-être pour aider à la prise de conscience et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

- Maintenir un lien personnel régulier entre les organisations professionnelles locales et les agriculteurs en partenariat avec le dispositif VigilanS du ministère chargé de la Santé.

- Identifier et coordonner au niveau départemental les plateformes d'écoute dédiées au mal-être et au risque suicidaire par une organisation mandatée par la cellule d'accompagnement et inscrire cette démarche dans les projets territoriaux de santé mentale.

- Cartographier les facteurs de risque suicidaire afin d'adapter les actions de prévention sur la base d'une publication nationale annuelle de l'analyse de la typologie des agriculteurs et des causes. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action qui peut s'inscrire dans les projets territoriaux de santé mentale.

- Identifier et recruter les sentinelles au contact des agriculteurs sur les territoires parmi les acteurs professionnels de l'agriculture et de la santé, des élus et des services publics locaux. Mettre à leur disposition un numéro d'appel téléphonique dédié. La cellule d'accompagnement pourrait coordonner cette action en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS).

- Sensibiliser et former localement les sentinelles à la détection et à l'écoute du mal-être et du risque suicidaire.

- Mettre en place une coordination nationale de la formation des sentinelles soutenue par l'État.

- Doter les sentinelles d'outils pédagogiques d'écoute et d'orientation. Les organisations professionnelles et associatives pourraient en prendre l'initiative. Doter les salariés des organisations professionnelles d'outils d'écoute et d'aide à la décision pour une démarche positive d'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

- Créer un observatoire national des exploitations agricoles en difficulté, coordonné par le ministère chargé de l'Agriculture.

- Élaborer un guide sur le rôle et la coordination des acteurs de la prévention du suicide en agriculture en concertation avec les partenaires du Comité régional d'orientation des conditions de travail.

- Communiquer collectivement au niveau local sur les dispositifs d'accueil, d'aide et d'accès aux droits, avec l'appui de la cellule d'accompagnement, de la Direccte et de la MSA dans le cadre du plan Santé au travail.

- Communiquer au niveau national via les sites internet institutionnels sur les dispositifs d'écoute auprès des agriculteurs.

- Reconnaître le rôle de la cellule d'accompagnement dans la coordination des acteurs de la prévention pour une vision collective et consolidée des territoires.

- Sensibiliser les organisations techniques professionnelles et de conseil, à la connaissance des réseaux de détection du mal-être et de la prévention du suicide recensés par l'ARS et les inciter à s'intégrer dans l'approche collective.

- Améliorer le fonctionnement de la cellule d'accompagnement. Le ministère chargé de l'Agriculture pourrait travailler à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques.

- Définir le cadre de la confidentialité et les conditions de partage d'informations entre les partenaires de la cellule d'accompagnement.

- Faire accompagner précocement, globalement et gratuitement un agriculteur en difficulté, par un conseil de confiance qu'il choisit, sur proposition de la cellule d'accompagnement.

- Développer les dispositifs de mentorat entrepreneurial entre un agriculteur et un chef d'entreprise d'un secteur d'activité non agricole.

- Former les agents publics et les conseillers à l'accueil et à l'écoute personnalisés des agriculteurs pour traiter les situations difficiles. Doter les services de l'État et les Chambres d'agriculture des moyens nécessaires à l'accompagnement des agriculteurs en difficulté face aux procédures administratives.

- Intégrer la Safer dans les réseaux des acteurs de la prévention.

- Développer et faire connaître les outils pour préserver la poursuite d'activité des agriculteurs qui cèdent leur foncier et pour ceux qui le transmettent.

- Sensibiliser les futurs agriculteurs à la prévention des risques.

- Intégrer la réflexion sur le risque de mal-être et de suicide dès le projet d'installation, dans le programme pour l'accompagnement à l'installation – transmission en agriculture.

- Accompagner le jeune agriculteur installé, par un agriculteur expérimenté. La Chambre d'agriculture pourrait organiser la mise en relation.

- Communiquer de façon positive et pédagogique sur l'agriculture auprès du public.

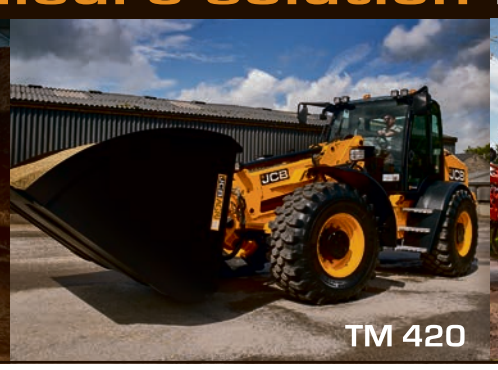
- Inscrire les missions de prévention du mal-être et du suicide dans la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA.

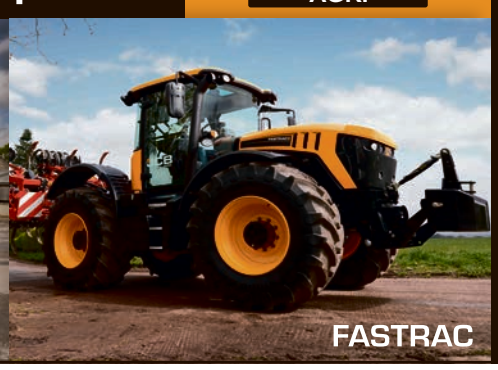
- Financer les associations locales qui s'inscrivent dans un projet coordonné.

- Assurer le financement des dispositifs d'accompagnement (audit global de l'exploitation, aides à la relance des exploitations, aide à la reconversion professionnelle, programme pour l'accompagnement à l'installation – transmission en agriculture). Inscrire la mesure d'aide au répit dans les actions à conduire au titre de la nouvelle convention d'objectifs et de gestion de la MSA. Réviser les conditions de financement du service de remplacement en cas d'épuisement professionnel.

- Mobiliser les organismes de formation professionnelle des agriculteurs (Vivea) et des salariés des organisations professionnelles (Ocapiat) sur les thèmes de la prévention du mal-être et du suicide.

Toujours à la recherche d'une meilleure solution !
JCB AGRI



DEPUSSAY MANUTENTION AGRI*
58220 PERROY
Tél. 03 86 39 30 64
58000 SAINT-ELOI
Tél. 03 86 61 24 78
*sur secteurs concédés

Conférence agricole

Le Département répond présent

Le Conseil départemental et la profession agricole ont tenu leur traditionnelle conférence de fin d'année dédiée à leur partenariat financier.



François Sauvadet a dressé un premier bilan intermédiaire de l'accord-cadre 2020-2025. Les mesures de l'année approchent le montant de deux millions d'euros.

La conférence départementale agricole 2020 s'est déroulée le 3 décembre en comité restreint, elle qui réunit d'ordinaire l'ensemble des responsables de la profession. Coronavirus oblige, seuls les présidents de la Chambre d'agriculture, de la FDSEA et des JA étaient conviés à ce rendez-vous. La première année de l'accord-cadre 2020-2025 a été analysée. Pas moins de 281 agriculteurs ont bénéficié d'un soutien direct lors de ces douze derniers mois, sans compter plusieurs mesures qui ont profité collectivement à de nombreux autres exploitants. L'aide cumulée du Département s'élève à 1,87 million d'euros pour ce premier exercice. De très belles perspectives s'offrent encore aux producteurs lors des quatre prochaines années, le montant total de l'accord-cadre s'élevant à 15,5 millions d'euros. Les Côte-d'oriens ayant des projets peuvent solliciter les services du Conseil départemental pour obtenir tout renseignement. Les aides disponibles sont listées sur son site internet.

Changement climatique

Les mesures relatives au stockage de l'eau et à l'adaptation aux sécheresses font bien entendu partie du dispositif. *« Notre engagement pluriannuel auprès de la profession agricole vise à l'accompagner dans ses nombreux défis, notamment celui du changement climatique »*, souligne François Sauvadet. Le président du Conseil départemental cite notamment les dispositifs de récupération d'eau de pluie et les *« petits stockages »* de proximité : *« nous voulons étudier toutes les possibilités pour accompagner les agriculteurs, même si nous ne disposons plus de la compétence économique comme autrefois. Le contexte dans lequel nous évoluons devient très difficile, notamment en élevage. Plusieurs communes n'ont plus du tout d'eau lors des sécheresses… Il faut pouvoir s'organiser pour limiter l'impact de ces aléas »*.

Sanitaire et valorisation des filières

L'investissement du Conseil départemental dans le domaine sanitaire a également été rappelé, avec de nombreuses mesures aidées en matière de biosécurité. La mise à disposition du laboratoire départemental a été remise en avant, cet établissement est *« au service de la profession »*. Le Département œuvre également dans la valorisation des filières locales : plusieurs aides et opérations encouragent sans cesse la création de valeur ajoutée en Côte-d'Or. Le président a salué les lancements du site jveuxdulocal21.fr et de la marque 100 % Côte-d'Or. La part des productions locales ne cesse de progresser dans les assiettes des collèges : elle est aujourd'hui estimée entre 30 et 65 %.

Des aides essentielles

« L'avenir de la Côte-d'Or ne se fera pas sans son agriculture. L'ensemble de nos engagements seront tenus malgré cette conjoncture économique difficile pour tout le monde », ajoute François Sauvadet. Sur le volet social, le président informe que 41 agriculteurs perçoivent aujourd'hui le RSA : *« ce nombre est grandissant et témoigne des difficultés rencontrées sur le terrain. Nous ne laisserons personne de côté, nous faisons face ensemble à cette situation »*. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture, remercie le Conseil départemental pour la qualité des échanges au quotidien et pour son inconditionnel soutien : *« Les défis qui sont devant nous sont d'une telle importance que les agriculteurs n'y arriveront pas seuls. Cet accompagnement est essentiel et va plus que jamais dans le bon sens »*.

AG

Marché de Noël

Un chouette rendez-vous

Le Conseil départemental a organisé un joli marché 100 % Côte-d'Or les 4 et 5 décembre à Dijon.

Ce n'était pas forcément gagné il y a encore quelques jours, mais le traditionnel marché de Noël du Département a finalement pu se tenir. Cet événement qui fêtait sa cinquième édition n'a toutefois pas été agrémenté d'animations ou de spectacles comme d'accoutumée. Il n'était pas non plus possible de se restaurer sur place. Qu'importe. Le décor était magnifique et surtout, plusieurs agriculteurs ont eu l'occasion de présenter et vendre leurs bons produits. Engagé depuis plusieurs années dans la promotion des filières agricoles locales, le Conseil départemental tenait absolument à maintenir l'évènement et à apporter son soutien à tous les producteurs.

AG



Photo CD21
Lors de l'inauguration, avec François Sauvadet et Vincent Lavier.


Photo CD21

Ils ont participé

Frédéric Marcouyoux (escargots et glaces, Vernot), Nicolas Nesle (viande d'agneau, Martrois), Sylvain Tscherter (truites fraîches et fumées, Veuxhaulles-sur-Aube), Jean-Baptiste Joannet (crème de cassis et autres saveurs, confitures, Arcenant), Pascal Laprée (viande ovine et foie gras, Mont-Saint-Jean), Christelle Potier (vente de sapins, Savigny-sous-Mâlain), Clotilde Lecuyer (miel, Buncey), Henri Mutin (producteur de crémant, Massingy), fromagerie Delin (Gilly-lès-Cîteaux), Julien Forestier (miel, Is-sur-Tille), Philippe Plançon (œufs, Gevrey-Chambertin), Gérard Andriot (producteur de volailles, Hauteroche), Emmanuel Raillard (producteur de pâtes et de farines, Montigny-sur-Vingeanne), Ghislain Kohut (vins bios, Couchey).


Photo JVB
Le Moulin de Léopaul était présent avec ses excellentes pâtes et farines.

FDSEA

Les dossiers de l'écran

L'assemblée générale de la FDSEA s'est tenue le 30 novembre sous forme d'une visioconférence.



Fabrice Faivre et Sébastien Gautier, le président et le directeur, lors des échanges avec les internautes.

Crise sanitaire oblige, la FDSEA de Côte-d'Or n'a pas pu tenir son assemblée générale sous son format habituel, en présentiel. Fabrice Faivre a été le premier à le regretter devant la cinquantaine de personnes qui s'étaient connectées. Ce rendez-vous « informatique » a tout de même permis d'assurer l'essentiel en validant notamment les comptes de l'année 2019, l'assemblée n'ayant pas pu se tenir au printemps. Le rapport d'activité a lui aussi été dressé et plusieurs sujets d'actualité ont été abordés. Le président de la FDSEA a listé les nombreuses problématiques des secteurs de l'élevage et celles des grandes cultures, dans un nouveau contexte de sécheresse. Les caprices de la météo et la suppression de certaines matières actives n'arrangent rien et perturbent énormément le fonctionnement des exploitations. Le redressement des cours céréaliers observé depuis plusieurs semaines (près de 30 euros/tonne) est l'une des rares *« bonnes nouvelles du moment »*. Les éleveurs misent sur un nouveau retour positif du dossier calamités pour tenter de limiter la casse.

Ça se diversifie

Fabrice Faivre relaie une belle dynamique des ateliers de diversification : *« les agriculteurs cherchent à s'adapter en ces temps difficiles et il faut s'en féliciter. Les poulaillers ont toujours le vent en poupe malgré des contraintes administratives toujours plus conséquentes. L'émergence du bio se poursuit, la vente directe se porte bien, notamment avec le contexte sanitaire de l'année, en espérant que la dynamique de consommation se poursuive. À noter également le développement de la production d'énergie avec le photovoltaïque et la méthanisation, individuelle ou collective »*. Le président a notamment développé la partie *« photovoltaïque au sol »* : *« un débat s'impose sur le sujet, nous devons établir tous ensemble une stratégie commune, afin que la valeur ajoutée soit captée au maximum par les exploitations agricoles »*.

Préparer l'avenir

Fabrice Faivre, qui présidait là sa onzième assemblée générale, a mis en avant la nécessité d'avoir un projet structurant pour les prochaines années : *« notre nouvelle équipe devra avoir une ligne directrice, devant cette très rapide évolution de nos métiers. Beaucoup d'exploitants s'interrogent, chacun tente de trouver des solutions, chacun de son côté… Nous devrons très certainement élargir notre offre de services, toujours dans l'idée de se réapproprier de la valeur ajoutée, ce qui nous fait très souvent défaut »*. Fabrice Faivre a terminé son propos en évoquant la Pac : *« les négociations vont actuellement bon train. Une certaine latitude est laissée aux États membres, il faut en profiter. Les zones intermédiaires arrivent au bout du bout en termes de revenus, elles qui ont perdu près de 150 euros/ha en deux réformes : un rééquilibrage des aides est plus que nécessaire avec certaines zones françaises. Nous défendons une extension de la surprime des premiers hectares, qui pourrait passer de 52 à 104 ha pour tenir compte de nos terres à faibles potentiels. Cela pénaliserait un peu moins nos types d'exploitations de grandes cultures et d'élevage »*.

AG

Faire Face Ensemble

Une offre pour les exploitations fragilisées

Les successions des crises sanitaires et économiques vécues par la profession agricole auxquelles viennent s'ajouter les aléas climatiques font que bon nombre d'agriculteurs, quelles que soient leurs productions, voient leur situation économique se dégrader progressivement. Les conséquences se font certes ressentir sur le portemonnaie mais parfois, de façon plus insidieuse et sournoise sur le moral, le bien-être au travail ou la sphère familiale. Le dispositif *« Faire Face Ensemble »*, dispositif d'accompagnement multipartenarial créé en 2017 entre la Direction départementale des territoires, la Chambre d'agriculture, la MSA, le Conseil départemental et les experts-comptables de Cerfrance BFC et d'Aucap Terravea, peut proposer un accompagnement neutre, impartial et en toute confidentialité aux agriculteurs qui le souhaitent et qui en expriment le besoin.

Le personnel technique de chacun des partenaires qui siègent au sein du comité technique mensuel Faire Face Ensemble, prend en compte tous les paramètres présentés par l'exploitant pour évaluer sa situation, et s'accorde sur des propositions d'accompagnement.

Si vous pensez que ce dispositif peut vous accompagner, vous apporter un soutien ponctuel (humain, technique, organisationnel, administratif, économique), il suffit de prendre contact au 03 80 90 00 01 ou à l'adresse fairefaceensemble@cote-dor.gouv.fr.



DAPRÈS COMMUNIQUÉ

▸ Agenda

19/12 Que du local à Frénois

La Ferme du Faubourg, spécialisée dans l'élevage de canards gras en circuit court à Frénois, organise une journée « ferme ouverte » samedi 19 décembre à partir de 13 heures. Du bon vin, de la bonne bière, des bons produits laitiers et bien sûr des petits délices de canards seront proposés aux visiteurs. Les règles sanitaires en vigueur seront respectées à la lettre, le masque sera obligatoire, du gel désinfectant sera mis à votre disposition.
Renseignements : 06 35 55 66 00, dufaubourg21@orange.fr, page Facebook *« La Ferme du Faubourg »*



▸ Formations

19/01 à Bretenière
De l'Agribashing à la communication positive, il n'y a qu'un pas !
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

21/01 à Beaune, 26/01 à Châtillon-sur-Seine 18/02 à Bretenière
Prendre soin de son dos et le préserver
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

25 et 26/01 à Bretenière
Les secrets d'une communication réussie
Contact : Aline Parize, CA21
Tél. 03 80 68 66 28 - aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

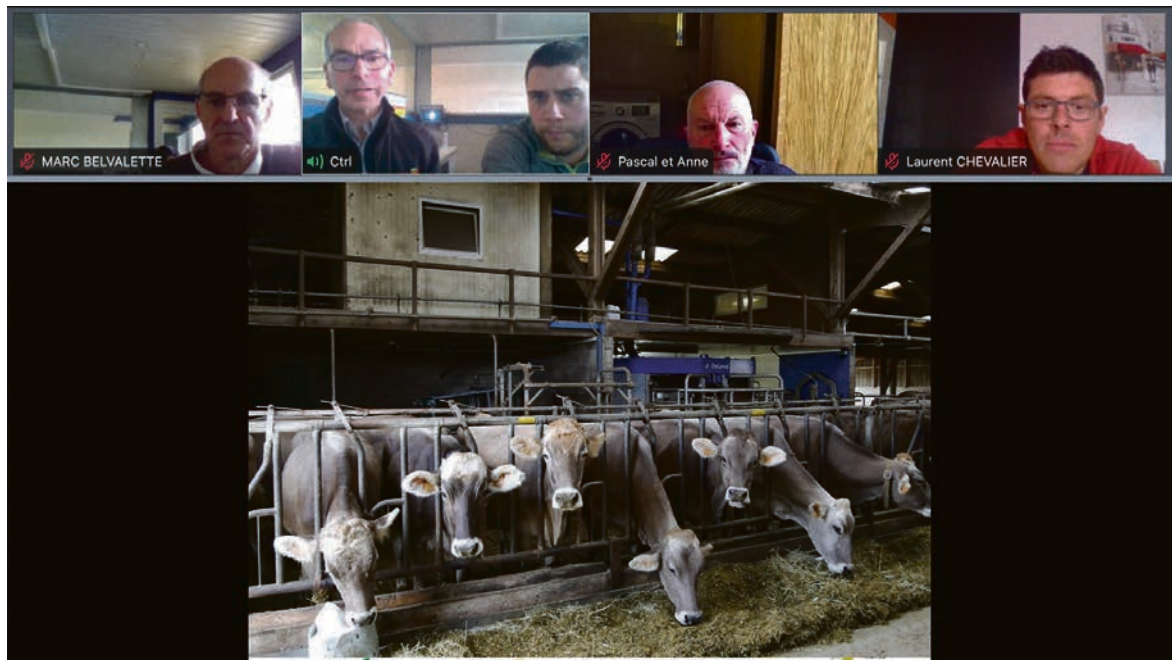
Retrouvez l'ensemble de notre offre de formations sur
https://bourgognefranchecomte.chambres-agriculture.fr/cote-dor/formations/



Élevages laitiers

Le retour à l'herbe

Alysé vient d'organiser plusieurs visioconférences dédiées à la récolte de fourrages dans un contexte de sécheresses. En Côte-d'Or, le rendez-vous était « donné » au Gaec Salomon, à Savoisy.



Une vingtaine d'internautes ont participé à chaque visite virtuelle.

Alysé a maintenu ses traditionnelles visites d'exploitations de fin d'année, mais sous un format numérique, crise sanitaire oblige. Plus de 80 connexions ont été enregistrées sur l'ensemble de ses quatre visioconférences organisées dans le Loiret, l'Yonne, l'Aube et la Côte-d'Or. La thématique des sécheresses à répétition a su réunir bon nombre d'éleveurs, tous en recherche d'adaptation sur leurs fermes. *« Ces conditions climatiques perturbent le poste alimentation et ce, depuis plusieurs années »*, indique Thierry Crespo, conseiller nutrition, *« les pousses d'herbe sont souvent anarchiques et les ensilages de maïs ne sont plus du tout au rendez-vous. Un certain nombre d'exploitations n'enregistrent plus qu'un tiers de leurs rendements habituels en maïs, à l'image du Gaec Salomon, qui nous a accueillis le 26 novembre »*. Tripler les surfaces de maïs pour maintenir le niveau des tonnages est difficilement envisageable. *« Le retour à l'herbe ou d'autres cultures se confirme de plus en plus dans ce cas, mais cela ne s'improvise pas »*, fait remarquer le conseiller.

Viser la qualité

Une herbe récoltée de très bonne heure, dès le stade un ou deux nœuds, est largement préconisée. *« Un tel fourrage est riche en protéines et limitera les achats extérieurs »*, souligne Thierry Crespo, *« l'éleveur sera, par exemple, beaucoup moins tributaire des disponibilités et des cours des tourteaux. Il y a eu beaucoup de problèmes cette année, suite à une très mauvaise récolte de betteraves : celles et ceux qui avaient misé sur de la pulpe surpressée n'ont pu recevoir que la moitié des volumes souhaités. Le marché du fourrage se retrouve aussi en concurrence avec les unités de méthanisation, cela n'aide pas »*.

Changements d'habitude

En fauchant précocement, l'éleveur doit *« accepter »* de récolter des volumes d'herbe nettement moins importants que d'ordinaire, de l'ordre de 3 t/ha : *« c'est un changement d'habitude certain, mais telle est la condition pour obtenir de la qualité. Avec aussi peu de volumes, il est évident que le coût du chantier d'ensilage va augmenter. Dans ce contexte, l'autochargeuse ou l'enrubannage peuvent être envisagés : ils permettent de réduire les tarifs et d'organiser des chantiers qui nécessitent moins de personnes. Il est conseillé d'avoir en stock au moins 50 % de ses besoins fourragers au moment des moissons. L'éleveur doit également revoir sa façon de travailler, notamment dans sa gestion des stocks. Avec ces petites coupes, il faut pouvoir les séparer dans les silos pour les utiliser à bon escient, par la suite, dans les rations en fonction de leur valeur alimentaire. Des plastiques de plusieurs couleurs peuvent aussi permettre d'identifier différents enrubannages… »*. Thierry Crespo ne conseille toutefois pas de *« repartir »* intégralement en herbe : *« il y a aussi le sorgho, la luzerne et les méteils, qui peuvent diversifier les ressources et les risques vis-à-vis des aléas climatiques. La majorité des éleveurs conservent une partie de leur maïs, pour apporter l'énergie nécessaire dans les rations. Le Gaec Salomon envisage de se concentrer, pour sa part, au seul maïs épi »*.

AG

Miss et Mister France agricole

Le verdict va tomber

Plusieurs Côte-d'oriens participent au concours Miss et Mister Agri sur Facebook. Cette épreuve organisée par Terre-net est sur le point de se terminer puisque le jury délibère ce samedi 12 décembre, les résultats seront communiqués dans la foulée sur la page *« Élections Miss et Mister France Agricole »*. Les participants sont classés en quatre catégories (miss et mister de plus de 18 ans, miss et mister junior de 15 à 17 ans). Les gagnants seront désignés parmi les 20 candidats ayant obtenu le plus de *likes* dans chaque tableau. Plusieurs jeunes du département sont en lice, à l'image de Théo Haubry (Selongey, élève à La Barotte à Châtillon-sur-Seine) et de Léa Tambarin (Dijon, scolarisée à la MFR de Quetigny).

AG







Suicides

Un sujet encore tabou dans le monde agricole

La semaine dernière, le député du Lot-et-Garonne Olivier Damaisin a publié un rapport sur l'identification et l'accompagnement des agriculteurs en difficulté et la prévention du suicide. 29 propositions pour améliorer les actions de sensibilisation et d'accompagnement. Au-delà de ce rapport, comment s'organise cette prévention à l'échelon local ? Quels sont les dispositifs déjà existants ? Éléments de réponse avec Marjorie Labelle, responsable des travailleurs sociaux à la MSA Bourgogne.

Quels enseignements tirez-vous du rapport Damaisin ?

Marjorie Labelle : *« De mon point de vue, il valide le travail effectué par les travailleurs sociaux de la MSA. Il met en avant notamment le rôle et l'intérêt du guichet unique car je trouve que l'on avait tendance à le perdre de vue jusqu'à présent. Grâce à cet outil, les travailleurs sociaux peuvent mettre en lien tous les professionnels travaillant autour des assurés du régime. Ce rapport permet aussi un éclairage sur des dispositifs comme Agri Écoute qui est une plateforme accessible 24 heures/24 et 7 J/7. Au bout du fil, les exploitants vont pouvoir trouver des psychologues écoutants. Si plusieurs échanges sont nécessaires, un suivi personnalisé peut-être mis en place avec l'agriculteur. Ce dernier peut à sa demande être mis en relation avec la cellule prévention du suicide de la MSA. Entre janvier et juin de cette année, 200 appels en moyenne ont été recensés sur cette plateforme Agri Écoute. Sur ce volume d'appel, 89 % sont des agriculteurs et 11 % sont des proches. Ce qui prouve que l'entourage familial est important. Les raisons pour lesquelles, un agriculteur nous contacte sont avant tout d'ordre personnel avant d'être professionnel et économique. Néanmoins, il est difficile de faire la séparation entre le professionnel et le privé tant les deux sont entremêlés. Notre objectif est de travailler en amont des risques de passages à l'acte »*

De votre point de vue, le maillage actuel avec les OPA est-il efficace ? Et quels sont les autres outils à destination des exploitants agricoles ?

ML : *« Nous pouvons toujours en faire plus mais par rapport à il y a quelques années c'est beaucoup mieux organisé. Dans la Nièvre, les OPA n'ont pas attendu ce type de rapport ou une règle législative pour se fédérer. L'association Aid'agri Nièvre existe depuis 2016 et a permis de désamorcer des situations qui pouvaient être tendues. Nous travaillons principalement avec les services déconcentrés de l'État à savoir DDT, DSV car l'état du troupeau peut être un indicateur de mal-être par exemple. Grâce au Conseil départemental, pour les exploitants bénéficiaires du RSA, nous avons mis en place des suivis personnalisés globaux réalisés à la fois par les travailleurs sociaux MSA et des conseillers de la Chambre d'agriculture. L'aide au répit est également un très bel outil qui permet par l'intermédiaire du Service de Remplacement, de faire souffler l'exploitant sur une période de 7 jours maximum. Il faut pour cela en faire la demande auprès de l'un de nos travailleurs sociaux. D'autres outils sont à leur disposition comme un suivi psychologique ou des journées de répit en famille notamment. En 2019, l'aide au répit a concerné 171 exploitants agricoles pour 111 en 2018. 91 personnes ont été aidées grâce aux autres actions de la MSA sur l'ensemble de la région Bourgogne Franche-Comté. Cependant, j'insiste sur le fait que nous ne pouvons intervenir qu'à la condition que l'exploitant lui-même en formule la demande. L'intervention sur simple signalement d'un voisin par exemple, n'est pas possible car nous devons avant tout établir une relation de confiance »*.

Si je suis exploitant, à quel moment dois-je me dire que la situation n'est plus tenable seul ? Quels sont les signes annonciateurs d'une situation d'urgence ? Par extension, quelle attitude adopter pour un membre d'OPA qui serait témoin d'une situation difficile ?

ML : *« Principalement dès que le stress ne devient plus vivable, que des problèmes de sommeil surviennent et que la prise de recul devient impossible. L'objectif est de ne pas laisser pourrir la situation pour pouvoir prendre les problèmes économiques et sociaux à la racine. Côté OPA, il est primordial d'engager un dialogue avec l'exploitant dès qu'une situation compliquée se présente. L'objectif : le convaincre de venir vers nous. Il faut aussi savoir que dans le cadre de l'aide au répit et de la cellule de prévention des risques psychosociaux, des séances prises en charge avec un psychologue peuvent être demandées »*.

Sur le plan de la prévention, pensez-vous que ce sujet doit être davantage abordé lors des réunions agricoles comme les AG mais aussi dans les lycées agricoles ?

ML : *« Dans les lycées agricoles j'en suis convaincue car le jeune agriculteur n'a parfois pas conscience des difficultés auxquelles il pourra être confronté. Ainsi lorsqu'il sera installé, il pourra s'autoriser à demander de l'aide, ce qui est souvent perçu comme honteux dans le métier. Sachant que nous travaillons étroitement avec la Chambre d'agriculture, je dirais qu'il ne faut pas hésiter à en parler au conseiller qui pourra être un relais auprès de nous. Ensuite en ce qui concerne les réunions, nous n'avons encore jamais été sollicités pour intervenir devant une assemblée d'exploitants mais tout est ouvert »*.

PROPOS RECUEILLIS PAR THÉOPHILE MERCIER

Repères

Entre 2019 et 2020, 440 personnes ont été suivies par les professionnels de la MSA dans le département.

Enseignement

Le Legta de Château-Chinon à la découverte de la vie microbienne du sol

Des élèves du lycée agricole de Château-Chinon ont réalisé le 14 octobre dernier des essais fourragers sur l'une de leurs parcelles. Une expérimentation effectuée en partenariat avec le service Élevage de la Chambre d'agriculture.

Les objectifs de cette journée étaient multiples : observer les essais fourragers après trois semaines d'implantation ; mesurer le PH dans le sol ; pratiquer le test de la bêche ; diagnostic rapide de l'état physique et biologique du sol et pratiquer le test du slip. L'idée paraît loufoque et c'est sans nul doute pour cette raison qu'elle a séduit les élèves de seconde. Le protocole n'a certes rien de scientifique mais il est très visuel et ludique pour les élèves. Il faut savoir que le sol est un réservoir unique de biodiversité microbienne animale et végétale. Sans compter que celui-ci filtre, stocke l'eau et permet des réserves de chaleur. C'est par ailleurs un capteur de carbone important. L'objectif de ce protocole était donc de sensibiliser les élèves à l'importance de cette ressource naturelle dès leur seconde et pour cause : Ils auront une épreuve orale en terminale et devront exposer devant un jury la ressource naturelle la plus représentative de l'exploitation. Rendez-vous en janvier pour déterrer les premiers slips.



Christophe Dagouneau, conseiller élevage à la Chambre d'agriculture a supervisé les expérimentations.

CATHERINE BLIN, ENSEIGNANTE AU LYCÉE AGRICOLE DE CHÂTEAU-CHINON



Transmission

« Ne pas mettre trop de critères dans son annonce »

La quinzaine de la transmission se termine ce vendredi avec cette semaine la parole à un ancien exploitant bien connu dans le département : Philippe Guillien. Un an après sa cessation d'activité, il revient sur cette transition particulière.



Philippe Guillien (ici lors d'une formation échographie avec la Chambre d'agriculture en 2019) ne regrette pas son passage à la retraite même s'il avoue penser encore à son ancien troupeau.

C'est un passage qui peut être compliqué dans la vie d'un exploitant agricole. Philippe Guillien, 62 ans a fait valoir ses droits à la retraite il y a un an. Il nous a confié ne pas y avoir pensé depuis longtemps : *« Jusqu'à 55 ans, je me sentais encore vaillant et en pleine forme. Mais lorsqu'arrive la soixantaine, la question de la cessation d'activité se pose. La retraite, j'ai commencé à y penser en 2017 à la suite de l'invalidité de mon salarié. J'avais donc le champ libre : soit je pouvais embaucher de nouveau, soit je cédais mon exploitation. J'ai décidé de prendre la seconde option »* nous explique-t-il. Il a donc choisi de faire rentrer un associé qui a travaillé en tant que salarié, avec l'idée de lui céder l'exploitation en douceur sur deux à trois ans. Les démarches n'ayant pas abouti, Philippe Guillien a décidé de changer de stratégie et de louer les terres qu'ils possèdent en propriété, soit 200 ha. Il s'est pour cela rapproché de la presse agricole dont Terres de Bourgogne afin de trouver des candidats. L'avantage c'est qu'il avait la possibilité de séparer la maison familiale avec les bâtiments d'exploitation. *« Nous avons une maison qui est aujourd'hui assez conséquente et je ne suis pas certain qu'un jeune soit en capacité de l'acquérir en plus de l'investissement de la ferme. Par ailleurs, je tenais absolument à rester dans la maison. Pour cela, j'ai simplement condamné une étable car elle se situait à moins de 50 mètres de notre habituation »* explique-t-il.

« Pas de critère particulier »

Sans forcément se fixer de cahier des charges, Philippe Guillien avait le souhait de vendre à des jeunes. Après plusieurs entretiens avec des exploitants venus de différentes régions, l'ancien polyculteur-éleveur a finalement cédé son exploitation à deux jeunes nivernais installés avec le *« statut hors cadre familial »*. *« Nous avons loué à deux personnes car nous avons deux entités différentes : 150 ha à Epiry et 50 ha à une dizaine de kilomètres »* justifie-t-il. Mais vivre sur son ancien site de travail pourrait inciter l'ancien agriculteur à ne pas décrocher, mais ce dernier a tout mis en œuvre pour éviter ce genre de situation :

« J'essaie de ne pas avoir cette tentation. J'ai créé deux entrées distinctes, une pour l'exploitation et une pour la maison. De toute manière, à partir du moment où l'on décide de louer ses terres, nous ne sommes plus chez nous, il faut laisser les jeunes tranquilles. C'est la même chose pour un appartement » précise-t-il. Pour lui l'écueil principal à éviter est de ne pas avoir de schéma préconçu sur le futur repreneur et ne pas mettre trop de critères afin de ne pas restreindre le nombre de candidats.

« Dans mon idéal, je souhaitais vendre la totalité du cheptel et l'ensemble du parc matériel. Or ayant laissé le choix à mes repreneurs, je n'ai vendu qu'un cinquième des bêtes et moitié du matériel avec les bâtiments ».

« Changement de rythme»

Aujourd'hui, même s'il affirme être entré pleinement dans sa nouvelle vie de retraité, Philippe Guillien pense encore parfois à son troupeau et à l'organisation du travail inhérent au métier d'éleveur. *« J'ai apprécié l'organisation du cheptel et le commerce qui va avec. En revanche, le quotidien et son lot d'ennuis de dernière minute ne me manquent pas du tout. Accrocher et décrocher du matériel au tracteur ou aller faire une réparation à 20 heures devient insupportable en fin de carrière. Je suis content que ça soit derrière moi. En revanche, il faut avouer que le changement de rythme est important. Nous avons un métier qui est tellement lié à la saisonnalité que vous n'avez pas besoin de regarder le calendrier. Cette année, je me suis surpris à ne pas avoir vu passer l'été »* nous avoue-t-il avec le sourire. Même si ce dernier a abandonné son métier, il offre encore son expérience au sein de plusieurs OPA. Il est notamment président du Conseil d'administration du Lycée agricole de Challuy et représente le Crédit Agricole dans la session de la Chambre d'agriculture.

THÉOPHILE MERCIER

Concours Miss ou Mister Agri

Se présenter pour promouvoir son métier

Noémie Chapuis est la candidate nivernaise au concours de Miss ou Mister Agri organisé par le site Terres-Net.

Créé en 2015, ce concours aujourd'hui organisé par le site d'information Terre-Net a pour objectif de mettre en avant les femmes et les hommes qui font l'agriculture d'aujourd'hui. *« C'est une compétition amicale qui va à l'encontre de l'agribashing permanent »* estime Céline Clément, journaliste de Terre-Net. Elle nous explique les modalités de participation : *« Il s'agit d'un concours sur Facebook. Les photos ont été réparties dans 4 albums principaux (Miss et Mister + de 18 ans ; Miss et Mister Junior de 15 ans à 17 ans). Le jury a sélectionné les gagnants et gagnantes parmi les 20 candidats ayant eu le plus de likes dans chaque catégorie. Plus de 300 personnes se sont prêtées au jeu. Pour participer, le candidat devait être soit installé, soit être salarié agricole ou effectuer des études dans le domaine et avoir entre 15 et 17 ans pour les juniors et plus de 18 ans pour les séniors. L'élément important c'est que nous refusons toutes les photos qui pourraient être trop provocantes. Il nous fallait le candidat en situation de travail »* précise la journaliste.

Noémie Chapuis, qui représente la Nièvre dans ce concours est salariée agricole depuis un an. *« J'ai voulu participer pour mettre en avant les femmes dans l'agriculture qui reste un domaine macho où les a priori restent nombreux »* estime la jeune femme.

Cette titulaire d'un Bac professionnel CGEA actuellement en recherche d'emploi, espère que ce coup de projecteur lui permettra de se faire remarquer par de futurs employeurs. *« Je me suis lancé il y a quatre ans sans savoir où j'allais et je me suis passionnée pour l'élevage notamment pour les limousines. J'aime prendre soin de mon troupeau et je veux prouver qu'il y a encore des jeunes courageux et motivés pour faire notre métier même si pour le moment je ne veux pas m'installer seule »* a-t-elle confié.

THÉOPHILE MERCIER



Noémie Chapuis a souhaité participer à ce concours notamment pour mettre en avant les femmes en agriculture.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 18 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

GDS

BVD : une maladie qui s'achète

Pour la campagne en cours, le prélèvement de cartilage auriculaire et le dépistage de la BVD sur les veaux dès la naissance doivent être réalisés. Connaître le statut BVD des animaux introduits sur votre exploitation est une condition nécessaire pour éviter d'introduire le virus de la BVD dans votre cheptel.

Un prélèvement pour donner un statut BVD au veau et à sa mère

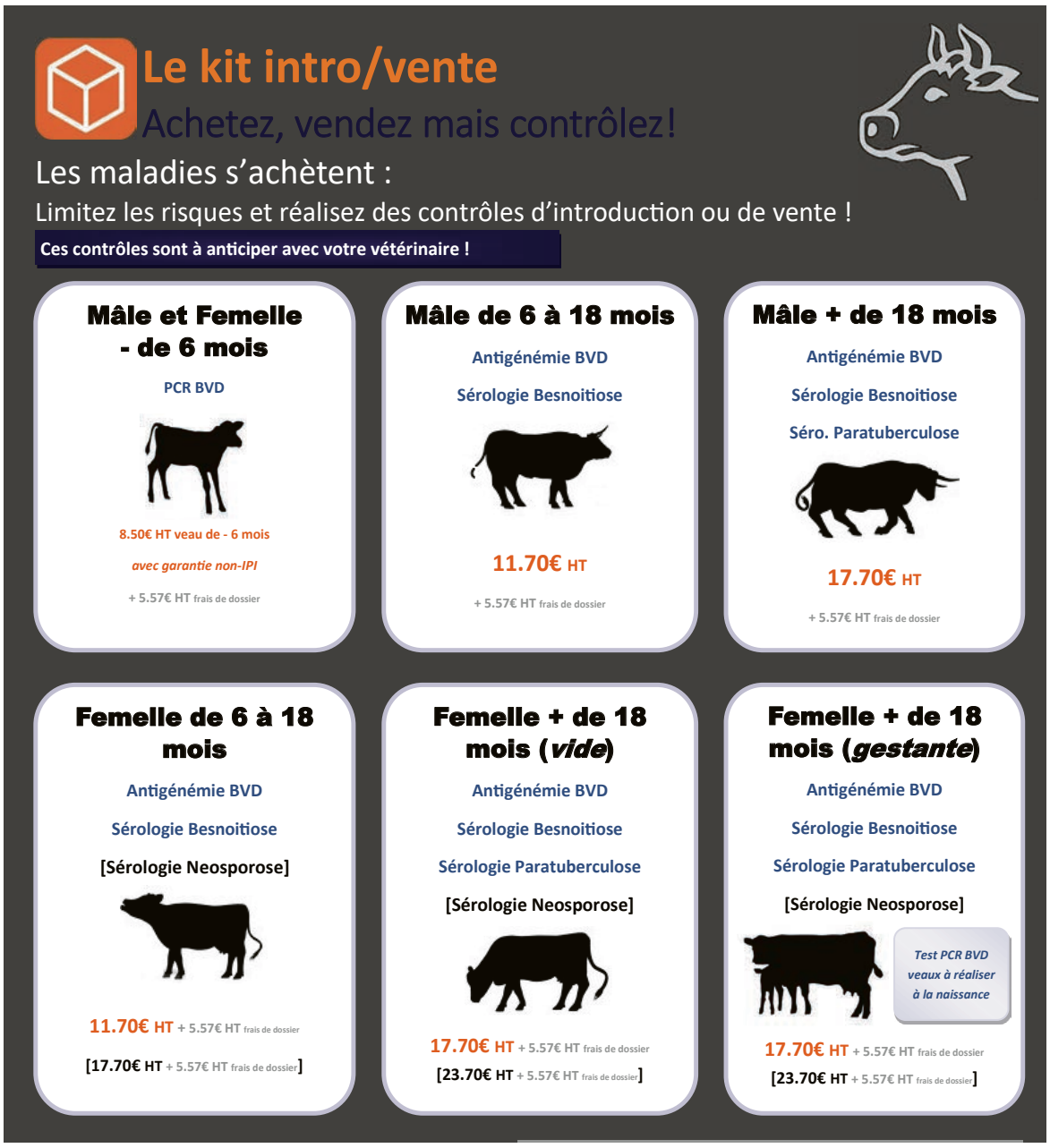
Si le veau est sain, sa mère est saine aussi, elle ne lui a pas transmis le virus BVD. À l'inverse, une mère IPI aura toujours une descendance IPI. La mention "bovin non IPI" sera inscrite sur les cartes vertes courant 2021. Pour le moment les résultats d'analyses et les attestations bovins non IPI (imprimable sur votre espace personnel gdsbfc.org) permettent de justifier du statut des animaux que vous souhaitez commercialiser.

La BVD, une maladie qui s'achète

La gestion des introductions est indispensable. Le dépistage des nouveau-nés est à la base du programme pour éliminer le virus BVD des exploitations en s'assurant que l'animal né soit sain. Par contre, il va de soi qu'il faut gérer aussi les introductions de bovins dans les élevages, achat notamment.

Le dépistage des animaux achetés sans statut BVD est primordial à la réussite du plan pour ne pas réintroduire le virus dans l'élevage. Lors de l'introduction d'un bovin et ce quel que soit son âge, demandez à votre vétérinaire de faire une prise de sang pour la recherche de virus BVD et n'oubliez pas de l'isoler. Soyez également vigilant sur les retours de marchés.

Une vigilance toute particulière doit être portée pour les femelles achetées gestantes. En effet elles peuvent donner naissance à un veau IPI même si elles bénéficient d'un statut non IPI ou d'un résultat d'analyse favorable.



Connaître le statut BVD des animaux introduits, une condition nécessaire pour éviter d'introduire le virus dans votre cheptel.

Les veaux issus de ces femelles devront être dépistés à la naissance avec vos boucles préleveuses comme les autres veaux de votre cheptel.

En parallèle, les organisateurs de concours travaillent leurs cahiers des charges pour encadrer le statut des animaux présentés lors de concours ou de rassemblements en incluant certains critères comme : statut non IPI, et cheptel sans circulation virale BVD, et/ou prise de sang dans les 21 jours précédant la manifestation.

Des outils professionnels à votre disposition

Le Kit intro/vente a été lancé cet automne. Il concerne les maladies non réglementées et il n'y a pas de délais d'attente pour réaliser les analyses (elles peuvent même être réalisées avant la vente et l'entrée des animaux dans le cheptel acheteur).

Si le cheptel est indemne IBR, il est possible de faire une demande de dérogation IBR. Si vous souhaitez néanmoins réaliser l'analyse IBR, il faudra le mentionner et l'analyse IBR sera réalisée en plus du kit.

Dans le cadre du démarrage de la prophylaxie BVD cette année, nous souhaitons mettre l'accent sur la BVD. Nous avons ciblé 3 maladies complémentaires : Besnoitiose + Paratuberculose (pour les animaux de plus de 18 mois) + Néosporose (en option)

Ces analyses de dépistages peuvent être accompagnées d'un billet de garantie conventionnelle.

Une mobilisation de chacun pour une réussite collective

L'assainissement BVD sera au cœur de notre action dans les mois à venir. Face à ce plan d'envergure, le GDS va vous informer dans des chroniques régulières. La réussite à l'échelle départementale repose sur une adhésion collective et le respect des mesures sanitaires de base.

Pour plus de renseignements, consultez nos actualités sur notre site gdsbfc.org, n'hésitez pas à en discuter avec votre vétérinaire ou à nous contacter.

Valérie Salomé, GDS 58

OPA

Du renfort pour les Cuma

Il y a du mouvement pour la Cuma de la Nièvre. Anaïs Jean et Hélène Gouil qui occupaient respectivement le poste d'animatrice de la Cuma Terr'eau et animatrice du GIEE Paill'O Bois ont quitté leur poste. Elles ont été remplacées par Anne-Lise Segaud et Auguste Paucaud. La jeune femme originaire de Montceau-les-Mines vient de terminer ses études d'ingénieur agronome à Clermont-Ferrand avant un passage par une prépa agro vétérinaire à Dijon. À 23 ans, elle arrive dans la Nièvre pour son premier poste. Dans un premier temps, sa priorité est de développer l'activité du toastage de protéagineux au sein de la Cuma Terr'eau. Si la situation sanitaire le permet, elle proposera des démonstrations dans le département. De son côté Auguste Paucaud sera en charge du GIEE Paill'O Bois en alternance. Il suit actuellement une licence pro à la faculté de Dijon en agronomie, durabilité et nouvelles technologies. Pour l'heure, le jeune homme mène des enquêtes sur les besoins des adhérents du département. Des réunions seront par la suite envisagées si les conditions le permettent.



Anne-Lise Segaud et Auguste Paucaud fraîchement arrivés au sein de la Fédération des Cuma de la Nièvre.

Théophile Mercier

Contacts : anne-lise.segaud@cuma.fr et auguste.pacaud@cuma.fr

Circuits courts

Se faire plaisir malgré la crise

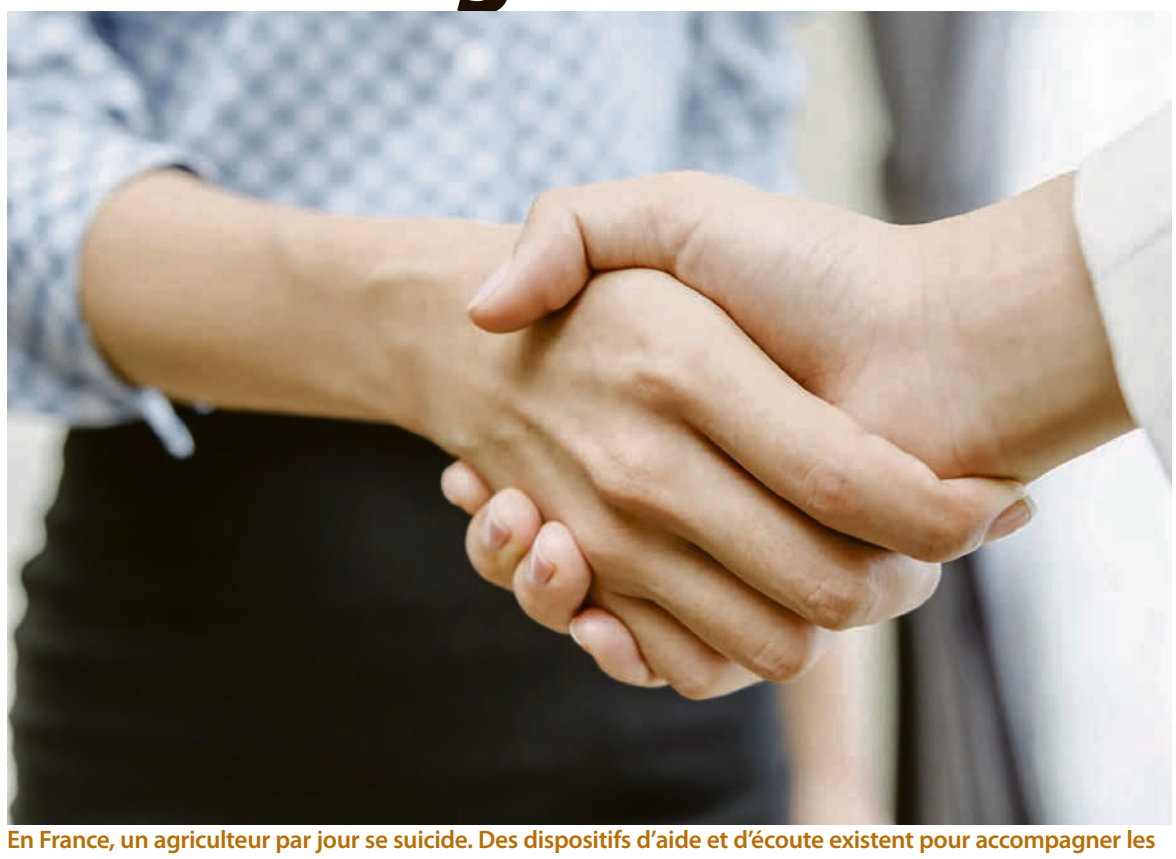
La magie de Noël s'est emparée de la cité Ducale le week-end dernier avec le traditionnel marché maintenu malgré la crise sanitaire. 66 stands de producteurs locaux et d'artisans ont pris place durant quatre jours dans le parc Roger Salengro de Nevers. Foie gras, œufs fermiers bios, escargots ou encore bière locale ont fait le bonheur des visiteurs venus en nombre. La saison des marchés de Noël se poursuit avec dès ce week-end, l'association « A 2 près de chez vous » qui vous attend le dimanche 13 décembre de 9 heures à 18 h 00 à la ferme du Marault à Magny-Cours. Une vingtaine de producteurs locaux vous proposeront leurs produits pour vous permettre de finaliser vos achats dans la perspective des fêtes de fin d'année. Plus d'informations sur la page Facebook de l'Agropole du Marault (@agropoledumarault). TM



Agriculteurs en difficulté

Des dispositifs d'aide pour enrayer les suicides dans le milieu agricole

Chaque jour en France, un agriculteur se donne la mort à cause des difficultés persistantes dans le monde agricole. Dans le département, des dispositifs, comme Réagir 89, travaillent pour aider les paysans à sortir de situations délicates afin d'éviter que ces derniers ne passent à l'acte en leur proposant des solutions concrètes et en les accompagnant dans les démarches nécessaires pour sortir la tête de l'eau.



En France, un agriculteur par jour se suicide. Des dispositifs d'aide et d'écoute existent pour accompagner les agriculteurs en situation délicate et ainsi éviter un drame.

Mardi, le député LREM du Lot-et-Garonne, Olivier Damaisin, a remis au Premier ministre, Jean Castex, un rapport présentant des pistes pour accompagner le plus tôt possible les agriculteurs en situation délicate et ainsi éviter le suicide, malheureusement trop fréquent dans le milieu agricole.
Dans l'Yonne, divers organismes œuvrent chaque jour pour lutter contre ce fléau et accompagner les agriculteurs qui ont besoin d'aide. C'est le cas du dispositif Réagir 89 de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, mis en place en 2015 suite à des constats de difficultés dans le monde agricole icaunais. *« Le président de la Chambre d'agriculture de l'époque, Étienne Henriot, avait souhaité mettre en place un dispositif qui mettrait en jeu l'ensemble des partenaires de l'agriculture. Car la détection des agriculteurs en difficulté peut se faire par n'importe lequel de leur partenaire »*, indique Laurence Barbé, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« Réagir 89 n'est pas en concurrence avec les autres dispositifs, bien au contraire. On essaye de mettre tout le monde dans la boucle pour qu'un maximum de choses soient faites. Il y a Agri'écoute avec la MSA, des formations qui sont faites par la FDSEA, ainsi que Solidarité paysans. Tout le monde essaye de travailler à son niveau sur cette problématique »*.

Une démarche volontaire

Alors, comment fonctionne Réagir 89 ? *« Le principe, c'est une démarche volontaire. C'est l'agriculteur qui contacte les dispositifs et non l'inverse. Il faut vraiment que cela vienne de lui »*, explique Laurence Barbé. *« Lorsqu'un agriculteur appelle le dispositif, on essaye déjà de dégrossir le problème et on essaye de connaître le degré de difficulté qu'il a. Ensuite, on lui propose de faire un diagnostic. On se rend chez lui, on examine son état d'endettement (la première cause du suicide chez les agriculteurs) en reprenant ses résultats comptables »*.
Un diagnostic social et moral est également fait. *« Si on sent que le souci de l'agriculteur est principalement d'ordre social et moral, on le met en relation avec une assistante sociale de la MSA, avec qui on travaille beaucoup sur le sujet »*.
Des solutions sont proposées à l'agriculteur. *« On peut quelques fois le renvoyer vers des appuis plutôt techniques lorsque le problème est de l'ordre de la rentabilité. Mais on peut aussi lui proposer une table-ronde avec les principaux créanciers de l'agriculteur, afin de voir les aménagements de dettes que l'on peut faire. Parfois, on peut lui dire d'arrêter son activité car il n'y a malheureusement pas d'autre solution pour lui. On propose alors un accompagnement à la cessation d'activité avec nos juristes pour pas qu'ils ne soient livrés à eux-mêmes. Il y a aussi l'appui d'un conseiller si l'agriculteur souhaite transmettre son exploitation »*.
Depuis 2015, 220 agriculteurs ont fait appel à Réagir 89 (38 en 2015, 96 en 2016, 32 en 2017, 14 en 2018, 27 en 2019 et 13 en 2020) avec très probablement un grand nombre de vies sauvées grâce à l'implication des différents conseillers.

Christopher Levé

Réagir 89 est joignable au 03 86 94 22 22.

« Il y a une surmortalité par suicide chez les agriculteurs »

***« Il y a une surmortalité par suicide chez les agriculteurs de l'ordre de 30 % par rapport à la population générale avec un taux de suicide encore plus important dans l'élevage bovin viande et l'élevage bovin lait »*, confie Alain Lagneau, directeur régional adjoint de la MSA Bourgogne.** ***« Aussi, on note que ce sont principalement des hommes dans les tranches d'âge 45-54 ans et 55-64 ans. On constate également un accroissement du taux de suicide dans la population agricole. On était de l'ordre de 150 à 200 suicides par an, en France, en 2010. Aujourd'hui, on dépasse les 350 suicides annuels. D'où le chiffre symbolique qui est souvent évoqué : en France, un agriculteur par jour met fin à ses jours (avec pour dernier chiffre connu : 372 suicides en 2015, en France) »*.**
La MSA Bourgogne s'inscrit dans un plan national de prévention du risque suicidaire, à travers diverses actions. ***« L'objectif est de faire en sorte que les gens expriment leurs difficultés et le plus tôt possible, de façon à ce que les choses ne s'aggravent pas de façon trop importante, pour en venir à ce type d'extrémité »*, ajoute Alain Lagneau.** ***« Nous avons un dispositif national, Agri'écoute, qui est un numéro national accessible 24 h/24, 7 J/7. En 2019, il y a eu 3310 appels sur l'année, au niveau national, soit près de 100 appels par jour »*.**
La MSA propose également, depuis 2017, le dispositif d'aide au répit pour les exploitants en situation d'épuisement professionnel. ***« Le principe est de leur permettre de souffler et d'être remplacés sur l'exploitation par le Service de remplacement durant quelques jours »*.**
Depuis 2017, 372 exploitants ont bénéficié de ce dispositif en Bourgogne.

Agri'écoute est joignable au 09 69 39 29 19.

Remettre le bien-être paysan au cœur du débat



À travers sa formation, la FDSEA accompagne les agriculteurs et leur donne des outils pour traverser la crise.

Dès 2015 et la crise de l'élevage, la FDSEA de l'Yonne a souhaité accompagner les agriculteurs qui vivaient de grosses difficultés financières. Tous les dispositifs se concentraient sur les aspects économiques avec des aides d'urgence. Mais au centre de toutes les difficultés, il y a des hommes et des femmes qui souffraient de leur situation. Dès 2016, nous avons proposé une formation inédite : *« bien dans ses bottes »*. L'objectif était clair : accompagner les hommes et leur donner des outils pour traverser la crise. Il n'est pas toujours facile d'exprimer son mal-être et ses craintes face à l'avenir, il a fallu que les participants apprennent à mettre des mots sur leurs maux. Dans un milieu relativement *« taiseux »*, parler de ses difficultés n'est pas une évidence, loin de là. Pour libérer cette parole, la FDSEA 89 a choisi de travailler avec des agriculteurs formateurs. Il est plus facile de parler de ses problèmes avec une personne qui connaît le milieu agricole, qui a conscience des enjeux et des difficultés liées à la profession. Cette approche a été inédite dans l'Yonne et l'initiative continue avec une troisième formation cette année. Pour aider les agriculteurs, la FDSEA 89 a mobilisé son réseau, pour obtenir notamment la prise en charge du service de remplacement pour libérer les agriculteurs pendant les six journées de la formation. Cette prise en charge a pu être possible grâce à la MSA qui travaille également sur le sujet de l'accompagnement depuis de nombreuses années. Les formations *« bien dans ses bottes »* ont donc pour vocation de proposer une autre approche de l'accompagnement humain, par le groupe et par les pairs, pour favoriser l'échange, la bienveillance et la solidarité, des valeurs fortes défendues par notre syndicat. La FDSEA proposera de nouvelles sessions de formation en 2021.

Marianne Ranque,
animatrice FDSEA 89

Gendarmerie

Quelques conseils pour éviter les vols

Les vols de carburant et de GPS agricoles sur les exploitations sont des faits récurrents. Alors, pour tenter de les limiter, la gendarmerie d'Auxerre donne quelques conseils de sûreté. Des habitudes simples et gratuites à prendre, afin de lutter contre ce fléau.



Photo : Gendarmerie nationale

La gendarmerie peut faire un diagnostic sur une exploitation agricole afin de proposer des conseils personnalisés pour mieux sécuriser les lieux et limiter les vols

En 2020, dans l'Yonne, 41 faits de vol de carburant, pour environ 30 000 litres, sont recensés. Ainsi que 13 faits de vol de GPS agricoles. *« Ces derniers temps on a connu une récurrence du phénomène de vols dans les exploitations »*, confie le Capitaine Philippe Bomann, de la gendarmerie d'Auxerre. Alors, pour tenter de limiter ces vols, ce dernier donne quelques conseils de sûreté aux exploitants. *« L'idée est d'amener les exploitants à faire le maximum pour éviter ces vols. On a souvent tendance à considérer qu'en étant en zone rurale, on n'est pas dans les grands bassins de délinquance. Malheureusement, il n'y a plus d'endroit qui soit à l'abri »*, poursuit le Capitaine Bomann.

Quelles dispositions prendre en amont ? *« Les conseils les plus évidents et les moins coûteux tournent autour de l'organisationnel et du comportement de l'exploitant. Quand on parle de vol de carburant, il faut éviter au maximum de laisser les véhicules accessibles à l'extérieur, éviter la tentation »*, répond le Capitaine Bomann. *« Il faut éviter aussi de laisser un bidon et des tuyaux à proximité des véhicules, ce qui permettrait de vider le réservoir. Stationner les engins contre un mur, lorsque cela est possible, pour empêcher l'accès au réservoir. Et il est préférable de faire le plein de carburant le soir plutôt que le matin »*.

Des habitudes simples à prendre

Le simple fait de fermer son véhicule à clé est également dissuasif pour les vols de GPS. *« Ce sont des conseils assez simples, mais qui peuvent empêcher un larcin »*, assure le Capitaine Bomann.

Des conseils personnalisés

Aussi, *« pour aller plus loin, l'une des choses que l'on peut conseiller, c'est d'avoir des dispositifs d'éclairage automatique. La détection de présence, c'est parfait pour dissuader un individu de commettre un vol. Cela permet d'être alerté lorsque quelqu'un pénètre dans l'exploitation »*, explique le Capitaine Bomann. Un dispositif toutefois plus coûteux, mais efficace. Comme la vidéosurveillance.

Les agriculteurs souhaitant améliorer la sécurité de leurs exploitations peuvent contacter la gendarmerie pour avoir un conseil personnalisé. *« Notre référent sûreté peut faire un diagnostic pour identifier les améliorations que l'on peut apporter. De la partie comportementale et organisationnelle, jusqu'à des conseils techniques pour la mise en place d'un système de protection adaptée aux besoins »*, conclut le Capitaine Bomann.

CHRISTOPHER LEVÉ

Que faire si on est témoin d'un vol ?

Lorsque vous êtes témoin d'un vol, même si cela se passe sur votre propre exploitation, n'intervenez jamais vous-même. *« Il faut rester à distance et ne surtout pas se mettre en danger »*, confirme le Capitaine Bomann. Car on ne sait jamais qui on a en face de nous. Cependant, votre présence peut s'avérer importante pour l'enquête, notamment en essayant de récupérer des informations essentielles : le signalement d'un véhicule, une plaque d'immatriculation, la description des auteurs des faits… *« Tout ce qui nous permet de commencer l'enquête dans les meilleures conditions »*. Il faut aussi veiller à ne rien toucher sur les lieux pour ne pas entraver le travail technique et scientifique de la gendarmerie. *« Nous récupérons des empreintes, des traces de pas, de véhicule ou encore d'éventuels objets abandonnés »*.

FDSEA Une formation pour mieux se prémunir

La FDSEA de l'Yonne, en partenariat avec la gendarmerie de l'Yonne, le SDIS 89 et Groupama, a décidé d'organiser des formations pour aider les agriculteurs à anticiper les risques, à se prémunir et à adopter les bons réflexes en cas de problème, que ce soit au niveau des vols mais aussi en cas d'incendie. Ces formations sont ouvertes à tous les agriculteurs du département et financées par Vivéa. Elles se dérouleront les 19, 22, 26 et 28 janvier prochains. Contact : Marianne Ranque (animatrice de la FDSEA 89) au038649 48 10.

FDSEA

Un marché des producteurs le 13 décembre

La FDSEA de l'Yonne organise son marché des producteurs fermiers et locaux, le dimanche 13 décembre, de 9 heures à 18 heures, place de l'Arquebuse à Auxerre.



Une vingtaine de producteurs icaunais seront présents avec une variété de produits proposés aux visiteurs : foie gras, vins, escargots, fromages, huiles, miels, légumes, etc.

Ce marché a vocation à soutenir les producteurs du département alors que la grande majorité des événements de cette fin d'année ont été annulés, comme les marchés de Noël et la Foire Saint-Martin. *« Nous travaillons sur l'organisation de ce marché depuis plusieurs semaines. Nous sommes ravis pour nos adhérents d'avoir créé un débouché pour ces fêtes de fin d'année. Cela n'aurait pas été possible sans le soutien du Maire de la ville d'Auxerre, Crescent Marault, et du Préfet de l'Yonne, Henri Prévost, ainsi que leurs chefs de cabinet respectif »*, confie Manon Da Costa, directrice de la FDSEA de l'Yonne. *« Nous invitons les consommateurs à venir sur notre marché ce dimanche. Et nous avons mis en œuvre un protocole sanitaire strict afin d'assurer la sécurité des visiteurs et celle des producteurs »*.

C. L.



Arboriculture

Une saison en demi-teinte

Impactée par les aléas climatiques, l'arboriculture icaunaise n'a pas connu sa meilleure saison. Même si les consommateurs ont appris à consommer localement durant les périodes de confinement, permettant aux producteurs de fruits d'écouler leurs marchandises.


La qualité gustative des pommes est présente cette année.

« *L'année 2020 s'est déroulée tant bien que mal. Le début d'année a été assez compliqué à cause du premier confinement. Cela fait partie des aléas que tout le monde a pu rencontrer, toutes professions confondues* », lance Alain Duruz, producteur de fruits à Jussy.

Malgré les conséquences fortes de la crise sanitaire pour beaucoup de profession, un point positif est à constater sur la scène alimentaire. « *On s'est aperçu que les gens revenaient sur des productions locales. Ils ont compris que l'on ne pouvait plus consommer des produits qui arrivaient depuis l'autre bout de la planète et que, pour la plupart des produits, on avait les mêmes chez nous, avec de la qualité. Il y a eu une prise de conscience de la part des consommateurs* », se satisfait Alain Duruz.

Cependant, le producteur aimerait voir d'autres habitudes changer. « *Cela fait des années que l'on (les agriculteurs) essaye de faire comprendre aux gens que les fruits ont des saisons et qu'on ne peut pas les consommer tout au long de l'année. Il faut vivre avec nos saisons et faire comprendre que manger des cerises ou des fraises au mois de décembre, c'est illogique* », confie-t-il. Et ce, même s'il est possible de trouver ces produits au supermarché. « *Ce sont des fruits qui ont fait des milliers de kilomètres pour venir en France. On nous parle d'écologie, de taxe carbone et à côté de ça, les gens trouvent normal de voir des fraises en décembre. Mais non ce n'est pas normal* ».

Une perte de récolte à cause du gel

Outre la crise sanitaire liée à la Covid-19, la saison arboricole a aussi été impactée par les aléas climatiques, cette fois, beaucoup plus négativement. « *Pour moi, la saison dans son ensemble est en demi-teinte. J'ai fait une saison de cerises plus que moyenne à cause du gel au printemps. J'estime mes pertes entre 35 et 40 %, notamment sur les variétés très tardives. Heureusement, la valorisation a été plutôt satisfaisante cette année, par rapport à ce qu'on a pu connaître les années passées* », commente Alain Duruz.

Quant aux pêches et nectarines ? « *Cela a été une catastrophe, aussi à cause du gel. Dans le département, ce sont des productions aléatoires car elles sont très sensibles au gel* », indique-t-il. « *Pour les pommes et les poires, on est sur une production normale cette année. Et la qualité gustative est présente* ».

Pour autant, devant une quatrième année délicate à cause des aléas climatiques, Alain Duruz s'inquiète pour l'avenir de l'arboriculture dans le département. « *Il y a un changement climatique qui est en train de s'opérer. Comment je vois les choses dans les dix ans à venir ? Je pense qu'un décalage au niveau climatique va avoir lieu, que les productions vont évoluer au sein des régions. Il va falloir sérieusement repenser certains modes de productions* ».

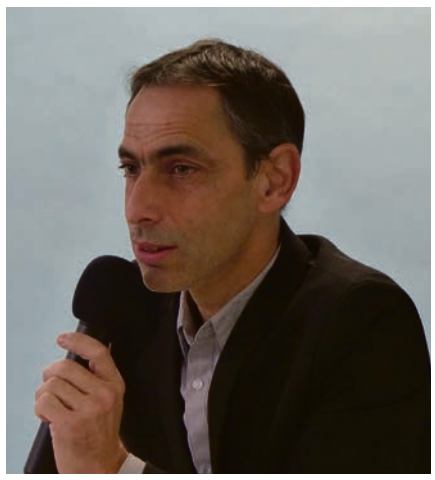
Le producteur craint aussi que la production de fruits s'essouffle dans les années à venir. « *Il y a un problème de renouvellement des générations, à cause du contexte économique et du contexte climatique qui font que cette profession, d'année en année, périclite. Je suis incapable de dire ce qu'il va rester en production arboricole dans le secteur dans 20 ans. Même si certains, dont moi, y croient encore. J'ai d'ailleurs replanté des arbres fruitiers et j'ai renouvelé les variétés* », conclut Alain Duruz.

CHRISTOPHER LEVÉ

UPVY

La qualité de l'eau, une priorité pour tous

Mercredi 18 novembre, l'Union des productions végétales de l'Yonne a organisé une visioconférence sur la thématique de la qualité de l'eau. Plusieurs spécialistes se sont exprimés, avec l'objectif d'apporter un éclairage sur des sujets qui interrogent les concitoyens.


Gilles Robillard a animé la visioconférence de l'UPVY sur la thématique de la qualité de l'eau.

Les enjeux et perspectives de la qualité de l'eau et du désherbage du colza, et les pratiques culturales agroécologiques innovantes : voici les deux points forts abordés lors de la visioconférence du mercredi 18 novembre, organisée par l'UPVY, sur la thématique de la qualité de l'eau. « *La qualité de l'eau, pour nous agriculteurs, comme pour les élus, est un enjeu très fort, pour plusieurs raisons. Nous sommes tous des consommateurs et nous voulons boire une eau de qualité. Aussi car la qualité de l'eau reflète la qualité de l'environnement* », indique Gilles Robillard, représentant de l'UPVY (Union des productions végétales de l'Yonne) et président de Terres Inovia, qui animait l'événement. « *Pour nous, agriculteurs, l'environnement, la nature et la biodiversité sont notre premier élément de travail. Travailler dans un environnement sein, c'est travailler dans de meilleures conditions. En ayant un impact environnemental le plus faible possible, on conservera notre potentiel de production* ».

Lors de la visioconférence, ce dernier a également parlé de la nécessité, parfois, d'avoir recours à des solutions chimiques, « *pour protéger les cultures face aux ravageurs et aux maladies. Il en va de la viabilité économique de nos exploitations* », assure-t-il.

« Tout le monde cherche des solutions »

Plusieurs spécialistes sont intervenus lors de cette visioconférence. Michael Geloen, de Terres Inovia, a parlé du colza comme une culture agroécologique. « *C'est une culture emblématique dans les zones intermédiaires, comme l'Yonne* », explique-t-il. « *C'est une tête de rotation qui prépare la parcelle pour la culture suivante. C'est aussi une culture robuste qui s'adapte aux conditions climatiques du département. Le colza est une culture crucifère qui casse le cycle des maladies. Il est en terre presque 11 mois de l'année donc couvre le sol et contribue à lutter contre l'érosion. Et c'est une source de nourriture à la sortie de l'hiver pour les abeilles. Le miel de colza représente 15 % de la production française de miel* ».

Édith Foucher, de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, est intervenue pour parler des différents leviers agronomiques pour l'implantation et la conduite du colza. Emmanuel Bonnin, de chez Soufflet Agriculture, a parlé des approches innovantes avec les couverts associés. Puis, Amélie Petit (Seine Yonne) et Nadège Pillonel (BASF) ont respectivement évoqué la mise en œuvre du désherbage mécanique, et la question de la recherche et les solutions de bio contrôle homologuées.

« *Aujourd'hui, tout le monde cherche des solutions. Il n'y a jamais eu autant de moyens alloués à la recherche d'alternatives aux produits chimiques. Cela fait des années que nos instituts techniques (Terres Inovia, les coopératives, les négociants, la Chambre d'agriculture) recherchent des produits qui ont le moins d'impact possible sur notre environnement. Le secteur agricole est le secteur qui a réduit le plus son impact environnemental au cours de ces dix dernières années* », conclut Gilles Robillard.

CHRISTOPHER LEVÉ



Un investissement de 13 millions d'euros à Marigny-le-Châtel



Capdéa, Coopérative agricole avec trois unités de production et de transformation de produits agricoles déshydratés dans l'Aube, 70 salariés permanents, innovante en matière d'économie d'énergie et précurseur dans le développement de l'Agriculture Biologique, recherche pour accompagner son projet d'agrandissement « **++ AB** »:

Adjoint Chef de Plaine (H / F)

Poste basé à Marigny-le-Châtel (10)

Rattaché(e) au Chef de Plaine du site de Marigny, vous gérez un effectif d'une trentaine de salariés postés en 3x8 durant la période de campagne (mi-avril à fin décembre) et êtes chargé(e) de piloter, organiser quotidiennement le planning de récolte et superviser son bon déroulement (fauche, andainage…) en collaboration avec le Chef de Plaine. Vous avez pour mission principale d'approvisionner l'usine en matières premières en fonction des besoins définis par le Responsable des activités du site.

En parallèle, vous êtes garant du bon fonctionnement du parc roulant du site (engins agricoles, engins de manutention…) en ayant la responsabilité de l'atelier. Vous managez une équipe de 2 mécaniciens et les accompagnez dans leurs interventions quotidiennes en veillant au respect des lois et règlements applicables en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement. En période d'inter-campagne (novembre à mars), vous organisez et réalisez la maintenance préventive du parc roulant avec une équipe de 7 à 15 salariés.

De formation agricole (Bac +2 souhaité), vous avez déjà occupé une fonction avec des responsabilités (management d'équipes, organisation…) et/ou bénéficiez d'une première expérience avec des missions similaires à celles du poste à pourvoir.

De bonnes bases en mécanique sont indispensables pour réussir dans ce poste.

Vous maîtrisez les outils informatiques.

Ce poste nécessite pragmatisme, sens de l'écoute, polyvalence et disponibilité.

Poste à pourvoir en CDD (9 mois) suivi d'un CDI.

Poste en 2x8 (avril à fin octobre) et en journée (novembre à mars).

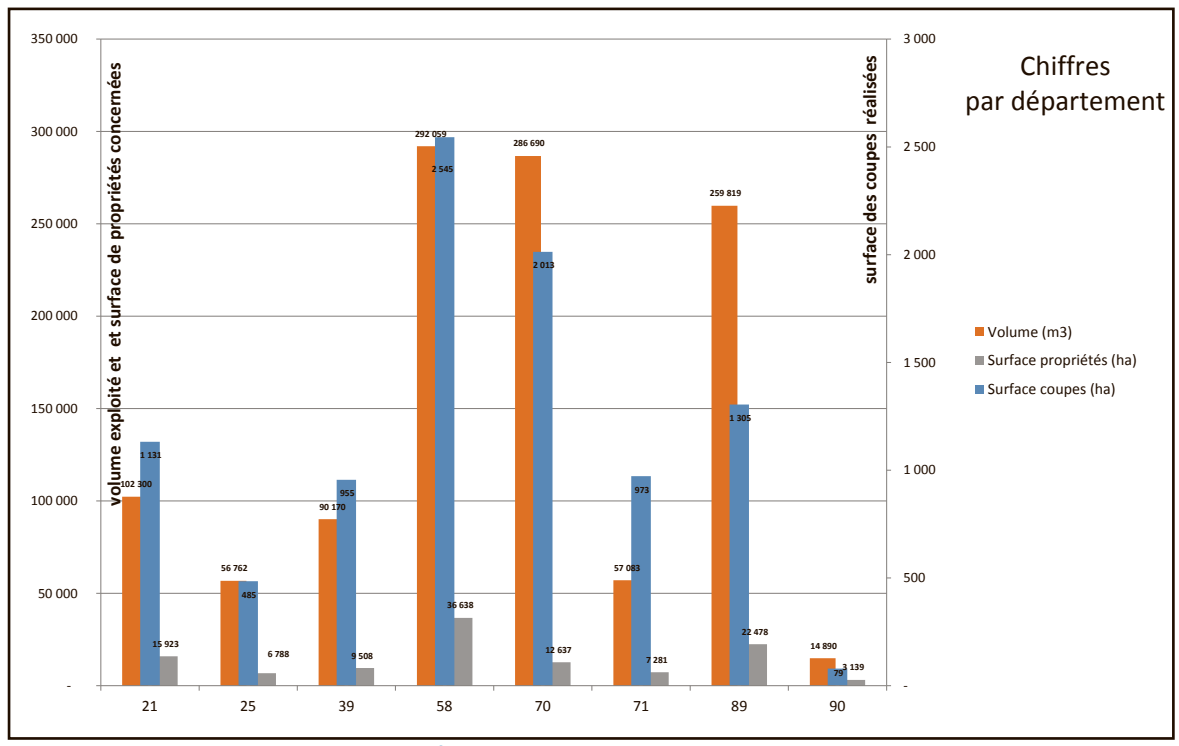
Salaire à négocier en fonction du profil et avantages sociaux (mutelle Groupe, intéressement…) intéressants.

Merci d'adresser votre candidature (CV + LM) – à Capdéa, Monsieur HERNANDEZ Miguel, Rue du Mont – 10 220 ASSENCIERES ou par e-mail m.hernandez@capdea.fr

Forêts

Face aux scolytes, l'espoir d'un hiver froid et humide

Dans certaines forêts d'épicéas du quart nord-est de la France, les attaques de l'insecte nommé scolyte sont devenues incontrôlables. Le seul espoir de la filière est lié à l'évolution des conditions météo : le ravageur prolifère en raison des sécheresses qui contribuent aussi à affaiblir les arbres.



Ce graphique montre l'évolution des surfaces et des volumes touchés par le scolyte, sur les peuplements d'épicéas en BFC, pour chaque département. Ces données sont relevées sur les demandes d'autorisation de coupes d'urgence que les propriétaires fonciers assujettis au respect d'un Plan simple de gestion (PSG) adressent au CRPF. Elles ne concernent donc que les forêts privées disposant d'un PSG, soit environ 42 % des propriétés forestières privées de la région.

Fin octobre, l'Union de la coopération forestière française (UCFF) a tiré le signal d'alarme : face à l'intensification de la crise liée aux attaques d'un insecte ravageur, le scolyte, les professionnels ont décidé de s'organiser mais aussi d'en appeler au gouvernement afin d'obtenir des aides publiques exceptionnelles. D'après le département de santé des forêts du ministère de l'Agriculture, 4,6 millions de m3 de bois auraient été touchés, dont 3 millions en 2019. Les professionnels craignent un doublement des volumes scolytés en 2021. Ils réclament quatre mesures d'aide : un renforcement et une pérennisation de l'aide de l'État pour l'évacuation des bois vers le sud-ouest de la France, à hauteur de 12 millions d'euros par an, a minima pour les deux prochaines années, la mise en place, avec les régions d'une aide pour le stockage, une aide de l'État à la trésorerie et une simplification de l'accès aux aides. Ce contexte, la Bourgogne Franche-Comté l'observe de près.

Population incontrôlable

Notre région est très affectée par les attaques de ce coléoptère, comme le confirme Bruno Vanstaevel, responsable de l'antenne de la Nièvre du Centre régional de la propriété forestière (CRPF-BFC) : *« Rien que sur la Nièvre on compte plus de 2 000 hectares touchés. Nous en sommes à la troisième année difficile à cause de ces attaques de ravageurs sur les arbres. C'est surtout le fait du scolyte typographe, détecté dès les années soixante dans les forêts du Morvan mais, jusqu'à une date récente, il semblait relativement contenu. Depuis trois ans, sa population est devenue incontrôlable. Auparavant, lorsqu'on détectait une attaque de scolytes, il suffisait de mettre en place des arbres-pièges, d'écorcer, ce qui réduisait la présence des larves réfugiées sous l'écorce »*. Un arrêté préfectoral oblige bien à sortir des parcelles les bois scolytés mais la chose est rendue très compliquée par le fait qu'il n'existe pas de marché pour absorber ce bois. Compte tenu des volumes en question, le mal paraît pour l'heure impossible à juguler. Depuis 2018 les dégâts ne font que s'accroître, particulièrement dans le Morvan, avec les épicéas. Une telle virulence s'explique essentiellement en raison des conditions climatiques. *« Le scolyte typographe n'aime pas le froid humide,* souligne Bruno Vanstaevel. *Or depuis trois ans, nous naviguons à 5 degrés au-dessus des normales saisonnières pendant les hivers et les étés sont aussi très chauds. Les températures montent très vite dès le printemps : ce contexte favorise énormément ce coléoptère. Le printemps 2020 a été particulièrement catastrophique de ce point de vue. Les arbres ont débourré dès le mois de mars, du coup, les vols de scolytes ont commencé dès la mi-mars. En temps normal, dans notre région, on avait un vol par an voire, exceptionnellement, deux, mais maintenant, on en a trois, avec des générations sœurs… L'essaimage se fait pratiquement en continu… »* Autre effet, sans doute, du changement climatique, relevé par le technicien : *« Jusqu'à présent, on considérait que l'épicéa était à peu près dans son aire naturelle en Bourgogne Franche-Comté, au-dessus de 800 mètres d'altitude. Mais on s'aperçoit, dans le Morvan, qu'il faudra peut-être revoir ces observations car, en Franche-Comté, on sait à présent que les scolytes peuvent maintenant attaquer les peuplements bien au-dessus de 1 200 mètres… »*

Un processus très rapide

Les scolytes attaquent l'arbre en le forant et dans la sciure qu'ils produisent, ils émettent des phéromones qui attirent tous les autres individus. C'est alors une véritable curée pour l'arbre. Si ce dernier est résistant, il peut émettre de la résine qui engluera l'insecte, mais s'il est affaibli, ce qui est souvent le cas, il ne pourra pas se défendre. Le processus est très rapide : l'arbre peut être totalement couvert de galeries en trois à six semaines, tous les vaisseaux en charge de conduire la sève sont touchés.

Conséquences en chaîne

C'est à un véritable phénomène d'emballement en lien avec le changement climatique que nous assistons. Cette évolution constitue un véritable facteur aggravant : les insectes attaquent d'autant plus facilement des arbres déjà affaiblis par les sécheresses successives. Comme si cela ne suffisait pas, les scolytes véhiculent également des champignons qui donnent au bois une couleur bleue, les dépréciant d'autant plus. Il ne peut plus être utilisé pour des usages nobles (planches, charpentes, coffrage, caisserie) et ne trouve un débouché qu'en bois énergie, or ce marché est engorgé… parce qu'il ne fait pas assez froid. Dans un tel contexte, il faut tenter, malgré tout, d'exploiter les bois le plus vite possible. Chacun en est réduit à espérer du froid pour l'hiver et un printemps 2021 froid et humide qui, seul, permettrait de faire baisser la population de scolytes. Grâce à l'aide au transport, des bois ont pu être transportés dans l'ouest et le sud-ouest de la France ce qui a permis de limiter la casse au niveau de la filière, mais ce n'est pas suffisant. Des bois qui valaient 50 euros / m^3 il y a peu, peinent aujourd'hui à atteindre 10 euros. En juin, les pertes à l'échelle régionale par rapport à ce problème étaient estimées à 200 millions d'euros. On le voit, le scolyte n'a pas fini de faire parler de lui…

BERTY ROBERT

« Des dépérissements massifs »

Richard Lachèze est responsable de l'agence Sud Bourgogne de la Coopérative forestière Bourgogne Limousin (CFBL). Selon lui, sur la région, la Franche-Comté est plus affectée que la Bourgogne, parce qu'elle compte plus d'épicéas. « *Néanmoins,* précise-t-il, *depuis deux ans, sur la Bourgogne, les épicéas sont aussi victimes des conditions climatiques et des scolytes qui sont venus se greffer sur ce premier problème. On a des dépérissements massifs sur des parcelles d'épicéas. On voit aussi, depuis 2019, des attaques sur les pins sylvestres. Au niveau de la coopérative on a des marchés pour écouler les bois ce qui nous a permis d'être réactifs, au début où les problèmes se sont posés. Malheureusement, aujourd'hui, même avec nos marchés, cela devient compliqué puisque les usines sont saturées. Nous avons un peu plus de mal à écouler les bois. Nous bénéficions, néanmoins d'une aide au transport afin de permettre l'écoulement de volumes vers des régions moins impactées, notamment dans l'ouest de la France. Dans ce contexte, les prix de vente du bois sont en forte baisse. Par exemple, avant, les épicéas partaient à 50euros du m3, aujourd'hui, si le bois est scolyté, ce n'est plus que quelques euros et on valorise un peu mieux les quelques bois verts qui restent, mais ça ne va pas au-delà de 10-15 euros ».



Emploi

La Convention collective nationale arrive

Après plus de trois années d'intenses négociations, les entreprises et les salariés de la production agricole et des Cuma vont être prochainement couverts par une Convention collective nationale (CCN). Les FDSEA de Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne vont accompagner les employeurs pour la mise en place de ces nouvelles normes.



Annoncée de longue date et attendue, cette Convention collective nationale (CCN) a pour objectif d'harmoniser les conditions de concurrence entre les entreprises, de porter l'emploi et la formation des salariés au cœur des territoires à travers des projets mobilisateurs (amélioration des conditions de travail, attractivité des emplois, fidélisation des saisonniers, développement de l'apprentissage). En effet, les cinq organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC, CGT et FO ainsi que la FNSEA (pour le champ de la production agricole) et la FNCuma (pour les Cuma) ont négocié et signé à l'unanimité le texte de la Convention CCN le 15 septembre dernier. Elle devrait normalement entrer en vigueur au 1er janvier 2021, après l'arrêté d'extension (à paraître prochainement).

Une exigence gouvernementale

Une procédure de restructuration des branches a été initiée par le gouvernement en 2016 au travers des lois El Khomri. En effet, le gouvernement a fait le constat d'un trop grand nombre de conventions collectives et a souhaité rationaliser cela avec un objectif de 200 branches en 2019. Pour répondre aux exigences légales sur la restructuration des branches conventionnelles, un travail partenarial entre le gouvernement et les organisations syndicales a été réalisé en amont, afin de définir le périmètre des négociations, les objectifs à atteindre, la méthodologie et les critères pertinents pour regrouper les conventions collectives. Ce travail de restructuration concerne tous les secteurs d'activité :

- comptant moins de 5 000 salariés dans un délai de 3 ans, prenant fin en novembre 2019
- n'ayant pas négocié au cours des trois dernières années (2017 à 2019) sur plusieurs thèmes relevant de la négociation obligatoire ;
- dont le champ d'application géographique est uniquement régional ou local ;
- dans lesquelles moins de 5 % des entreprises adhèrent à une organisation professionnelle représentative des employeurs ;
- dont la commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation ne s'était pas réunie au cours de l'année 2018.

Pour mémoire, le secteur agricole comptait et compte encore une trentaine d'accords nationaux thématiques (durée du travail, dialogue social, protection sociale, formation professionnelle…) ainsi que cent quarante et une conventions collectives territoriales et professionnelles traduisant l'autonomie et l'initiative des territoires en matière de dialogue social. Ainsi, tout en répondant à l'injonction gouvernementale de restructurer le paysage conventionnel, la FNSEA se félicite d'avoir su parvenir à un texte satisfaisant et équilibré qui fait entrer nos entreprises agricoles dans une nouvelle ère innovante.

Champ d'application multisectoriel

Cette CCN s'applique uniformément sur l'ensemble du territoire français (métropole et départements, régions et collectivités d'outre-mer).

Elle s'applique donc aux :

- exploitations et entreprises agricoles ayant une activité de culture et d'élevage de quelque nature qu'elles soient,
- établissements de toute nature dirigés par l'exploitant agricole en vue de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation des produits agricoles lorsque ces activités constituent le prolongement de l'acte de production, ou structures d'accueil touristique, situées sur l'exploitation ou dans les locaux de celle-ci, notamment d'hébergement et de restauration
- établissements de pisciculture et établissements assimilés ainsi qu'activités de pêche maritime à pied professionnelle, sauf pour les personnes qui relèvent du régime social des marins
- coopératives d'utilisation de matériel agricole.

Elle ne concerne pas les centres équestres, les entraîneurs de chevaux de course, les champs de courses, les parcs zoologiques ni les établissements de la conchyliculture.

Il en est de même pour les entreprises de travaux et de services agricoles qui ont négocié leur propre convention collective nationale.

Une large place laissée à la négociation territoriale

Il est convenu que les conventions collectives doivent désormais avoir un champ d'application national (et non plus territorial) : un délai de 5 ans a été prévu pour la mise en conformité des branches. La branche professionnelle est désormais incarnée par une convention collective nationale avec un numéro Identifiant de convention collective (IDCC) unique, non encore attribué au moment où nous écrivons cet article. Les conventions collectives territoriales vont donc perdre leur qualificatif de convention collective et leur IDCC propre. Elles deviennent des accords autonomes et continueront de s'appliquer en local, sur les dispositions plus favorables que celles indiquées dans la convention collective nationale. Ces accords autonomes pourront faire l'objet d'une renégociation au cours de l'année 2021 avec les organisations syndicales au niveau local. Ainsi, l'existence de la convention collective nationale ne marque pas la fin des négociations paritaires territoriales ni de filières. Une large place est laissée à ce dialogue social. Possibilité est également laissée aux entreprises qui le souhaiteraient de compléter ou bien d'adapter les dispositions prévues par l'accord local dans le cadre d'un accord d'entreprise.

Parmi les nombreuses dispositions de cette convention collective, en plus du maintien de la négociation territoriale, deux autres éléments sont particulièrement importants :

- Une classification des emplois, fondée sur des compétences et des critères "classants" (technicité, responsabilité, management, relationnel, autonomie) afin de favoriser l'évolution professionnelle des salariés.
- Une grille de salaires minima afférente.

Ces deux dispositions sont des prérogatives de la branche et s'imposent donc comme telles aux territoires, qui doivent les appliquer à compter du 1er janvier 2021. Ces deux derniers thèmes (classification, grille de salaires) seront développés au cours d'articles à venir, ainsi que d'autres dispositions de la Convention collective nationale.

Chaque FDSEA et leurs équipes travaillent désormais à un accompagnement des employeurs et du réseau pour une mise en place effective et rapide de ces nouvelles normes. Une nouvelle fois, la FNSEA a su se saisir de ce chantier pour en faire une opportunité d'évolution de notre modèle social. À nous désormais de nous saisir de ce nouveau modèle proposé et de vous accompagner dans cette phase de transition.

Les FDSEA de Côte-d'Or, Nièvre et Yonne

Pour toute question, n'hésitez pas à joindre votre service emploi FDSEA (FDSEA21 : 03 80 68 67 68 ; FDSEA 58 : 03 86 93 40 94 ; FDSEA 89 : 03 86 49 48 10

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Fermages

Une augmentation plus réduite

L'indice national des fermages est en progression de 0,55 % par rapport à 2019. L'augmentation est bien moindre qu'entre 2019 et 2018 (+1,66 %).

Calculé à partir de l'indice de référence de 2009, l'indice des fermages est actualisé chaque année à partir de l'indice national publié par le ministre l'Agriculture. Il est applicable pour les échéances annuelles jusqu'au 30 septembre 2021. L'indice national constaté par arrêté ministériel pour l'année 2020 est de 105,33. Il en résulte que le taux de variation à appliquer au montant du fermage 2019 est de 0,55 %. Une augmentation plus modérée que celle observée entre les années 2018 et 2019 (+1,66 %). L'actualisation des loyers se fera en multipliant le montant de l'année 2009 par un coefficient de 1,0533 ou en multipliant le montant de l'année 2019 par le coefficient de 1,0055.

Les valeurs de référence des minima et maxima pour 2020 sont les suivants :

• **Pour les terres agricoles**, en euros par hectare : minima 9,76 euros ; maxima 121,22 euros.

• **Pour les bâtiments d'exploitation** en euros/m² :

- 1ère catégorie : de 1,94 à 2,53 euros.
- 2ème catégorie : de 1,35 à 1,94 euro.
- 3ème catégorie : de 0,76 à 1,35 euro.
- 4ème catégorie : de 0,17 à 0,76 euro

Disparition

Valéry Giscard d'Estaing, l'homme du « pétrole vert »

Sur l'agriculture, l'histoire retiendra de Valéry Giscard d'Estaing son discours de Vassy dans le Calvados, en 1977. Il y esquissa les grandes missions qu'il assignait à l'agriculture française et quelques thèmes toujours d'actualité : la souveraineté alimentaire, la solidarité envers les femmes de l'agriculture, le souci de ne pas gaspiller les bonnes terres, l'installation des jeunes…



Photo : AA63

Valéry Giscard d'Estaing, ici en compagnie de l'ancien président de la FNSEA Luc Guyau.

« *Les produits de l'agriculture sont notre seule matière première. Ce n'est pas acceptable qu'un pays comme la France dépende encore largement de l'étranger pour son alimentation. L'agriculture doit être notre pétrole* ». Ces mots sont ceux de Valéry Giscard d'Estaing, ancien Président de la République décédé le 2 décembre à l'âge de 94 ans, des suites de la Covid. Il les avait tenus le 16 décembre 1977 lors d'un discours à Vassy, village du Calvados situé près de Vire. C'était l'époque où le déficit de notre balance commerciale se creusait d'année en année après le choc pétrolier de 1973. Le Président de la République misait sur l'agriculture pour le réduire. D'abord par la reconquête du marché intérieur à l'époque plombé par de lourds déficits en matière de bois, de tourteaux de soja et de viande porcine et surtout par le développement des exportations agricoles et agroalimentaires. « *Ni l'Hexagone, ni l'Europe, ne sont à la dimension de nos capacités de productions agricoles* », affirmait-il encore en fixant un objectif de 20 milliards de francs (3 milliards d'euros) d'excédent agroalimentaire. Un objectif vite atteint et dépassé dans les années suivantes.

Une loi-cadre d'organisation

Pour concrétiser cette ambition, il avait annoncé l'élaboration d'une loi-cadre d'organisation et d'orientation agricoles qui sera adoptée par le Parlement et promulguée le 4 juillet 1980. Si cette loi prévoyait différentes dispositions pour améliorer l'organisation économique, un volet foncier pour drainer l'épargne publique vers l'agriculture, l'histoire retiendra surtout la mise en place du statut de coresponsabilité des époux agriculteurs. En fait, la reconnaissance du rôle des femmes sur les exploitations qui étaient considérées jusqu'alors comme « *sans profession* ». C'est sous son septennat également que furent lancées les grandes interprofessions que l'on connaît aujourd'hui. Une première étape avait été franchie, l'année précédant son arrivée en 1973 avec la création du Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (Cniel). Les réflexions de l'époque sur l'amélioration de l'organisation des marchés ont abouti en 1975 à la loi sur les interprofessions privées qui permettront la naissance, quelques années plus tard, d'Interbev (viandes), d'Interfel (fruits et légumes) et de l'Unip (protéagineux) notamment. Valéry Giscard d'Estaing restera dans les mémoires comme un grand européen. Il fut l'un des moteurs de l'élection au suffrage universel du Parlement européen en 1979 pour la première fois.

De grandes ambitions pour l'agriculture

Il fut aussi, avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, l'artisan du système monétaire européen, le précurseur de la monnaie unique, l'euro. Ce qui mit progressivement un terme aux désordres monétaires qui perturbaient les échanges agricoles au sein de l'Union européenne. S'il ne cultivait pas la même proximité avec les agriculteurs que son grand rival, Jacques Chirac, l'ancien Président de la République a toujours affiché de grandes ambitions pour l'agriculture française qu'on aimerait entendre aujourd'hui. Comme en témoigne d'ailleurs la création d'un secrétariat d'État à l'industrie agricole et alimentaire qui fut confié à Michel Debatisse, l'ancien président de la FNSEA, sous le gouvernement de Raymond Barre. Dans un communiqué du 3 décembre, la FNSEA rend hommage « *avec respect et reconnaissance* » à Valéry Giscard d'Estaing. L'organisation syndicale souligne que l'ancien chef de l'État « *aura porté une conception moderne et progressiste de la société et plus particulièrement de l'agriculture française, dont la contemporanéité résonne particulièrement de nos jours* ». La FNSEA lui sait gré des actions qu'il a mises en place et dont l'héritage perdure : « *Renouveau de la souveraineté alimentaire, exigence d'une Europe agricole et alimentaire forte, protectrice et soudée, révolution du « pétrole vert », nécessaire organisation économique des producteurs, sont autant d'orientations politiques qui marquent, comme un héritage, le débat public et agricole présent* ». Adressant à « *sa famille et à ses proches toute la gratitude et la profonde reconnaissance du monde agricole* », la FNSEA salue aussi la mémoire de celui qui fut « *le Président des agricultrices, en étant le premier à assurer aux femmes une véritable égalité sociale et professionnelle par la création, en 1980, du statut pionnier de co-exploitante* ».

ACTUAGRI

► En bref

Législation Beaucoup d'arbitrages sur le volet agricole de la loi Convention citoyenne

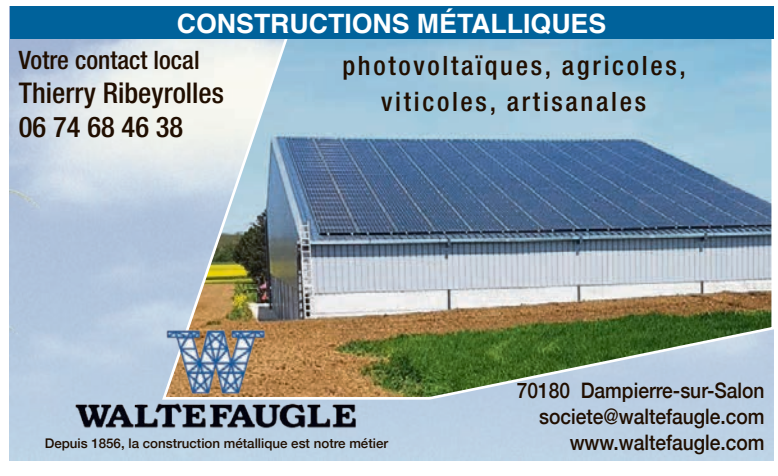
« *Il y a eu beaucoup d'arbitrages. Soit les délais sont différents, soit les obligations ont été remplacées par des incitations* », constate Mélanie B, membre de la Convention citoyenne. Pour la jeune femme, le bilan de la réunion de ce 8 décembre avec le ministère de l'Agriculture et les parlementaires autour des propositions de la Convention citoyenne est donc « *mitigé* ». Exemple de ces aménagements, la création d'une redevance pour pollution diffuse sur les engrais azotés sera reportée à 2024. Elle entrera par ailleurs en vigueur à cette date uniquement « *si les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas respectés et si cette taxe n'est pas adoptée au niveau européen* », explique le gouvernement dans une note transmise lors de la réunion. Alors que les citoyens voulaient imposer un choix végétarien par jour dans les cantines scolaires, le gouvernement a également réduit l'ambition en suggérant « *une expérimentation sur la base du volontariat* ». Lors d'un point presse le 7 décembre, Matignon a assuré que « *le projet de loi n'est pas encore finalisé* ». Il sera transmis au Conseil d'État en fin de semaine, puis présenté en Conseil de défense écologique fin janvier. L'examen à l'Assemblée devrait débuter en février.

Lait Le nouvel étalon pour compter les cellules mis en place au 1er avril 2021

L'interprofession laitière, le Cniel, a acté, lors de son dernier conseil d'administration du 2 décembre la mise en œuvre de la nouvelle méthode de comptage des cellules somatiques du lait au 1er avril 2021. Ce nouvel étalon a été élaboré par la Fédération internationale du lait (Fil). Il a vocation à être utilisé par tous les pays producteurs de lait. Outre le lait de vache, il sera également applicable pour les laits de chèvres et de brebis. « *Les laboratoires estiment que la nouvelle méthode pourrait avoir une incidence à la baisse sur le taux de cellules de l'ordre de 15 à 20 %* », explique Jehan Moreau, directeur de la Fnil (laiteries privées). Certains producteurs, jusque-là pénalisés pour la qualité de leur lait, pourraient donc voir leur prix payé augmenté. Dès lors certaines sections locales de la FNSEA déplorent ce délai de mise en place. « *Nous sommes dans la mouvance européenne* », assure la Fnil. À la FNPL (producteurs laitiers FNSEA), on répond que le principal est la mise en place d'une harmonisation au niveau mondial. Il y a tout à parier que des discussions vont s'ouvrir entre les producteurs et leurs laiteries privées comme coopératives sur de nouvelles grilles de paiement du lait en fonction de sa qualité.

Plan de relance 80 millions d'euros supplémentaires pour les agroéquipements

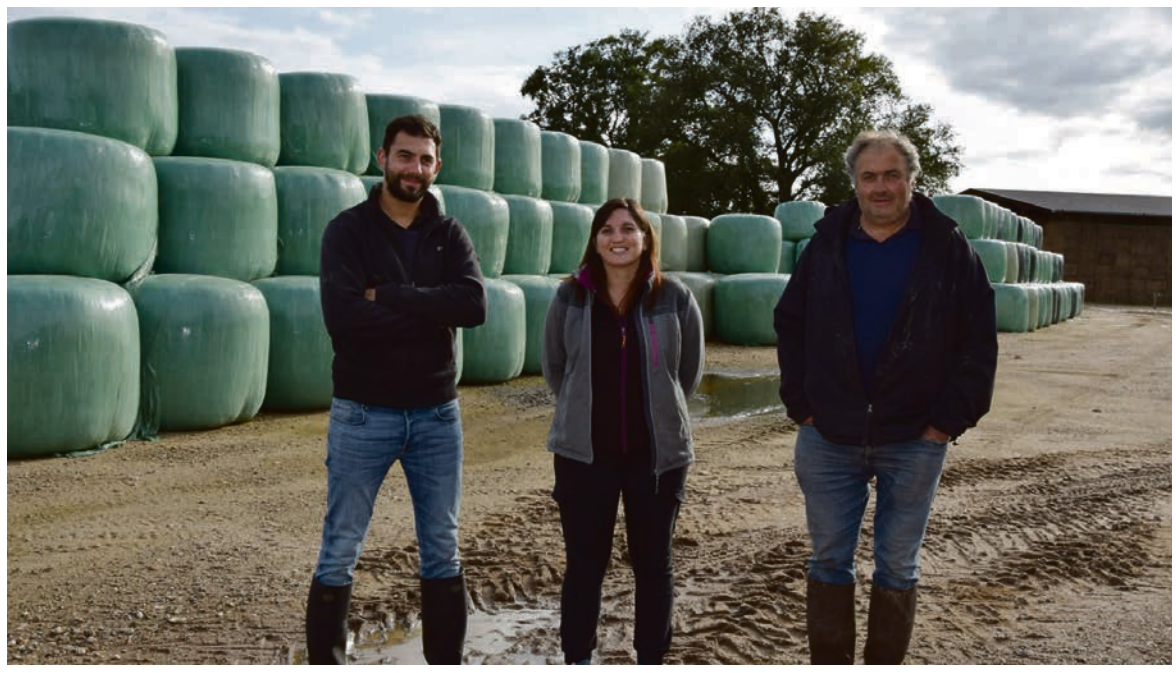
Dans un communiqué paru le 7 décembre, le ministère de l'Agriculture annonce que l'enveloppe dédiée, dans le plan de relance, à la prime à la conversion des agroéquipements sera abondée de 80 millions d'euros. Elle sera portée à 215 millions d'euros, contre 135 millions dans sa version présentée en septembre. Ce dispositif, qui doit être instruit par FranceAgriMer, avait été validé lors d'un conseil d'administration de l'établissement public fin novembre. Cette mesure sera disponible début 2021, selon une « *logique de catalogue* » (liste positive d'équipements éligibles). Elle finance jusqu'à « *30 à 40 %* » de l'achat d'un équipement permettant de limiter directement ou indirectement l'usage des pesticides ou des effluents d'élevage ; cette aide sera bonifiée pour les jeunes agriculteurs (+10 pts), les achats collectifs (+10 pts) ou en outre-mer (+30 pts). « *La création de ce crédit d'impôt (pour les exploitations se passant de glyphosate) et le déblocage d'une enveloppe supplémentaire de 80 millions d'euros pour la conversion d'agroéquipements résultent d'une volonté forte du gouvernement d'accompagner les agriculteurs. Toute transition a un coût et doit donc être financée* », commente le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie cité dans le communiqué.



Alimentation

Diversifier les ressources fourragères

Au fil des années, le Gaec Demeule, situé en Saône-et-Loire, à Rigny-sur-Arroux, près de Digoin, a adapté sa surface et diversifié ses sources fourragères pour être le plus autonome possible dans l'alimentation de ses 170 charolaises et leur suite.



Thomas et Laurent Demeule en compagnie de leur conseillère Chambre d'agriculture Sarah Besombes. Depuis trois ans, cette dernière leur assure un suivi alimentation comprenant bilan fourrager, analyses de fourrages et plan d'alimentation.

À Rigny-sur-Arroux, le Gaec Demeule réunit Fabienne, Laurent et leur fils Thomas qui les a rejoints en 2017. L'exploitation couvre aujourd'hui 280 hectares sur lesquels sont élevés un cheptel bovin charolais de 170 vêlages et une troupe de 60 brebis texel. Toute la production bovine est vendue maigre. Inscrit au Herd-Book Charolais, le troupeau commercialise quelques reproducteurs. Les autres mâles sont vendus en broutards : les vingt plus lourds, complémentés au pré, partent en novembre et les autres sont repoussés à 450 kg vifs *« pour des ventes en décembre, février, mars »*, détaille Laurent Demeule. La moitié des femelles de l'année est sélectionnée pour le renouvellement. Quant aux autres, après leur premier hiver post-sevrage, elles sont relâchées à l'herbe pour une vente à 400 kg au mois de juin. Enfin, les vaches de réforme sont vendues dès le sevrage des veaux.

Tout se joue au printemps

Marqué par la sécheresse de 2003, Laurent Demeule a pris l'habitude de se donner les moyens de réaliser un maximum de stock au printemps. Car sur les sols sableux et précoces en bord d'Arroux, c'est à cette saison que tout se joue, explique-t-il. Avec seulement 1 UGB par hectare, le chargement est modéré grâce à des reprises de surfaces successives. Aujourd'hui, le Gaec récolte au printemps 35 hectares en enrubannage et 70 ha de foin. Au fil des années, les associés ont diversifié les sources fourragères pour sécuriser encore un peu plus les volumes. Depuis 2011, l'exploitation produit du maïs ensilage à raison de vingt hectares aujourd'hui. Dix hectares sont semés tôt vers le 15 avril. *« Fertilisé avec du fumier et des boues de station d'épuration, ce maïs fourrage a produit 9,6 tonnes de matière sèche cette année »*, fait valoir Thomas qui précise que les terres ont bénéficié d'une journée de pluie de 85 mm au mois de juin et d'orages pour 80 mm supplémentaires au mois d'août. Une chance en cette année de sécheresse !

Du méteil entre la céréale et le maïs

L'autre moitié de la surface de maïs est implantée après un méteil. Cette dernière culture qui s'insère entre une céréale à paille et le maïs suivant a été introduite avec l'arrivée de Thomas, toujours pour constituer du stock supplémentaire. Ce méteil est semé en automne, en même temps que les céréales à paille. La famille Demeule implante un mélange de 100 kg/ha de triticale, 45 kg/ha de seigle, 25 kg/ha de pois et 8 kg/ha de vesce. *« Le méteil est un moyen de ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier. La culture, qui est récoltée en enrubannage, procure du rendement ; jusqu'à sept tonnes de matière sèche/hectare »*, indique Thomas. *« Le méteil ne déçoit jamais en volume. Par contre, le pois craint les gelées en hiver »*, complète Laurent.

Un hiver de stock d'avance minimum

Le Gaec cultive aussi une vingtaine d'hectares de triticale en rotation avec les prairies temporaires, le maïs et le méteil. La conduite de cette céréale rustique est économe : pas de fongicide, un seul herbicide, deux apports d'azote… L'enrubannage de méteil est réservé aux 40 laitonnes qui passent l'hiver dehors. *« Elles en reçoivent à volonté »*, informe Thomas. Les laitonnes et les génisses qui passent l'hiver en bâtiment sont nourries avec de l'enrubannage de prairies temporaires à volonté complété avec des céréales en quantité croissante à l'approche de la reproduction. Avant vêlage, les vaches reçoivent le matin du foin et de l'enrubannage et le soir foin, maïs ensilage et céréales. Cette ration augmente trois semaines avant le vêlage pour atteindre la ration d'après-vêlage : foin, maïs, enrubannage, céréales, tourteaux. Les broutards à la repousse reçoivent quant à eux du maïs à volonté ainsi que des céréales et un aliment à 27 % de matière azotée. Grâce à ce système fourrager qui a su se diversifier au fil des années, le Gaec est autonome pour l'alimentation fourragère de ses animaux. Seuls le correcteur azoté et l'aliment des broutards sont achetés. L'exploitation dépend aussi de l'extérieur pour la paille de la litière. Mais pour le reste, *« à la fin de l'automne, nous avons toujours presque deux hivers d'avance en fourrage. En 2019, il nous restait 50 bottes d'enrubannage et 80 bottes de foin »*, confie Laurent.



Les broutards sevrés début octobre seront repoussés à 450 kg vifs avec de l'ensilage de maïs à volonté, des céréales et un aliment à 27 % de matière azotée.

Des vêlages maîtrisés

Depuis l'installation de Thomas, l'exploitation se fait accompagner par Sarah Besombes, de la Chambre d'agriculture. *« Grâce au Pack 5 ans dont bénéficie le jeune éleveur depuis son installation, le Gaec dispose notamment d'un bilan fourrager, d'analyses de fourrages et d'un plan d'alimentation »*, indique la conseillère. *« Nous ne faisions pas d'analyse. Cela nous a confortés et permis de voir les variétés qui marchaient ou pas »*, confie Thomas. Pour les rations hivernales, la conseillère leur a fait équilibrer le maïs ensilage pour les vaches en y adjoignant du concentré en plus. *« La plupart des paramètres de l'exploitation sont au vert »*, confie Sarah Besombes qui cite un taux de mortalité des veaux compris entre 2 et 5 % ainsi qu'un taux de réussite en nombre de veaux sevrés par vêlage de 98 % sur cinq campagnes… Les deux associés confirment que la surveillance des vêlages est un point fort de l'exploitation. Une étape que Laurent et Thomas maîtrisent par la rigueur et ce malgré une période de vêlage s'étendant du 15 novembre au 15 avril.

L'Exploitant agricole de Saône-et-Loire



Outre 20 ha de maïs et 10 ha de méteil, l'exploitation produit également 20 ha de triticale. Les graines ne sont pas écrasées à l'aide d'un aplatisseur, mais concassées avec un appareil acheté à trois élevages.

400 bêtes pansées en quatre heures !

Chez les Demeule, l'organisation du travail fait partie des ingrédients qui expliquent les bons résultats techniques. Chaque tâche doit être faite en temps et en heure ; *« Chaque chose a sa place »* : c'est le principe que s'impose Laurent Demeule. Cette rigueur explique en grande partie la maîtrise des vêlages. On la retrouve dans l'anticipation des stocks de fourrages. Au quotidien, l'organisation du travail se traduit par une certaine sérénité dans les tâches partagées par les trois associés. Chaque jour, les 400 bêtes de l'exploitation sont pansées en seulement quatre heures de temps et ce même travail ne prend pas plus d'1 h 30 le matin, révèlent les intéressés. Pour cela, le Gaec dispose de bâtiments fonctionnels. Le matériel est plutôt simple : dérouleuse, pailleuse, désileuse… Les céréales sont écrasées à l'aide d'un concasseur acheté avec deux élevages voisins. Pour les cultures, le Gaec possède son matériel sauf pour le semis du maïs et la récolte réalisés en Cuma.



Expérimentation

À mi-chemin, les instituts techniques font le point sur l'action Syppre

Lancée en 2015, l'expérimentation Syppre, portée par Arvalis, Terre inovia et l'Institut technique de la betterave est aujourd'hui parvenue à la moitié de son parcours. L'occasion de tirer un premier bilan sur une tentative de profonde remise en question des systèmes culturaux classiques.

Indicateurs	Objectifs	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Production énergie brute (MJ/ha)	≥ témoin	**-26%**	**-15%**	**-26%**	**-20%**
Efficience énergétique	≥ témoin	**-18%**	**+9%**	**-1%**	**-22%**
Marge directe avec aides (€/ha)	≥ témoin	**-20%**	**+15%**	**-9%**	**-33%**
EBE (€/UTH Familial)	≥ témoin	**-22%)**	**+22%**	**-8%**	**-36%**
IFT Total	-50% / Réf. Rég.[1]	-21% *(-35% / témoin)*	-36% *(-48% / témoin)*	-31% *(-20% / témoin)*	-38% *(+7% / témoin)*
Apport d'azote minéral (kg/ha)	-20% / témoin	-22%	-35%	-34%	-2%
Consommation énergie primaire totale (MJ/ha)	-20% / témoin	-10%	-22%	-25%	1-2%
Emissions GES totales (kgéqCO2/ha)	-20% / témoin	-20%	-27%	-30%	-5%

Ce tableau montre les performances du système de culture innovant mené sur la plateforme berrichonne et les variations par rapport à l'objectif. La couleur vert foncé indique que le système innovant a atteint les objectifs. Le vert clair indique une tendance vers ces objectifs, quant au rouge foncé, il indique que le système innovant a des résultats moins bons que le système témoin.

Initiée dès 2013 mais effectivement lancée en 2015, l'expérimentation Syppre est porteuse d'un postulat de départ à la fois simple et vertigineux dans son ambition : accompagner les agriculteurs dans la multi-performance, imaginer des systèmes culturaux qui tentent de réaliser la quadrature du cercle entre quantité, qualité, retour économique et impératifs agroécologiques. À la base, on trouve trois instituts techniques : Arvalis, Terres Inovia et l'Institut technique de la betterave (ITB) qui ont décidé de rassembler leurs expertises autour de ce projet ambitieux. Après cinq ans, ils avaient décidé de faire un point d'étape par le biais d'une visioconférence de presse organisée le 8 décembre. Syppre est un dispositif qui repose sur trois outils : des observatoires régionaux, au nombre de cinq et répartis sur le territoire afin d'avoir un aperçu le plus large possible des résultats d'expériences en fonction des différents terroirs, des plateformes expérimentales et un réseau d'agriculteurs partenaires permettant la diffusion des résultats.

Les observatoires sont présents en Picardie, en Champagne, dans le Berry, le Béarn et le Lauragais. Dans chacune de ces zones ont été mises en place des parcelles expérimentales, pour une durée de dix ans et sur des surfaces comprises entre 5 et 10 hectares.

Nouvelles rotations

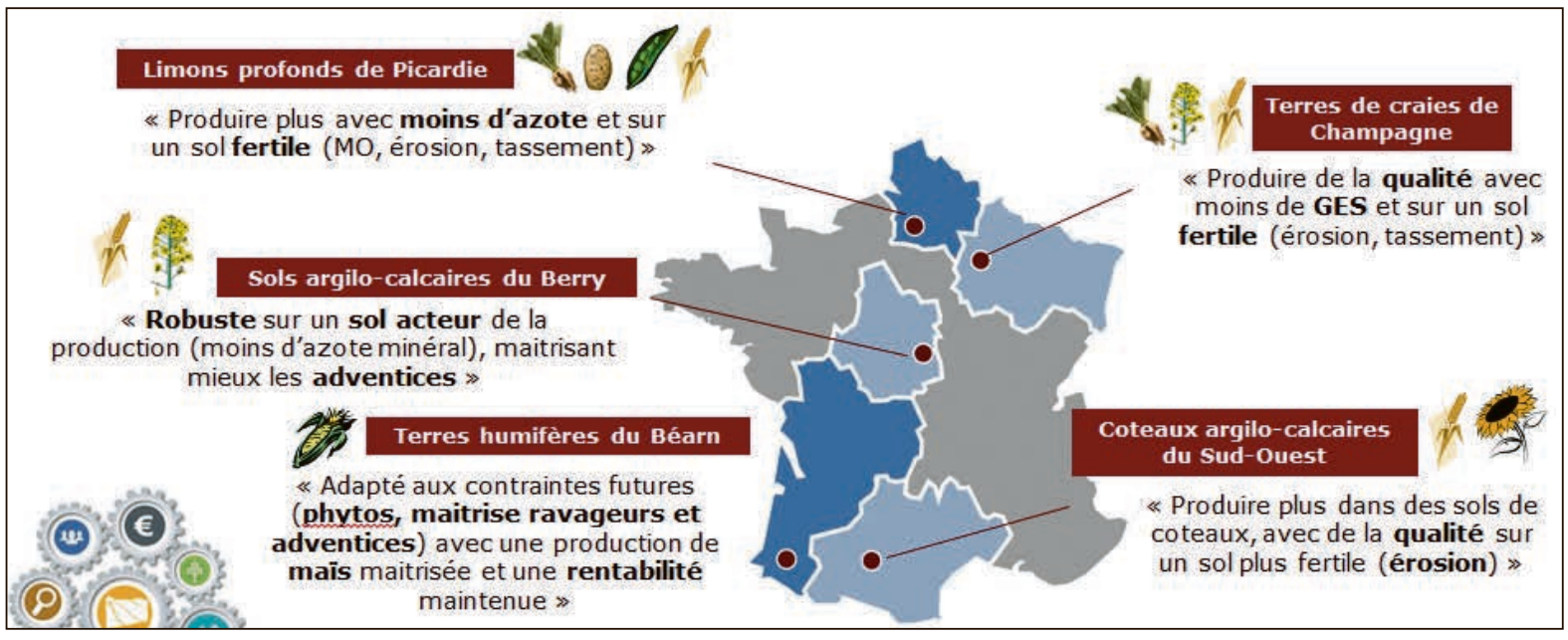
« *Dans cet ensemble,* précise Vincent Laudinat, directeur de l'ITB, *les réseaux d'agriculteurs partenaires de l'expérience sont précieux : ils favorisent les échanges et ils nous amènent aussi parfois leur réalisme agricole* ». Depuis cinq ans, donc, ces différents acteurs mettent en place de nouvelles rotations de cultures, en collaboration avec des acteurs locaux (par exemple, la coopérative Axéréal pour la plateforme berrichonne) en poursuivant un but précis organisé autour des trois axes majeurs que sont la productivité, la rentabilité et la performance technique et environnementale, et en tentant de faire progresser neuf indicateurs prédéfinis : la production d'énergie brute exportée, l'efficience énergétique, les marges directes avec aides, le rapport Excédent brut d'exploitation/Unité de travail humain (EBE/UTH), le coefficient de variation de la marge directe, la quantité d'azote minéral employé en kg par hectare, l'Indice de fréquence de traitement (IFT total), la consommation d'énergie primaire, et les émissions de gaz à effet de serre. À ces neuf critères, un dixième a été ajouté depuis 2018 : le zéro glyphosate.

« Aller sur des situations de rupture »

Sur chacune des plateformes régionales, des thématiques sont développées. Par exemple, en Champagne, c'est « *produire de la qualité avec moins de gaz à effet de serre et sur un sol fertile* » ou, dans le Berry « *Robuste sur un sol acteur de la production (avec moins d'azote minéral), maîtrisant mieux les adventices* ». « *Le but*, précise Clotilde Toqué, cheffe du pôle Systèmes de cultures innovantes et durabilité chez Arvalis, *c'est d'aller sur des situations de rupture pour voir ce qui marche ou pas* ». Après trois campagnes et une quatrième qui se profile, on commence à avoir quelques éléments de réponse même s'il reste énormément de travail à accomplir. « *Le fait est*, poursuit Clotilde Toqué, *que la multi-performance, sur les critères pris en compte n'est pas atteinte, ce qui est normal puisque trois campagnes, c'est très peu. Nous pouvons toutefois remarquer des situations prometteuses. Ainsi, nous notons dans certains cas une amélioration sur la baisse des engrais azotés. Nous avons aussi des systèmes innovants qui donnent des résultats plutôt positifs sur le stockage du carbone* ».

En revanche, sur les questions de rentabilité et de productivité, les systèmes expérimentaux mis en place n'apparaissent pas encore au point. Il y a encore beaucoup de manques à gagner. Au chapitre des réussites de Syppre il faut toutefois noter l'expérience menée dans le Berry où une séquence affichant une rotation lentilles-colza-blé dur-maïs-tournesol-blé tendre s'est révélée très positive dans la gestion des adventices, de l'azote et des insectes. En revanche, sur cette même plateforme on a constaté des rendements catastrophiques sur des cultures dérobées, en raison du manque d'eau notamment. Syppre va devoir encore beaucoup travailler pour, comme le rappelle son slogan « *Construire ensemble les systèmes de culture de demain* ».

BERTY ROBERT



Cette carte permet de visualiser les cinq plateformes qui font vivre l'action Syppre avec, à chaque fois, leur particularité de terrain.

▶ En bref

Fiscalité Crédit d'impôt pour les exploitations qui n'utilisent plus le glyphosate.

Les sénateurs ont adopté le 5 décembre un amendement permettant la mise en place d'un crédit d'impôt temporaire d'un montant de 2 500 € pour soutenir les entreprises agricoles qui déclarent en 2021 et/ou 2022 qu'elles n'utilisent plus de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate, en complément des crédits d'impôts pour l'agriculture biologique et la Haute valeur environnementale (HVE). Ce crédit vise les filières les plus impactées économiquement en raison de leur consommation de glyphosate, ce qui est le cas en particulier des cultures permanentes (viticulture, arboriculture) et des grandes cultures. Au-delà de ce crédit d'impôt, l'État investira 80 millions d'euros supplémentaires pour abonder la prime à la conversion des agroéquipements prévue dans le plan de relance, désormais dotée de 215 millions d'euros.

OGM Un blé 12 % plus productif

Un blé OGM produisant des grains « *jusqu'à 12 % plus gros* », par rapport au conventionnel, a été mis au point par des chercheurs de l'université d'York, a-t-elle annoncé fin novembre. Leurs travaux ont permis de « *contourner* » l'opposition apparente entre forte taille et nombre élevé des grains, explique dans un communiqué le professeur Simon McQueen-Mason du Centre des nouveaux produits agricoles (CNAP, en anglais) au sein de l'université britannique. Cela a été possible « *en augmentant les niveaux d'une protéine appelée expansine, qui est un déterminant majeur de la croissance des plantes* », selon lui. Des essais au champ, en partenariat avec l'université australe du Chili, confirment la performance de ce blé OGM en conditions agricoles.

Diversification Le groupe InVivo va sur le marché des cosmétiques

Union nationale de coopératives agricoles françaises, le groupe InVivo est en train de développer une marque, Cultiv, qui commercialise depuis quelques mois une gamme de cosmétiques et de compléments alimentaires à base de légumes certifiés bio. Les matières premières sont la betterave rouge, les épinards, la chicorée sauvage et le melon Cantaloup. « La marque peut se vanter d'avoir entre 61 % et 80 % d'ingrédients d'origine française dans chacun de ses produits », précise le groupe.

Entreprises

Proximité renforcée chez SV Pro

Arrivé à la direction générale de la concession John Deere de Monéteau (89) en janvier dernier, Fabien Billault a redéfini l'organisation des équipes au sein de l'entreprise. Désormais, chaque agence dispose d'une certaine autonomie et est animée par un responsable.



Au sein du groupe SV Pro, on parie beaucoup sur cette réorganisation pleinement orientée sur le service aux clients.

« *SV Pro compte parmi les acteurs majeurs dans la distribution d'agroéquipements de la région. À cet égard, nous nous devons d'être le plus possible aux côtés de nos clients pour les accompagner dans leurs projets d'investissement, que ce soit au niveau du service après-vente bien entendu mais aussi sur la vente et le magasin. C'est notre rôle de les accompagner dans l'exercice de leur métier, pas facile ces dernières années, il faut le reconnaître. Je souhaite que nous soyons réactifs et disponibles pour les agriculteurs, dans chacun de nos métiers* » explique Fabien Billault. Depuis juin dernier, chacune des huit bases de la concession est désormais pilotée par un responsable dont le rôle est d'organiser le travail du site et de faciliter la communication entre les différents services de l'entreprise.

Les équipes ont été renforcées par plusieurs embauches. Douze postes ont été pourvus auxquels s'ajoutent quatre apprentis. Ainsi, Monéteau, dans l'Yonne, dont l'animation est confiée à Aurélien Chenu, voit l'arrivée de trois techniciens supplémentaires et d'un apprenti. Jérôme Gateau, responsable de Malay-le-Grand et Grandchamp, toujours dans l'Yonne, voit son équipe renforcée d'un réceptionnaire, d'un second magasinier pièces itinérant et d'un commercial. Jérémy Bertrand, auparavant expert Farmsight, reprend le secteur de vente de Jérôme Gateau.

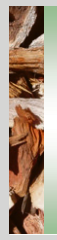
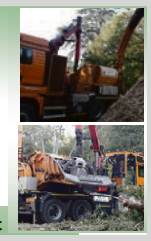
Équipes renforcées

À Aunay-en-Bazois, dans la Nièvre, sous la houlette d'Alban Melloux, un magasinier et un commercial confortent l'équipe. En Côte-d'Or, Châtillon-sur-Seine, sous la responsabilité de Guillaume Barbier, accueille un commercial, un technicien et un apprenti mécanicien supplémentaires. Baptiste Blaise a été recruté pour renforcer le service commercial à Sainte-Marie-la-Blanche, base dirigée par Maxime Rabier. De nouveau dans l'Yonne, à Sauvigny-le-Bois, animée également par Alban Melloux, un commercial, un technicien, un magasinier et deux apprentis sont arrivés en renfort. Aurélien Chenu est aussi responsable de la base de Juilly, en Côte-d'Or, site sur lequel un apprenti technicien, titulaire d'un BTS et d'un CQP obtenu à Savy-Berlette, dans le Pas-de-Calais, a été embauché après trois années passées dans l'entreprise. Romaric Meuriau est en charge de l'animation des vendeurs pour le matériel d'accompagnement. Fabien Billault assure les relations avec les marques motorisées John Deere et Kramer. Après un temps de mise en place, cette nouvelle organisation devrait porter ses fruits à partir du début de l'année, selon Fabien Billault.

Six nouveaux vendeurs

Nicolas Charpentier : Basé à Monéteau, il remplace Cédric Deloince, parti reprendre une exploitation. Titulaire d'un diplôme d'ingénieur obtenu à Beauvais, dans l'Oise, ce jeune fils d'agriculteurs rémois a en charge le secteur Chablis-Tonnerre et Auxerre. Tél. : 06 12 45 49 10.
Nicolas Debande : Cet ancien chef de silo chez Soufflet est originaire de Teigny dans la Nièvre. Diplômé d'un BTS et d'une licence pro, il visitera les exploitations d'un secteur qui s'étend de Prémery jusqu'au Morvan. Tél. : 06 12 45 49 12
Manoel Girard : Diplômé d'un bac pro Maintenance des matériels, il a travaillé aux Ets Février et connaît donc bien ce secteur agricole. Attiré par le commerce de terrain, il rejoint la base de Châtillon-sur-Seine où il a en charge le secteur de Baigneux-les-Juifs jusqu'à Tonnerre. Tél. : 06 70 58 29 83.
Valentin Talvat : Ce jeune est actuellement en licence pro à l'Université de Bourgogne en alternance. Auparavant, il a obtenu un BTS GDEA au lycée agricole du Chesnoy, à Montargis, dans le Loiret. Il vient renforcer la base de Malay-le-Grand, sur le secteur de la forêt d'Othe et de Villeneuve l'Archevêque.
Baptiste Blaise : Tout comme Valentin Talvat, il est en licence pro en alternance à Chalon-sur-Saône après un BTS GDEA obtenu à Vesoul. Il vient à Sainte-Marie-la-Blanche aux côtés de Maxime Rabier. Tél. : 06 47 42 41 28
Jean-Baptiste Haghebaert : Agé de 22 ans et titulaire d'un bac Agroéquipement, d'un BTS ACSE et d'une licence pro Commerce agricole, il est d'origine nivernaise et fils d'agriculteurs. Il entame chez SV Pro sa troisième expérience professionnelle en reprenant le secteur d'Alban Melloux sur le quart sud-ouest de la Nièvre. Tél. : 06 70 15 50 72.

▶ Des professionnels à votre service


SARL CTP
06 03 07 54 83
DÉCHIQUETAGE BOIS & ARBRES
avec camion broyeur NOREMAT
TRAVAUX PELLETEUSE,
BROYEUR ET CISAILLE
sarlctp@aol.com Château Renaud - 18150 Germigny L'Exempt


Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Économie & Gestion

Juridique

Indemnisation par l'assurance maladie des salariés « cas contact »

Un décret du 14 novembre (D. n° 2020-1386, 14 nov. 2020, JO : 15 nov.) prolonge les conditions permettant aux salariés « cas contact » de bénéficier des indemnités journalières de l'assurance maladie.

Les salariés non malades mais « cas contact » d'une personne atteinte de la Covid-19 peuvent, jusqu'au 31 décembre, continuer de bénéficier des indemnités journalières maladie dès lors qu'ils se trouvent dans l'impossibilité de travailler ou de faire du télétravail. Dans ce cas, aucun délai de carence ne s'applique, la prise en charge par l'assurance maladie est immédiate. De plus, dans un tel contexte, aucune condition d'activité minimale n'est requise pour bénéficier de cette indemnisation. Enfin, il n'y a pas non plus de durée d'indemnisation maximale pour le versement des indemnités journalières aux salariés « cas contact ». Lorsque le salarié est « cas contact », il convient pour ce dernier d'en avertir immédiatement l'employeur et de procéder à une déclaration en ligne sur le site ameli.fr. Le salarié devra être en mesure d'attester sur l'honneur qu'il est dans l'impossibilité de télétravailler. L'assurance maladie procédera ensuite à l'élaboration des arrêts. Il est à noter que les personnes vulnérables et les salariés qui se trouvent dans l'obligation de garder leurs enfants sont placés en activité partielle et ne peuvent pas bénéficier de l'arrêt dérogatoire présenté ci-dessus. Ce dispositif est en vigueur jusqu'au 31 décembre. Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre également, les salariés « cas contact » bénéficient d'indemnités complémentaires versées par leur employeur. Le versement de ces indemnités doit s'appliquer sans délai de carence. De plus, aucune condition d'ancienneté n'est requise pour que le salarié « cas contact » puisse bénéficier de cette indemnisation complémentaire.

ANAÏS MARTINS

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou par mail :
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 08/12/2020

Effectif global: 1161 - Taux de vente: 95%

Effectif total: 740 - Taux de vente: 92 %

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	400-450	2,45 €	2,56 €	2,54 €	-
		U	300-350	2,44 €	2,66 €	2,54 €	-
			350-400	2,34€	2,48 €	2,41 €	-
			400-450	2,27 €	2,39 €	2,34 €	-
			450-500	2,34 €	2,34 €	2,34€	-
	F	R	200-250	2,71 €	3,02 €	2,84 €	-
			250-300	2,52 €	2,84 €	2,66 €	-
			300-350	2,31 €	2,51 €	2,39 €	-
			350-400	2,22 €	2,42 €	2,32 €	-
			400-450	2,21 €	2,33 €	2,28 €	-
		U	250-300	2,68 €	2,75 €	2,73 €	-
			300-350	2,60 €	2,68 €	2,66 €	-
		R	300-350	2,44 €	2,62€	2,53€	-
			350-400	2,45 €	2,45€	2,45€	-

94% de vendus. Prochain marche bovins le mardi 15. decembre 2020. vente de vaches gestantes le jeudi 10 decembre sur notre marche pensez a annoncer vos animaux avant 17h00 le vendredi.

BROUTARDS : L'offre est plus abondante cette semaine et permet d'attirer davantage d'acheteurs. La vente est un peu plus fluide et les bons lots gagnent même quelques centimes, mais on ne constante rien d'euphorique non plus.

LAITONNES : Bonne demande. Vente rapide et totale.

Effectif total: 44 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES 12+18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	F	U	350-400	2,29 €	2,40 €	2,31 €	-

Effectif total: 377 - Taux de vente: 100%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
VACHES / GENISSES DE 30 MOIS : Beaucoup d'offre cette semaine, en raison des conditions météorologiques qui se dégradent en ce début de mois, et qui poussent les animaux à l'étable. Les éleveurs font donc un tri des animaux qu'ils ne veulent (ou peuvent) hiverner. Comme dans le marché export, l'offre attire plus d'acheteurs, ce qui traduit encore des transactions fluides cette semaine. Les cours évoluent peu, c'est surtout la qualité qui fait varier les tarifs plutôt que de la demande. A noter que les sujets trop maigres sont difficiles à commercialiser peu importe l'âge.	F	E	- 5 ans	2,36 €	2,42 €	2,67 €	-
		U	- 5 ans	1,83 €	2,30 €	2,01 €	-
			5 à 10 ans	1,81 €	2,19 €	1,96 €	-
			+ 10 ans	1,70 €	2,00 €	1,79 €	-
		R	- 5 ans	1,63 €	1,79 €	1,75 €	-
			5 à 10 ans	1,63 €	1,80 €	1,73 €	-
			+ 10 ans	1,55€	1,70 €	1,63 €	-
		O	+ 10 ans	1,19€	1,49 €	1,37 €	-
		U	24 à 36 mois	1,88 €	2,37€	2,17 €	-
		R	24 à 36 mois	1,72 €	1,98€	1,92 €	-

Equipe FMBV

Broutard(e)s : En ce début décembre, et compte tenu des conditions météo, les apports augmentent avec parfois beaucoup d'animaux non annoncés. Les acheteurs sont au rendez-vous ce qui permet d'écouler la marchandise sans trop d'invendus. Cependant l'ambiance reste calme. Les sujets légers, vaccinés FCO, et bien conformés s'échangent facilement à des cours en très légère progression. Pour le reste, les achats sont plus discutés et les cours difficilement reconduits. En femelles, le marché reste fluide sur des tarifs fermes.
Gros bovins maigres : L'offre est conséquente à l'approche de l'hiver et les acheteurs répondent présents. Les animaux à finition rapide se commercialisent rapidement à prix fermes. Le placement des sujets de qualité plus moyenne est moins évident.
Boucherie : La modestie des apports suffit à une demande modérée. Les ventes sont régulières, sans emballement, et les cours sont quasi intégralement reconduits. Les vaches laitières et mixtes cèdent encore quelques centimes sur certaines places.
Veaux : Le commerce reste bouché faute de besoins à l'intégration et compte tenu de débouchés à l'export très sélectifs. Seuls les sujets de qualité supérieure s'échangent facilement. La marchandise moyenne reste très discutée, et seule la modestie de l'offre permet de tenir les cours. En type laitier et croisés lait, aucune amélioration en vue : les sujets sont sévèrement triés et la marchandise inférieure reste invendable.
Ovins : En agneaux, l'offre demeure insuffisante pour satisfaire la demande. En type viande, les premiers laitons arrivent sur le marché et sont vendus très rapidement. Les prix restent fermes à haussiers à des niveaux toujours très élevés. En agnelets sur le bassin laitier, les volumes bondissent cette semaine sans trop perturber les cours. En brebis, les ventes sont régulières sur des prix globalement reconduits.

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 07/12/2020

Effectif total: 817 - Taux de vente: 100%

AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Observation : Vente rapide et totale. **Agneaux :** les tarifs restent très élevés et l'offre ne couvre toujours pas la demande. **Brebis; Béliers :** demande suivie. Cours fermes.							

Effectif total: 651 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX de BOUCHERIE- COURS RELEVÉS (en E/Tête)

U	32 - 38 kg	3,91 €	4,21 €	4,12 €	-
	38 - 44 kg	3,56 €	4,24 €	4,04 €	-
	44- 50 kg	3,67 €	4,03 €	3,88 €	-
	> 50 kg	3,05 €	3,54 €	3,39 €	-
R	32 - 38 kg	3,22 €	3,91 €	3,59 €	-
	38 - 44 kg	3,16 €	3,78 €	3,57 €	-
	44 - 50 kg	3,44 €	3,69€	3,63 €	

Eff.total:134 - Tx de vente : 100%

OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

	(M)	1,21€	1,39 €	1,27€	-
U	> 60 kg (F)	1,15 €	1,32 €	1,24€	-
	> 60 kg (F)	0,91 €	1,18 €	1,03€	-

Eff.total:25 - Tx de vente : 100%

AGNEAUX MAIGRES - COURS RELEVÉS (en E/Tête)

R	25-35 KG	50 €	123 €	81 €	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 30/11/2020 au 06/12/2020

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,72	7,62	-	-	-	-	-
	Var.		0,05	0,07					
	R	7,15	7,38	7,32	-	7,39	7,31	-	-
	Var.	-0,07	=	-0,09		-0,03	-0,03		
3 (couverts)	U	7,75	7,79	7,65	6,54	-	7,64	7,47	
	Var.		0,12	0,05	0,06		-0,09	-0,04	
	R	7,29	7,40	7,41	6,69	7,40	7,35	7,12	-
	Var.	-0,01	=	0,06	0,11	-0,04	-0,02	=	
	O	7,06	7,19	7,20	-	7,03	6,81	6,58	-
	Var.	0,01	0,06	0,16		0,02	0,04	0,08	
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,65	-	-
	Var.								

Zone nord : Stabilité des cours dans un marché toujours marqué par une offre réduite. **Zone sud :** Application du réseau.

Tendances des Marchés aux Bestiaux Semaine 49 – du 30 nov au 06 dec 2020
Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le commerce est stable cette semaine. La légère reprise observée la semaine dernière dans les sujets de moins de 400 kg se poursuit : les ventes sont un peu plus fluides et les cours globalement reconduits voire en progression de quelques centimes. La qualité des lots et la vaccination facilitent les échanges. Les transactions d'animaux pour l'Italie sont en revanche toujours compliquées avec un tri important, occasionnant des invendus : la demande italienne reste modérée et exigeante. En femelles, les ventes restent dynamiques à la faveur de la marchandise supérieure.
Gros bovins maigres : Les volumes s'étoffent encore cette semaine face à une demande régulière. L'écoulement est fluide face à de nombreux acheteurs. Les sujets de qualité supérieur, plutôt jeunes, s'échangent à prix fermes tandis que la marchandise plus âgée est plus discutée.
Boucherie : Le commerce reste calme et globalement sans changement. La demande est modérée face à des volumes qui le sont tout autant. Les cours en races à viande sont globalement reconduits avec toujours des écarts importants selon les acheteurs. Les conformations d'entrée de gamme sont de nouveau pénalisées.
Veaux : Les volumes présents sont limités et contingentés par les acheteurs à l'intégration. Pour autant, les cours restent plafonnés à un niveau très bas avec de nombreux invendus. Les achats en races à viande de qualité supérieure sont stables tandis que le commerce est catastrophique pour les catégories inférieures et en type laitier.
Ovins : En agneaux, les semaines se suivent et se ressemblent, toujours à la faveur des éleveurs dans un déséquilibre offre/demande qui perdure. Les acheteurs peinent à couvrir leurs besoins entrainant des ventes rapides et totales à prix fermement maintenus voire en progression de quelques centimes. En agnelets sur le bassin laitier, les effectifs s'étoffent sur des ventes fluides et des cours en reprise sur les premières catégories de poids. **En brebis,** les achats restent stables sur des prix globalement reconduits.

07 DECEMBRE 2020 | TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché stable sur la femelle. Demande plus soutenue en JB, qui doit maintenant se traduire dans les prix payés aux éleveurs!
Bovins maigres : Marché très lourd avec pressions à la baisse. Les cours sont maintenus dans les femelles.

POLITIQUES

Le Ministre de l'Agriculture a présenté le 1er décembre le plan protéine végétale doté de 100 M€ dans le plan de relance. Concernant l'élevage, il a précisé que 20 M€ sont prévus pour améliorer l'autonomie alimentaire des élevages. L'enveloppe est répartie pour moitié en faveur de l'investissement matériel, l'autre dans l'achat de semences permettant d'enrichir les prairies en légumineuses fourragères.

SANTE ANIMALE

La loi n° 2020-1508, autrement nommée « loi DDADUE » portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'UE en matière économique et financière a été publiée vendredi.
Elle prévoit notamment :
- Une habilitation à légiférer par ordonnance pour mettre en œuvre la LSA et le paquet médicament vétérinaire.
- La délégation par la loi de la gestion des bases des opérateurs à l'APCA
- Diverses mesures portant notamment sur l'installation et le maintien des vétérinaires en zones rurales et les vaccins

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Le 18 décembre prochain, cela fera 1 an, que l'accord interprofessionnel sur la contractualisation obligatoire en Label Rouge a été étendue par décret.
La date butoir arrive donc à échéance, quant au renouvellement des contrats Label et surtout quant à leur mise en conformité avec cet accord interprofessionnel.
Pourtant, sur le terrain, encore trop peu de viande commercialisée Label Rouge ne répond à cet accord ! L'interprofession peine à recevoir les attestations confirmant la mise en conformité des contrats! Tout animal vendu Label Rouge, rappelons-le, doit faire l'objet d'un contrat, contenant un prix basé selon la loi EGALIM, et comprenant un indicateur coût de production!

FOCUS

L'Assemblée Générale du projet européen BovINE s'est tenue par visio les 1er et 2 décembre. Ce fut l'occasion d'échanger sur les « bonnes pratiques » relevées dans les 10 pays partenaires. A cette occasion, l'amélioration de l'autonomie alimentaire, favorable aussi bien au niveau technico-économique qu'environnementale, et proposée par la France, a été présentée et bien accueillie des partenaires présents.
La prochaine rencontre autour du projet se tiendra en France, en juin prochain.

EN REGION

En cette période particulière, la FDSEA de la Loire a innové dans sa façon de communiquer auprès de son réseau. En effet, les contraintes auxquelles nous sommes confrontés depuis des mois ont entravés les échanges au sein du réseau. Les élus se sont mobilisés, notamment le président de la section bovine de la Loire, Maxime BRUN, qui soulève différents points en lien avec la filière bovine : conjoncture, nouveaux indicateurs de marché et impact du Covid sur la filière. Voici le lien pour avoir accès à la vidéo.

FAIT DE LA SEMAINE

Dans le cadre de la mise en place du Plan de relance sur le volet agricole, les téléprocédures opérées par FranceAgriMer sont déjà ouvertes. Vous les trouverez en suivant le lien suivant : https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE Vous trouverez les premiers éléments concernant les sujets suivants: plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires, plan de structuration des filières protéines végétales, plan de renouvellement des agroéquipements.

CHIFFRE DE LA SEMAINE

95%

C'est le stabilisateur qui est appliqué à l'enveloppe ICHN pour la campagne 2020.
Il s'agit du même niveau de stabilisateur que pour les 2 campagnes précédentes.

Par ailleurs, le Ministère annonce que le solde des paiements PAC de la campagne 2020 sera versé aux agriculteurs avant la fin d'année.

Matériel

Tracteur

01 - Vends Kubota RTV-X 1110 année 2020 état neuf 15 heures prix 20000 euros sans TVA
✆ **06 29 50 68 66**

42 - Vends Zetor 60 cv 4000 h fourche repeint révisé - factures - cabine en deux roues - beau - 8000 euros
✆ **06 80 32 10 36**

42 - Vends cause retraite tracteur 4 rm NEW HOLLAND 115 TSA - 2004 - 6450 h - TBE - relev. avt - 4 distr. - pneus avt 420/70 R28 us. 10% + arr. 520/70 R 38 us.25 %- CLIM - prix/demande
✆ **06 88 15 55 44**

70 - Recherche David Brown 850 implematic état de marche jm.straub@wanadoo.fr - 3 photos SVP
✆ **06 33 26 41 76**

38 - A vendre tracteur M620, 160 cv, Deutz profiling prise de force avant et relevage cabine et pont avant suspendu, 4600 h : 38000 euros.
✆ **06 72 75 29 27**

38 - Vends JD 6210 Premium 2001, 8000 H avec jumelge ar option relevage av 3 dis clim radar hms siège pnuex.
✆ **06 74 45 08 32**

38 - Vends tracteur MF 6290 annee 2002 7500hrs relevage et masses avant pneus largeur 600 usure 60% deux roues AR completes modele Load sensing
✆ **06 28 25 98 01**

38 - Vends tracteur MF 6290 annee 2002 7500hrs relevage et masses avant pneus largeur 600 usure 60% deux roues AR completes modele Load sensing
✆ **06 28 25 98 01**

26 - Recherche Corn-Picker Bourgoin B 410 dans l'état.
✆ **06 24 01 73 22**

71 - Vends tracteur Renault Arès 566 RZ, 110 CV + chargeur Fauchoux, 4.100 h, TBE, 2003, pneus av. neufs.
✆ **03 85 74 78 87**

71 - Cse ret. vend New Holland 8260, 115 cv, 4 RM, 4 pneus neufs, benne Promodis 90 super propre, revisée, broyeur mélangeur Ma Auto, 500 k, dép. 71.
✆ **03 85 92 62 03**

26 - Vds tracteur Fiat 411R an 1964 à restaurer ou pour pièces. 1200 euros à débattre.
✆ **06 87 51 48 38**

42 - Vends cause retraite tracteur 4RM, New Holland,115TSA, 2004, 6 450 h,TBE, relev. avt, 4 distrib. Pneus avt 420/70R28, us. 10%, pneus arr. 520/70R38 us. 25%, clim, prix/dem.
✆ **06 88 15 55 44**

18 - Cultivateur de la région recherche un tracteur Fiat 130.90, 140.90 ou éventuellement un 160.90.
✆ **Tél. 06 21 49 50 89**

18 - Vends Claas Axion 8102010 3.450 h TBEG 180 cv Full powershift pont av suspend clim 4DH rel av pneus 70 %, 43.000 euros à deb.
✆ **Tél. 06 72 90 54 53**

69 - Vends tracteur 2016 - 6 cylindres - NH 3000 heures 4x4 pont suspendu - 4 distributeurs - Pneux arrière neufs, avant 60% d'usure - Relevage avant
✆ **06 65 32 65 44**

88 - Vends tracteur Claas 135 CV 3350 H très bon état et Deutz-Agrotron 112CV avec chargeur très bon état + foin bonne qualité.
✆ **06 07 61 82 64**

Travail du sol

26 - Vends semoir à engrais Vicon 400Kg 1000 euros, charrue HB2 350 euros, cultipacker Trainé 200 euros, charrue Bi-socle déportable 150 euros, 12 masses avant 26Kg 30 euros l'unité.
✆ **06 85 95 64 19 aprés 20H**

01 - Vends rouleau frontal double 3m herse plate Bourguignon 3m20 vibro J. Deere 3,8 masses JD 40kgs appareil graissage pneumatique usine Rumaucourt
✆ **06 81 97 38 01**

01 - Vends presse MD Massey Ferguson 1840 an 2018 canal central pick up 2m tbé Xéobib Michelin pneus occasion 710, 60 R 38 et 600 60 R 28 usure 60% pour dépan. petit px
✆ **06 78 09 57 93**

38 - Vends combiné de semis pneumatique Amazone 3m; Herse rotative KE 302 et semoir ADP 21 rgs à 12.5cm; Herse de recouvrement FlexiDoigts Grande trémie. Disponible de suite; Dents à démontage rapide; Boitier Amados II; Le tout en TBE
✆ **06 82 94 51 47**

58 - Vends rotovator Maschio 2.80m bon état 2200 Euros
✆ **03 86 59 40 36**

89 - Vends herse rotative Agram 3000 pour pièces
✆ **06 33 50 05 34**

01 - Vends JD 1177 hydro/4 S11 4200 h SLI colza cueilleur 5 rangs entretien fait par concessionnaire JD ; combiné Wordsem tb état 3m année 2015
✆ **04 74 30 74 49**

26 - Vends Zetor 60 CU 9000 H chargeur mailleux MX 4085 bon état cause double emploi
✆ **06 37 17 95 24**

18 - Rabot à lisier 50 et 75 m + centrale hydro. LOG+ tapis. SDT 2x5 décroch +pièce détach. 1 bol-mélangeur.
✆ **Tél. 02 48 7339 55 ou 06 81 84 18 41**

18 - Vends brabant Rabewerk Claire-voie, 16 pouces, 5 corps, roue terrage et transport ; semoir PNEUMASEM II, 5 pots, disques tournesol , maïs et colza.
✆ **Tél. 06 74 32 70 61**

Récolte

42 - Vends cause retraite faucheuse conditionneuse Claas Disc03050TC + 2010 - bon état 5800 Ð
✆ **06 71 94 83 55**

89 - Vends semoir à engrais DP12 Amazone, Type Jet 1201-12, bon état. Livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Arbo-viti

18 - Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.ESSAI
✆ **04 74 85 06 10**

Epandage

01 - Vends épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf
✆ **04 74 35 51 55 HR**

01 - Vends épandeur à fumier Avto 7T hérissons horizontaux état neuf
✆ **04 74 35 51 55 HR**

Forestiers

38 - Vends cable forestier diamètre 12 - 80 m long, état neuf 80 euros
✆ **06 74 16 54 76 - 04 76 95 15 72**

Cave

69 - Vends 4 cuves inox Giroux 35 hls - Pressoir Vaslin Véritas 32 - Cuve plafond mobile inox 7 Hl - Pompe à vin - Prix à débattre.
✆ **06 63 18 32 28**

Manutention

42 - plateau fourrager jp constuction 3essieux 14t 10metres+1.5m de rallonges pneus routiers 445/50/19.5.prix11500
✆ **06 17 91 45 82**

Divers

38 - Recherche remorque de 6 tonnes démontable faire offre
✆ **06 50 13 22 53**

21 - Vends chaine de curage marine 80m rampe de lavage 4 postes manus avec pulsateurs pompe à vide 500L/minute 1 épandeur Hewang pour faire une remorque 1 moulin à farine Law a deb.
✆ **03 80 93 54 90**

26 - Suite vol productrice plantes médicinales cherche chapeau alambic et grille en cuivre Marque Tourniaire.Diamètre 83cm.
✆ **04 75 21 87 78**

remorques Lambert Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
19 400 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

42 - Recherche petite dessileuse d'occasion 1 m3 maxi 2 m de largeur
✆ **06 73 12 03 16**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale


21 - Recherche mois batteuses, tracteurs, presses moy densité et à balles rondes Claas, John Deere, NH,Deutz, MF, Renault, Fendt,Welger et autres
✆ **06 30 11 59 25**

58 - Cause retraite vd 3 cellules 1 aplatisseur 1 ventilateur 2 auges 5m 6 barres au garrot 5m 2 barres au garrot 6m 4 Cornadis à veau 2.40m 1 herse plate 5 panneaux
✆ **06 71 06 43 08 - 03 86 78 25 81**

39 - Vends cause retraite prix intéressant tracteur Fordson Major semoir Nodet Gaugis 3m 19 Francs RG, remorque routière Tournier 2 essieux CU 1300kg, touret à meunier, perceuse sur colonne leve-sac Kuhn pelleteuse yumbo à chenille et recherche tracteur Ford Country
✆ **06 84 83 19 90 avant 19 h**

01 - Vends cause retraite dessileuse Kuhn portée 2m3 aplatisseur Toy 6 CV 1200 euros
✆ **04 74 52 94 33**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France

tounet

21 - Vends 4 panneaux Cornadis 6mplaces Agritubel Jourdain-masses jerrican 40kg
✆ **06 46 10 52 91**

38 - Cherche remorque basculante 6T ou 7T à ridelle rabattable, 1 désileuse 1m3 meme à réviser.
✆ **06 88 56 91 53 le soir**

89 - Vends cause retraite mini pelle Yanmar VIO 25 2T7 année 2014 1650 Hrs 3 godets chenilles caoutchouc TBE
✆ **07 89 45 43 43 heures de repas midi et soir**

38 - Vends serre séchage tabac ou maraichage 26x9.30 + remorque avec épandeur 5T jamais servi TBE
✆ **06 25 31 32 26**

89 - Vends bi-déminéralisateur hydro-Agly TBE
✆ **07 69 17 45 20**

58 - Vds Cornadis B Joudain 2 barres 6m - 100 PL 700 HT + 1AVGE La buvette 5 m 250 HT Pos. Livraison
✆ **06 99 34 56 77**

01 - Vends Sambron GE20, refait entièrement, sablé, repeint comme neuf hauteur maxi vidage benne 2m10 prix 5600 euros mot. 16 CV, 2 cyl.
✆ **06 74 82 72 12**

38 - Vends épandeur Teupenia 3,5T pneus neufs, tronçonneuse Husq 445 BonEtat révisée, Petite pince agrume, Moteur télémétrique 4cv/380
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends épandeur Teupenia 3,5T pneus neufs, tronçonneuse Husq 445 BonEtat révisée, Petite pince agrume, Moteur télémétrique 4cv/380
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vends remorque Jeep, bétaillère 2 bêtes bon état ; Foin balles rondes
✆ **06 01 32 73 20**

38 - Vends remorque Jeep, bétaillère 2 bêtes bon état ; Foin balles rondes
✆ **06 01 32 73 20**

42 - Vds piquets châtaigniers L 180 2 euros/pièce - dessileuse cubes - poules pondeuses bio 6 euros/pièce
✆ **04 77 27 98 29 o u 06 50 27 01 30**

71 - Vends aplatisseur-charrue, 3 socs, Huard.
✆ **06 58 53 48 16**

89 - Vds élévateur Dénis, 8 mètres, 100 qx/heure, souffleur Dupuis 6 CV, vis sur chariot, 6 mètres diamètre, 15 L tout en bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

67 - Vends butteuse à fleauxasperge TBE 2 ans. Laveuse électronique et éplucheuse asperge occasion. Griffe asperge. Plant de fraise frigo, groseille, cassis, myrtille, rhubarbe(pour prof). Plastique asperge et voile covertan.
✆ **06 14 36 28 98 ou 03 88 70 72 74**

67 - Vends cause retraite benne Mengele fabrication Legrand 8T et vibroculteur Rau 2,80 m le tout en très bon état.
✆ **06 72 24 99 84**

Elevage

26 - Vends rateliers foin et grain pour ovin - caprin, pour petite botte. 70 euros pièce.
✆ **06 86 92 08 57**

71 - Vends cause cessation, 1 tracteur claas ares 2001 avec chargeur quicke presse rolland 340.2008 faucheuse claas 2700.2012 pirouette kuhn 5202.2016
✆ **07 66 15 07 58**

71 - vds cause cessation, 1 tracteur claas ares2001 avec chargeur quicke2008 BMS170 +pic botte 18000 euros presse rolland 340. 2008. 12000 euros. pirouette kuhn 5202 4000 euros. faucheuse claas 2700. 2012. 3500 euros. semoir à engrais avec lève sacs 2001 1500 euros pulvé berthoud 600l 500 euros
✆ **07 66 15 07 58**

Véhicule

Utilitaire

07 - Vends C15 1992 à remettre en état ou pièces détachées
✆ **06 78 65 81 37**

26 - Vends camion frigo 2013, 317225 Kms, bon état, contrôle technique OK, 8700 euros.
✆ **06 60 98 27 06**

26 - Vends Kangoo 1.9D tôle 165M Km, an 2000, CT OK, 3000 euros. Séc. éléctrocoup F3005 révisé annuellement, 700 euros.
✆ **06 03 95 64 56**

88 - Vends bétaillère Volvo FL6 1993 bon état 385000 kms contrôle 2017 2000 euros
✆ **06 70 73 65 02 - 06 79 63 44 17**

Tourisme

26 - Vends R19 pour pièces détachées. Bon état, 480 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

38 - Vends Seat Ibiza 2002 essence 3 portes 192596km BE CT ok 2200 euros
✆ **04 74 85 16 74 HR**

26 - Vends Peugeot 207, an 2010 HDI, 5 portes, 70CV, 4 pneus neufs, 130.000Km, distrib 2020, ok CT, prix 4990 euros.
✆ **04 75 04 42 13**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

19 - AV 4x4 Suzuki Grand Vitaragris, de 2004, 215000 km,diesel, 8 CV, pneus avants neufs, 5 portes, boule attelage, bon état, CT OK
✆ **07 70 26 51 82**

Achat-Vente

Récolte

18 - Vends enrubannage, récolte 2020, très bonne qualité. Livraison possible.
✆ **Tél. 06 10 78 30 21**

25 - Vends foin regain, bottes rectangulaires, livraison possible département limitrophe.
✆ **04 74 85 06 10**

38 - Vends cueilleur Fantini 5rgs écart 80 broy année 1999 très propre 6000 euros déb
✆ **07 62 48 29 01**

26 - Entreprise de production et transformation plantes aromatiques, recherche nouveaux producteurs qui souhaitent se diversifier avec ou sans expérience dans cette culture de plantes aromatiques types: lavande, lavandin, camomille, thym, romarin, menthe, mélisse... Nous vous proposons un contrat d'achat, de prestations de A à Z, sur mesure et en adéquation avec votre climat. Notre recherche comprend la région Rhône Alpes et ses régions voisines. N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements, par mail : prodcontrats@gmail.com.
✆ **prodcontrats@gmail.com**

01 - Agri vend livre luzerne déclassée à partir de 120 euros/T foin regain paille pour manger paille colza et maïs
✆ **06 83 33 41 45**

21 - Achète foin sur pied récolte 2021 - bonne qualité - Sud Côte d'Or
✆ **06 86 00 02 01**

89 - Vds paille de blé à l'abri rectangulaire livraison possible
✆ **06 81 82 73 32**

91 - Collectionneur achète vieux vins au meilleur prix même inbuvables - tel Christophe 06.60.63.91.76
✆ **06 60 63 91 76**

26 - Drôme des Collines. Vds bon foin PN BR 120X120. Livraison suivant distance
✆ **06 88 48 14 29**

26 - Vends fumier ovin environ 60 T.
✆ **06 86 80 25 83**

69 - Vends pommes de terre de consommation.
✆ **06 43 11 39 57 ou 06 47 30 34 11 HR**

42 - Prod. vend maïs ensil. + foin et foin de luzerne + enrubann. luzerne ou trèfle. Poss. livraison.
✆ **06 82 29 74 85**

Plants, pépinière

38 - Prod fruit,pépinière, vds scion variétés anciennes pomme, poire, prune, cognassier. Choix de porte-greffe adapté expédition possible, tarif dégressif
✆ **06 42 90 75 43**

Fourrage

01 - Vends très bon foin, en balles rondes.
✆ **04 74 85 06 10**

26 - Vends luzerne 2 coupes C2 AB BAL ROND 15 T 180 euros/tonne
✆ **06 48 88 40 98**

38 - Vends foin regain 2020, bottes rondes stockées à l'abri,bonne qualité
✆ **06 89 89 28 63**

38 - Vends foin balles rondes prairies naturelles récoltes fin mai 2020 à l'abri départ ferme.
✆ **06 76 32 18 99**

42 - Vends maïs épis - ms élevée - maïs type grain indice 400 - irrigué - livraison possible
✆ **06 47 61 45 50**

74 - Vends enrubanné de 4ème coupe de jeune prairie en botte carrée, environ 60% MS
✆ **06 66 57 06 20**

01 - Vends foin prairies naturelles piémont balles rondes et rectangulaires bien rentré stocké sous hangar année 2020 et 2019
✆ **06 73 43 54 50 HR**

01 - Cause retraite vds faucheuse faneuse andaineur round baller Krone 1510 filet
✆ **06 10 05 43 55**

69 - Vends paille bottes rectangulaires, foin BR ouHD, ray gras, luzerne. Livraison par 10 T. 15 T. ou 20 T.
✆ **04 74 00 30 70**

70 - Vends enrubanné de luzerne pure 2020 certifié bio, balles rondes, 95euros la tonne.
✆ **06 84 73 77 39**

21 - Vends paille et foin qualité garantie, liv. assurée.
✆ **06 84 27 13 81**

88 - Vends foin récolte 2020 Possibilité de livraison Botte carrée.
✆ **06 09 39 14 91**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

71 - Vends 45ha foncier libre 15ha terre 30ha Pré -Dirol et Montceaux le Comte -58 -Cabinet Jourdier
✆ **03 85 84 78 82**

Immobilier

69 - Vends prairie département limitrophe isère.
✆ **06 75 00 10 15**

21 - Vends terrain agricole, non constructible, proche Dijon.
✆ **06 88 20 25 00**

68 - Vends ferme auberge Hautes Vosges 1200 M 2HA en propriété 15HA landes, cuisine équipée 120 couverts 34 places dortoirs étable entravée atelier de transformation fromagère.
✆ **06 14 59 27 87**

Emploi

Offre

DIJON CÉRÉALES | ALLIANCE BFC | demain

Au sein de l'Alliance BFC, que vous soyez **jeune diplômé ou déjà expérimenté,** rejoignez **Dijon Céréales, un groupe innovant et dynamique,** au service des **agriculteurs** et des **filières agroalimentaire d'aujourd'hui et de demain** en Bourgogne Franche-Comté.
Vivez avec nous votre métier et votre carrière passionnément !



L'agriculture subit les effets du changement climatique, celui-ci influe sur la qualité et le volume de la collecte et de ce fait impacte les flux logistiques et le marché des céréales. Cette adaptation au changement climatique et en parallèle le respect de la limitation de l'impact environnemental implique de réinventer un modèle agricole et agronomique. Notre coopérative a mis en place un plan stratégique intitulé DEMAIN pour s'adapter au plus vite à cette évolution, trouver des solutions rentables et préparer l'avenir.
Dijon céréales, afin de pouvoir répondre à ce challenge, aux attentes de ses adhérents et de ses clients, explore de nouvelles productions et de nouvelles filières à valeur ajoutée (la méthanisation et l'énergie, les cultures complémentaires, le bio, le local et autres niches), optimise son fonctionnement (marges) et innove (R&D, solutions technologiques, digitalisation). C'est dans ce contexte que nous recrutons :

ANIMATEUR MARCHES / COLLECTE (H/F)

CDI - DIJON (21)

Au sein de notre équipe, et en collaboration directe avec le Responsable Marchés, vous coanimez la cellule Marchés/Collecte et vous assurez les couvertures et l'optimisation des positions sur les marchés en veillant à une bonne gestion des risques (primes, qualité, prix de marché, position à terme, spread). Vous participez également aux prises de décisions lors des comités commerciaux de notre Union de commercialisation.

Concernant la collecte vous apportez votre expertise pour l'élaboration des offres commerciales, et vous accompagnez les adhérents et nos équipes sur ces dispositifs .

Vous participez à l'animation des réunions Marchés et à la rédaction des supports de communication et d'informations sur les marchés à destination des agriculteurs et des équipes.

Dynamique et motivé, votre aisance, votre charisme et votre connaissance du milieu agricole et des marchés à terme sont des atouts indispensables pour réussir et mener à bien votre mission.

De formation supérieure type Ecole de Commerce ou Ingénieur Agri/Agro, vous possédez une expérience de 3 années minimum dans la vente de céréales et oléo-protéagineux sur le terrain auprès d'un organisme stockeur agricole type négoce et coopérative, ou société de courtage.

Poste basé au siège social de la coopérative à LONGVIC et à proximité de DIJON (21).

Rémunération sur 13 mois, statut selon profil et expérience + Primes + PC portable + Smartphone.

Si vous aimez les challenges, merci de faire parvenir votre candidature (lettre, CV) sous référence CEREALES122020 à : recrutement@dijon-cereales.fr

Des métiers pour vivre votre carrière passionnément

26 - Rech salariés pour taille pêchers avec expérience, région St Donat (26)
✆ **06 03 90 61 31**

26 - Cherche ouvrier agricole pour plantation lavandin à la machine.
✆ **04 75 53 64 22 HR ou 06 83 00 65 05**

69 - Recherche ouvrier viticole sect Villefranche s/S possibilité delogement pour couple motivé, expéreience souhatée.
✆ **06 31 61 19 21**

DANS LE CADRE DE SON DÉVELOPPEMENT
DAFP MATERIEL AGRICOLE **recrute**
Un(e) **TECHNICIEN(NE)**
Pour son site de Toucy
Débutant accepté, salaire selon compétences
Envoyer CV + LM à s.bonfillou@dafp.fr — CASE IH

SICAFOME (Marché au cadran Ovins/Bovins)
RECHERCHE BOUVIER chef d'équipe
CDI 35 H selon CCN Bétail et Viandes
Renseignements et candidature avant le 31/12/2020 à SICAFOME
29 Route de Châtillon - 58290 Moulins Engilbert
03 86 84 28 75 - cadran@sicafome.fr

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?
Offrez un ABONNEMENT à
Terres de Bourgogne
C'est simple et facile !
Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou par mail :
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Divers

39 - Vds 3 poutres meta L 13 m l 0,60. 2 roues 16-9-R34. Pneus usé. Rampe manitout. Charette 2 R pour 1 cheval. 309 Peug. ess. pour pièces GPS état neuf. Prix à déb.
✆ **06 85 22 28 81**

69 - Maraicher cède droit de place sur le marché Monchat et Monplaisir 8ème.
✆ **06 25 16 50 12**

07 - Cherche scooter 50 cm3 parfait état.
✆ **04 75 64 90 20**

Animaux

Bovin

71 - Vends des génisses de 30 mois garanties pleines d'un taureau vêlage facile. Terme décembre. Livraison possible. Jean-Charles Pallot. OUDRY
✆ **06 16 50 72 21**

01 - Vends 2 taureaux limousins, 24 mois, dont 1sans cornes et veaux reproducteurs limousins, dont 3 monozygotes sans cornes, HBL. GAEC de Forêtvieille.
✆ **04 74 06 03 04**

71 - cause retraite vds chepte l charolais vaches pleine génisses 18mois bons veau x mâle 8mois équilibrés t aille viande docile TGS b onnes origines
✆ **06 80 34 74 12**

42 - Vends 2 génisses +1 mois holstein gène rouge. Origine +10000l Prix 350 euros
✆ **06 88 71 55 18 ou 04 77 65 53 15**

26 - Vends pour reproduction male blanc bleu belge croisé bonne conformation .
✆ **06 11 17 01 91**

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre.
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vends vaches au lait MO génisses prêtes MO ind. IBR BVD - CL
✆ **06 35 19 36 21**

42 - Vends taureau Charolais de 13 mois 700 kg environ génotypé vêlage facile laitier et docile - prix raisonnable - origine IA
✆ **06 81 57 59 16**

42 - Vends taureau Herd Book Lim 2 ans très bonne origine
✆ **06 73 66 11 84 ou 06 70 86 97 21**

38 - Vends vache Limousine avec veau ou vêlage prévu novembre/décembre.
✆ **06 22 53 60 94**

42 - Vends taurillons - Holstein - sans cornes pour sailli - tbo - poss. livr.
✆ **06 77 99 23 77**

42 - Vds taureaux Charolais 10 de 1 an + 4 de 2 ans + 1 de 3 ans - livraison assurée - GAEC LAPENDERY
✆ **06 33 45 64 39**

42 - Vends 2 génisses 2 mois prim'holstein.gène rouge origine+10000l. Prix 350Ð TEl:04-77-65-53-15
✆ **04 77 65 53 15. port 06 88 71 55 18**

01 - Vends agri vaches limousines cause surnombre et vêlage tardif ; maïs ensilage Pl entière
✆ **06 83 33 41 45**

42 - Vends 4 bons taureaux 18 m Charolais origine 71 pour reproduction
✆ **04 77 65 20 85**

21 - Elevage Baudot Pont et Massène 21140, vd taureau adulte 3 ans recommandé pour velages génisses, 30taureaux de 2ans, 40veaux mâles, le tout a un prix attractif. Elevage ayant selectionné depuis des décennies,facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toute distance, sélection de père en fils depuis longtemps
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

58 - Vends TB veaux reproducteurs HBC HBL T HBC 18 mois GAEC de Selins Bazolle
✆ **06 78 97 54 52 - 06 72 26 48 55**

89 - 20 trx charolais 2 ans HBC, 80 mâles repro 2020TGS - Livraison possible, GAEC CADOUX Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC CADOUX**

89 - Vends veaux charolais reproducteurs à partir de 1500 euros - GAEC GERMAIN 89 - DIGES
✆ **06 76 56 36 43**

58 - Vends 2 taureaux 21 et 19 mois HBC, veaux HBC dont 1non HBC type viande dépistage IBR BVD besnoitiose négatif FCO4-8 livraison MARTIN MONTIGNY SUR CANNE
✆ **06 83 85 43 95 - 03 86 50 05 60**

73 - Vends des génisses Abond terme novembre décembre. Idem IBR BVD docile
✆ **06 28 74 25 63**

38 - Vends taureaux Limousins HBL, 14 mois, dociles, au pré, livraison possible.
✆ **06 12 05 40 97**

42 - vends vaches montbéliardes à cellules (1er et 3eme lactations) moyenne contrôle laitier 7500l, idem d'ibr+ boucles bvd
✆ **06 81 22 86 60**

71 - Vends 7 taureaux 2 ans et mâles repro. 1 an, HBC, TGS, Dufraigne D et J, La tagnière.
✆ **06 70 13 23 25**

71 - Vends 2 taureaux 30 m vêlage facile, taureaux 18 m et veaux de l'année, HBC, TGS, Ducert Cl. Martigny-le-Cte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vends HBC taureaux 18 mois veaux 1 an, prix raisonnable, DVPT et viande VF, Gaec Mathieu Chevalier.
✆ **03 85 70 40 88 ou 06 99 12 71 56**

71 - Vends 5 génisses normandes pleines d'un charolais, vêlages déc. et janvier, IBR A et BVD.
✆ **06 08 95 93 72**

71 - Vends 1 tr char. né le 04/14 et 2 veaux HBC, TGS, dociles, origine Lépée, Bouchard. Gaec Chevalier, 71190 Mesvres.
✆ **06 87 95 73 01**

71 - Éleveur limousin vend pour la reproduction taureaux 12 à 20 mois, HBL ou non.
✆ **06 20 55 81 02**

42 - Vends 2 vêles FERRANDAISE ou échange contre vaches d'engraissement.
✆ **06 07 80 54 83**

71 - Élev. limousin Jouanin vd tx 20 mois, HBL ou non, génisses pleines TGS, TBO, livr.
✆ **03 85 25 36 41 H.R.**

69 - Vends taureaux chaolais 18mois et 10 mois TBO TGS et livraison assurée.
✆ **06 85 73 49 86**

03 - Vends taureaux Charolais HBC de 20 ET 30 mois TBO -Elevage Perrin Deux - Chaises
✆ **06 82 22 96 13**

54 - Gaec des Hirondelles à Laloeuf, vends taureaux reproducteurs, bonne génétique.
✆ **07 87 86 70 63**

74 - 74 Vends cause retraite vaches charolaises pleines + taurillons bêtes à l'attache.
✆ **06 19 33 56 77**

21 - Eleveur Parthenais inscrit vds 5 taureaux de 2 ans TB conformation ainsi qu'un large choix de mâles de 12 mois à 15 mois
✆ **EARL Leroy - 06 50 56 40 48 - 21150 Bussy le Grand**

01 - Vends 3 bonnes vaches Charolaises vêlage 01 02 03/2021 TGS cause retraite
✆ **09 75 98 44 25 hr**

58 - Cause retraite vend génisses 3ans charolaises gestantes vêlages janvier TB origines HBC et non, garantie sanitaire.
✆ **03 86 50 05 79**

01 - Vends 30 trx HBC, repro., TB qualité et origine, liv. assurée, Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vends vaches et génisses 30 mois, charolaises pleines, veaux reproducteurs, HBC, IBR A.
✆ **03 85 24 15 93**

71 - Vends bons taureaux charolais, type viande et un fils de Chabal, mixte viande et élevage.
✆ **03 85 58 76 55**

18 - EARL Breton vend un taureau charolais HBC , 20 mois, poids de naissance 42 Kgs utilisable sur génisses, type mixte viande.
✆ **Tél. 06 82 25 17 13**

42 - Vends génisse Ferrandaise pleine 5 mois race pure très belle génisse Bregnier noir
✆ **06 85 50 08 08**

69 - Vends reproducteurs HBL bonne origine.
✆ **06 71 61 73 16**

03 - Vends taureaux charolais HBC DE 20 ET 30 mois TBO - Elevage Perrin Deux-Chaises
✆ **06 82 22 96 13**

Caprin

42 - Vends 60 chèvres Saanen pleines - m.b. 15 janvier - livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vends 15 chevrettes Saanen 10 mois à mettre au bouc - 100 euros - livr. assu.
✆ **06 86 57 38 41**

42 - Vends 26 jeunes chèvres et 6 chevrettes pleines Alpines à cornes et paturées - livr. poss.
✆ **06 86 57 38 41**

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

26 - A vendre couloir de contention ovin, 8M de long, mobile, 1300 euros
✆ **06 73 00 72 58**

38 - Vends un lot de 20 belles agnelles grivettes moyenne d'âge 7 mois prix:2500,00 euros
✆ **06 79 32 62 12**

74 - Proche Rumilly 74 vends agneaux agnelles issus IA de béliers améliorateurs brebis Lacaune 390L à réserver.
✆ **06 73 90 49 15**

42 - Achète Brebis, Chèvres réforme, Agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

38 - Vends un lot de 20 belles agnelles grivettes moyenne d'âge 7 mois prix : 2500,00Ð
✆ **06 79 32 62 12**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

01 - Achète brebis chèvres reforme agneaux toutes catégories
✆ **06 07 96 23 40**

71 - et autres départements, achète moutons toutes catégorie, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

23 - Sélectionneur vend un lot de 15 agnelles charollaises. TB génétique. Garanties sanitaires.
✆ **06 85 70 66 26**

Porcin

38 - Vends Porcelets toute l'année à partir de 20kg et jusqu'au porc charcutier; nés et élevés sur paille. Livraison possible en fonction du nombre
✆ **06 83 81 45 79**

69 - Vends porcs fermiers nourris aux produits de la ferme. Poids 120 à 180 kgs.
✆ **06 82 35 31 37**

Volaille, lapin

01 - Vends poules de réformes, très belles, TBE.
✆ **04 74 85 06 10**

42 - Urgent vds poules pondeuses BIO 6 euros/pièces + dessileuse cubes piquets châtaigniers fendus main.
✆ **04 77 27 98 29 ou 06 50 27 01 30**

Chien

26 - Recherche chien truffier,bâtard ou autre
✆ **06 32 10 58 91**

38 - Cherche chiot Border Collie mâle pour exploitation agricole
✆ **06 25 24 28 76**

01 - Vds portée de 4 chiots non LOF Border Collie nés le 28/09/2020 mère 250269810116487 travaille sur ovin conviendrait sur bovin 3F et 1M prix 200 euros chacun
✆ **06 61 57 23 23**

Gibier

07 - Spécialiste lapins de garenne repris en parc, adaptation garantie et livraison, documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40





PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :..... TTC
(dont TVA 20 % soit..... €)

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

TRANSFERT DE SIÈGE

SAGARRE

SCI au capital de 1000 euros, siège social : 18 Impasse Racine 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, 534 005 582 RCS DIJON, AGE du 22/10/2020 : transfert du siège au 90 Rue des Marmuzots 21000 DIJON. Pour avis

AL215029ÒÒ49

SOGECAP SANTE

SARL au capital de 400000 €
Siège social : 11 rue Jacques Copeau
21000 DIJON
RCS DIJON 511578163

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16/11/2020 , il a été décidé de transférer le siège social au 8 rue de Gravière 21160 PERRIGNY-LÈS-DIJON à compter du 01/01/2021

Modification au RCS de DIJON.

AL215029088

DEM'S ELEC

SARL au capital de 5 000€, 150 rue de la Vallée, 58600 Garchizy, 844 508 564 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 1/12/2020 : - de transférer le siège social de la société au 14E rue Pierre de Coubertin Parc Mirande, 21000, Dijon. Durée : 99 ans. - d'étendre l'objet social à « Electricité générale (professionnels et particuliers), Pose de lignes téléphoniques, Travaux de maçonnerie, Travaux public ». La société sera radiée du RCS de Nevers et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL215029092

MODIFICATION DE CAPITAL

BYPA MEDICAL SOLUTIONS

Il résulte de la décision du 23.6.2020 les associés de la SAS Bypa Medical Solutions BMS au capital de 100 €, siège social à DIJON (21000) LBA Centre d'Affaires 10, avenue du Maréchal Foch, 882 868 029 RCS DIJON et de la décision du Président du 26 août 2020, que la société a procédé à une augmentation de son capital social, d'un montant nominal de 12,50 € par l'émission de 100 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,125 € chacune, libérées en numéraire. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital social : 100€ NOUVELLES MENTIONS : Capital social 112,50€.

AL215029087

BAIL

SANTO VITA

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24/11/2020 à DIJON (21) et du 01/12/2020 à ST ETIENNE (42), la Société DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAS au capital de 106 801 329 euros, siège social ST ETIENNE (42000) 1 Cours Antoine GUICHARD, RCS 428 268 023 ST ETIENNE, a donné en location gérance à la Société SANTO VITA .PC SAS au capital de 1 000 euros, siège social DIJON (21000) 6 bd de Strasbourg, en cours d'immatriculation au RCS de DIJON, représentée par Mr Nino VITA MVUDI son Président, un fonds de commerce d'alimentation générale comprenant les éléments corporels et incorporels à DIJON (21000) 2 à 6 bd de Strasbourg, pour une période d'un an à compter du 24/11/2020 puis RPTR pour deux périodes successives et consécutives d'un an.

AL215029083

MODIFICATION DE STATUTS

SARL VALLEE-COLOR

au capital de 22 000 euros
Siège social : 25 Rue de la Libération
21540 SOMBERNON
529 314 809 RCS DIJON

Aux termes des A.G.E. en date du 13/10/2020 et du 19/11//2020, le capital social a été réduit d'une somme de 5 000 euros, pour être ramené à 17 000 euros par rachat et annulation de 250 parts sociales. L'A.G.E. en date du 19/11/2020 a également décidé de transférer le siège social Zone Artisanale de la Brenne - Lieudit « Derrière l'Hôpital » - 21540 SOMBERNON, à compter du 19/11/2020, pris acte de la démission de ses fonctions de gérant de M. Bernard TOMMY-MARTIN à effet du 19/11/2020, et décidé la refonte des statuts suite au passage à une société unipersonnelle.

Pour avis. La Gérance

AL215029078

SOCIÉTÉ «FRANCOLIN»

Société civile au capital de 182.938,82 €
Siège social :
12 Rue Amiral Roussin 21000 DIJON
RCS DIJON 404 927 543

Aux termes d'une assemblée générale en date du 24 octobre 2020 :

- il a été décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social de la société à DIJON (21000), 21 Rue Vauban. L'article 5 des statuts a été corrélativement modifié.
- Monsieur Thierry BERLAND, domicilié à DIJON (21000), 21 Rue Vauban, a été nommé en qualité de gérant.

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

SAINT-SEINE-EN-BACHE : Pré, bois taillis - Classification d'urbanisme : Parcelles classées en ZnC de la carte communale, et partie des parcelles ZK 44 et ZK 45 classées en ZC - Objectif : Maintien du fermier

18 ha 11 a 72 ca - Es grands pres: ZK-15(*)[F1]-15(*)[F2] - La piece au chasseur: ZK-18-19-42[22]-44[22]-45[23]

SAMEREY : Terre, prés, bois taillis - Classification d'urbanisme : Commune soumise au Règlement National d'Urbanisme - Objectif : Maintien du fermier

1 ha 65 a 61 ca - Champ du chene: D-36-37 - Champ nolot: F-228-239 - Pre de la cruie: D-67

MARSANNAY-LA-COTE : Terre à vigne AOP Marsannay - Classification d'urbanisme : Zone Apv du PLUI

5 a 68 ca - Du rocher : BK-125

PERRIGNY-LES-DIJON : Terre - Classification d'Urbanisme - Zone Ap du PLUI

24 a 05 ca - De la ruellette: BC-157 - Pre badaud: BC-15

DAIX : Terre - Classification d'urbanisme

Parcelles cadastrées section AC : zone Ap du PLUI de Dijon Métropole

Parcelles cadastrées section AD: zone N du PLUI de Dijon Métropole

50 a 49 ca - En combe celine: AD-761[378]-763[381]- 792[76]- 797[161]- 871[370]-873[372]- 875[374]- 879[377]- 883[380]-977[754]- 979[755]- 981[756]- 983[758]-985[760]- 987[762]- 994[780]- 996[782] - Les vautoyes: AC-499[314]- 525[491]-527[494]-529[496]- 531[498]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/12/2020** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215029114

La société va faire l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis

Le gérant

AL215029096

L'ALSACIEN DIJON

SAS au capital de 10.000 € Siège social : 253 RUE DU BERLION, 01800 Villieu Loyes Mollon 889 705 216 RCS de Bourg en Bresse L'AGE du 21/10/2020 a : décidé de transférer le siège social de la société au 3 rue Mably, 21000 Dijon, à compter du 21/10/2020 constaté la mise en activité de la société à compter du 21/10/2020 Président : V2M CONSEIL, SARL au capital de 1.000 euros, ayant son siège social 253 RUE DU BERLION, 01800 Villieu Loyes Mollon, 834 630 444 RCS de Bourg en Bresse Directeur Général : M. RIGAUD Valentin, Marie, Mathieu, demeurant 253 RUE DU BERLION, 01800 Villieu Loyes Mollon Radiation au RCS de Bourg en Bresse et réimmatriculation au RCS de Dijon

AL215029100

MARCEL JEAN MASSU & CIE

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 48.000 € Siège social : 15 Rue des Perrières 21000 DIJON 300 327 473 RCS DIJON-21000 AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes d'une décision en date du 17/11/2020, l'associée unique a décidé : - d'adopter la nouvelle dénomination « MISE EN SCENE «,et supprimer le sigle MJM & CIE - de transférer le siège social au « 125 Rue de Thaux - 21410 GISSEY SUR OUCHE « - de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'une nouvelle entité juridique. Il a été mis fin au mandat de gérant de Mme Christiane MASSU qui a été nommée Présidente. Cession de droits sociaux : libre. En cas de pluralité d'associés : soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou de se faire représenter par un autre associé ; chaque action donne droit à une voix. Dépôt légal : Greffe de DIJON. Pour avis - La Gérance

AL215029113

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GFA MARCHAND-VIRELY

Au capital de 1 172 390 euros, siège social : 47 Grande Rue 21220 MOREY ST DENIS, 477 891 048 RCS DIJON, AGE du 17/11/2020 : décès d'un cogérant M. Claude MARCHAND le 30/04/2019, nomination de M. Jean-Philippe MARCHAND (1 Impasse des Coquelicots 21460FLAGEY ECHEZEAUX et de M. Denis-Noël MARCHAND (1 Place du Monument 21220 GEVREY-CHAMBERTIN) à effet du 17/11/2020. Pour avis.

AL215029050

TERMINUS HOTEL & GRANDE TAVERNE DE DIJON

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 euros
Siège social : 22, avenue Maréchal Foch
21000 DIJON
015 450 901 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er décembre 2020 : Bruno MASSUCCO, demeurant 98, rue de Longvic - 21000 DIJON, et Christophe MASSUCCO, demeurant Chemin de la Rente St Joseph 21000 DIJON ont été nommés co-gérants, à compter du 1er décembre 2020, en remplacement de : Jacqueline MASSUCCO, demeurant 5 Rue Clément Janin - 21000 DIJON, démissionnaire. Mention sera faite au RCS : DIJON. Pour avis.

AL215029069

GEF

Société civile immobilière au capital de 500 euros Siège social : 5 Rue Charles Poisot 21300 CHENOVE 882 882 897 RCS DIJON Aux termes d'un acte unanime en date du 27 novembre 2020, les associés ont pris acte de la démission du co gérant Madame Amale EL FATHI à effet du 27 novembre 2020 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement. Pour avis La Gérance

AL215029112

NON DISSOLUTION

FLOFIE

Par décision du 30/10/19 de la SARL»FLOFIE «, capital: 1000 €, siège: 7 bis r. du Chapeau Rouge 21000 DIJON, 832128318 RCS DIJON, l'associée unique, statuant en application de l'art. L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL215028994

SARL START ACCESSION & PATRIMOINE

Le 31/03/2020 l'AGE de la SARL START ACCESSION & PATRIMOINE, capital de 5 000 euros, 4, Rue du Temple 21000 DIJON, 840618268 RCS DIJON, Aux termes d'une délibération en date du 31/03/20, en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

AL215029081

SAS LONGAM

L'AGE du 07/12/2020 de la SAS LONGAM au capital de 490000€, 1 rue Roland Dorgeles 21600 LONGVIC, RCS DIJON 348842915 a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification au RCS de DIJON

AL215029090

VERANDASTORE ET FENETRE 21

SARL au capital de 40 000 euros
Siège social : 5 rue de la Combe d'Enfer
ZAE du Bois Guillaume
21850 ST APOLLINAIRE;
803 062 850 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 4/12/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL215029098

DISSOLUTION LIQUIDATION

FEMINA

Société civile immobilière
au capital de 304,90 euros
Siège social : 2, Rue Pierre Palliot
21000 DIJON
344 057 526 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 septembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 septembre 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Isabelle VIONNET, demeurant 4 Rue Bois des Prés – 21370 PRENOIS, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2, Rue Pierre Palliot - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215029030

FEMINA

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 304,90 euros
Siège social : 2, Rue Pierre Palliot
21000 DIJON
344 057 526 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 30 septembre 2020, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Isabelle VIONNET, demeurant 4 Rue Bois des Prés – 21370 PRENOIS et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215029033

SCI MAISON DIEU

Société civile immobilière
au capital de 1.829,39 euros
Siège social : Rue de Meuvain
21220 FIXIN
323 178 103 RCS DIJON

Par décision collective des associés du 16 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 16 novembre 2020 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Gabriel GER demeurant 22 Rue des Tilleuls – 21220 SAINT-PHILIBERT, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé Rue de Meuvain - 21220 FIXIN, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON. Mention au RCS de DIJON.

AL215029038

SCI S.E NOIROT

en liquidation au capital de 1 500 euros
Siège social et de liquidation:
6 Rue Marie - 21700 AGENCOURT
808 150 064 RCS DIJON

L'A.G.O. du 27/11/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Sylvie NOIROT de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 27/11/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du T.C. de DIJON, en annexe au R. C.S.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL215029072

NICOLARDOT ANDRE ET FILS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 60 979,61 euros
Siège social :
13 bis rue Saint Martin à QUETIGNY (21800)
Siège de liquidation :
5, Avenue du Parc à QUETIGNY (21800)
321 251 282 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 17/11/2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Daniel NICOLARDOT, demeurant 5, Avenue du Parc à QUETIGNY (21800) de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis, Le Liquidateur.

AL215029076

SCI L'IMMOBILIERE MAISON BLAS

Société civile immobilière
au capital de 274 643 euros
Siège social : Maison Blas
21210 SAULIEU
384 020 160 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 4/12/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL215029084

SCI L'IMMOBILIERE MAISON BLAS

Société civile immobilière
au capital de 274 643 euros
Siège social : Maison Blas
21210 SAULIEU
384 020 160 RCS DIJON

Le 31/10/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Emmanuel BECOUR, demeurant 13 rue du Jura 1196 GLAND (SUISSE).

Le siège de la liquidation est fixé Maison Blas 21210 SAULIEU.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés RCS de DIJON.

AL215029085

SCI MOUALHI-FAVRAY

Société civile immobilière de 1 000 €
Siège social :
13 allée des Hauts du Bois de Grancey
21380 MESIGNY ET VANTOUX
RCS DIJON : 809 596 331

Par assemblée en date du 26.11.2020, la société SCI MOUALHI-FAVRAY a décidé sa dissolution anticipée à compter du 26.11.2020 et désigné M. MOUALHI Soufiane, demeurant 13 allée des Hauts du Bois de Grancey 21 380 MESIGNY ET VANTOUX en qualité de liquidateur pour la durée des opérations de liquidation.

Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et documents concernant la liquidation a été fixé à 13 allée des Hauts du Bois de Grancey 21 380 MESIGNY ET VANTOUX.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de DIJON.

Pour avis,

Le liquidateur.

AL215029089

DISSOLUTION

AUDIT CONSEIL FRANCE FORMATION
A.C.2.F.
SAS en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 Rue des Rentes,
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
799 060 025 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date 3 décembre 2020 l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Sandie DRUETTE, demeurant 18 Rue des Rentes 21490 VAROIS ET CHAIGNOT, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 18 Rue des Rentes, 21490 VAROIS ET CHAIGNOT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL215029095

FIDUCIAL SOFIRAL

COIFFURE CAROLE STYL

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 26 rue Charrue 21000 DIJON
Siège de liquidation :
9 rue de la France Libre 21000 DIJON
RCS DIJON 400 781 407

Aux termes d'une décision en date du 19 novembre 2020 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 19 novembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Carole MILLAT, demeurant 9 place de la France Libre 21000 DIJON, ancienne gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 9 rue de la France Libre 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL215029099

SCI FJA

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 7 000 euros
Siège social : Rue de la croix
21690 SALMAISE
440 541 654 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 4/12/2020, il résulte que la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter de ce jour suivi de sa mise en liquidation. A été nommé comme liquidateur M. Johannes ANDRIESSEN, demeurant à SALMAISE (21690) rue de la Croix, avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SALMAISE (21690) Rue de la croix. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL215029108

SCI FJA

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 7 000 euros
Siège social : Rue de la croix
21690 SALMAISE
Siège de liquidation : Rue de la croix
21690 SALMAISE
440 541 654 RCS DIJON

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'assemblée générale des associés du 4/12/2020 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Johannes ANDRIESSEN, demeurant Rue de la Croix – 21690 SALMAISE, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL215029109

DEDALIA

Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 26 Rue Prairial
21300 CHENOVESiège de liquidation :
26 Rue Prairial
21300 CHENVOE
815 140 645 RCS DIJON

Avis

Aux termes d'une décision en date du 31-08-2020, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31-08-2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Il prend acte de la fin du mandat du gérant de M. Stéphan GRANGER à cette même date. Mme Déborah GRANGER, demeurant 26 Rue Prairial 21300 CHENOVE, a été nommé en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 26 Rue Prairial 21300 CHENOVE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis. Le Liquidateur.

AL215029110

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné à la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **DENOMINATION : A - B - M - FORME :** Société par actions simplifiée - **CAPITAL :** 750 euros - **SIEGE :** ZAC Les Terres Rousses – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR - **OBJET** préparation fabrication artisanale et vente de plats à emporter, en livraison et sur place, à l'exception de la vente de boissons alcoolisées - **DUREE :** 99 années - **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions - **AGREMENT :** Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. **PRESIDENT :** Khaled MAHFOUFI, demeurant 73 Bis Rue des Rotondes – 21000 DIJON - **DIRECTEURS GENERAUX :** Ilyesse BADER, demeurant : 12 Rue du Petit Montant - 21110 MAGNY-SUR-TILLE et Khelil AFIF, demeurant 4 Bis Rue de la Stéarinerie – 21000 DIJON - **IMMATRICULATION :** au RCS de DIJON

AL215028008

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/11/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHOUETTE AUTOMOBILE Objet social : achat vente véhicules Siège social : 112 Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon. Capital : 1000 € Durée : 99 ans Président : M. BARNOU Sabri, demeurant 8 rue voltaire, 21800 Quetigny Immatriculation au RCS de Dijon

AL215028967

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 13/11/2020 : forme : SARL, dénomination : HOLDING MICHEA, siège social : 17 Rue de la Fontaine, Hameau de Vaux, 21540 GRENANT LES SOMBERNON, objet : acquisition, détention, gestion de toutes participations dans les sociétés commerciales, industrielles et/ou civiles. Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions, de parts, d'obligations et de titres de toutes sortes. Animation et détermination de la politique de groupe de ses filiales contrôlées, et la prestation de services à ces dernières notamment en matière de gestion administrative, financière, commerciale, marketing, informatique et comptable ; durée : 99 ans, capital : 4000 euros, gérance : M. Damien MICHEA (17 Rue de la Fontaine Hameau de Vaux 21540 GRENAND LES SOMBERNON), dépôt légal RCS DIJON. Pour avis

AL215029034

MOUSSE & ASSOCIÉS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date à MERCEUIL du 24 novembre 2020, il a été établi les statuts d'une SCI dénommée QVABCD dont le siège est à MERCEUIL (21190) 3 rue du Genet, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; éventuellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en société. La société

est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 1 000 €. Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales. Aux termes du même acte, Madame Clémence DUBOIS, demeurant à MERCEUIL (21190) 3 rue du Genet a été nommée gérant.

AL215029064

AU FEU DE BOIS DU MORVAN

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de DIJON, dénommée « AU FEU DE BOIS DU MORVAN «, au capital de 2.000 €, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à SAULIEU (21210) - 17 Rue du Tour des Fossés, ayant pour objet : l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont le premier gérant est M. Philippe SIMONNEAU, demeurant à SAULIEU (21210) - 17 Rue du Tour des Fossés, désigné statutairement pour une durée illimitée.

AL215029079

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société ECHO DES BLES, EURL au capital de 2 000 euros, Siège social : 1 rue de Nillieux, 21270 CLERY, Durée : 99 ans, Objet : boulangerie, pâtisserie, traiteur, sandwicherie, salon de thé, confiserie, chocolaterie. Le gérant est Monsieur Sébastien MACKOW demeurant 4 chemin du Chouard 25340 UZELLE.

Pour avis - La Gérance

AL215029082

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/12/2020, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TRANSPORTS MB

Sigle : TMB

Objet social : Transport de marchandises (véhicules de moins de 3,5 T)

Siège social : 32 rue de la grande legie, 21800 SENNECEY-LÈS-DIJON

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : Monsieur BOUSSEBHA Mohamed, demeurant 32 rue de la grande legie , 21800 SENNECEY-LÈS-DIJON

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'action.

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du président de la société.

Boussebha Mohamed

AL215029091

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 01/12/2020, constitution SAS dénommée: MAISON LE TRÈFLE SAS. Siège: 9 Rue Saint Quentin 21340 NOLAY. Capital: 1000€. Objet: Achat, transformation et vente de vin, de moûts, de raisins d'alcool et de spiritueux. Président: M. Julien PETITJEAN, 2 rue des Vignes, EGUILLY 71490 COUCHES. Admission aux assemblées: Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clause d'agrément: Les actions sont cessibles après agrément donné par décision collective des associés. Durée: 99 ans. RCS DIJON

AL215029093

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS de DIJON de la société #TRANSITIONS PLURIELLES, EURL au capital de 5 000 euros, Durée : 99 ans, Siège social : 16 rue du Colombier 21200 VIGNOLES, Objet social : toutes activités de conseil, de développement professionnel notamment dans les domaines de la formation, du bilan de compétence, du coaching. La gérante est Madame Isabelle HUGONIN-MARTIN, demeurant 16 rue du Colombier 21200 VIGNOLES.

Pour avis - La Gérance

AL215029106

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à DIJON du 01-11-2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile. Dénomination sociale : CM HOLDING. Siège social : 4 B Rue du Docteur Maret, 21000 DIJON. Objet social : la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières, agricoles ou autres, créées ou à créer, la gestion directe et la mise en valeur desdites participations. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Mme Céline CHAVET, demeurant 16 Place de la Libération, 21000 DIJON, et M. Nicolas MICHAUD, demeurant 41 Rue du Béarn 40280 ST PIERRE DU MONT. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales. Immatriculation de la Société au RCS de DIJON. Pour avis. La Gérance

AL215029111

NIÈVRE

SUCCESSION

**OFFICE NOTARIAL
U VAL CHARITOIS
Notaires à La Charité-sur-Loire
(Nièvre)
37 ter, avenue Maréchal Leclerc**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 31 août 2020, Mademoiselle Evelyne Annie MICHOT, en son vivant retraitée, demeurant à LA MARCHE (58400), 9 route de Raveau. Née à NEVERS (58000), le 23 avril 1954. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. Décédée à NEVERS (58000), le 23 octobre 2020 a consenti un legs universel. Ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Valérie CLERGET, Notaire Associé à LA CHARITE SUR LOIRE (CRPCEN 58051), le 27 novembre 2020. Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire susnommé dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

AL585029110

NOMINATION

HBRAUTO

SASU au capital de 56000 euros, Parc d'Activité du Val de Loire, Rue des Cordeliers, 58200 Cosne Cours sur loire. RCS: NEVERS 493200158. A compter A.G.E du 27 11 2020: Démission président: SAS RENNINVEST. Nomination nouveau président: M EL HAMDAOUI Hakim 54 Rue De Sully, 45500 Poilly Lez Gien. Formalités au RCS de NEVERS.

AL585029119

TRANSFERT DE SIÈGE

KKZ

SCI au capital de 500,0€ Siège social: 2A rue de l'Abbaye Saint Julien 89000 Auxerre 838256477 RCS AUXERRE Le 03/11/20 les associés ont: décidé de transférer le siège social au 15 ter rue des Grands Boivins 89000 Auxerre à compter du 02/11/20 Mention au RCS de AUXERRE

AL585028971

DEM'S ELEC

SARL au capital de 5 000€, 150 rue de la Vallée, 58600 Garchizy, 844 508 564 RCS Nevers. L'AGE a décidé, le 1/12/2020, de transférer le siège social de la société au 14E rue Pierre de Coubertin Parc Mirande, 21000, Dijon. La société sera radiée du RCS de Nevers et réimmatriculée au RCS de Dijon

AL585029115

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL SOCIETEA

**Société d'Avocats
Céline HERNANDEZ – Sébastien MAFRAY
171 rue James Watt - Tecnosud
66100 PERPIGNAN**

**SCI MARCHAND
SCI au capital de 152,45 euros
Siège social : 1 rue Basse-Boisgibault - Tracy sur Loire
58150 POUILLY SUR LOIRE
389 345 448 RCS NEVERS**

Aux termes d'une délibération en date du 03/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de transférer le siège social du 1 rue BasseBoisgibault - Tracy Sur Loire 58150 POUILLY SUR LOIRE au 24 rue des Vanneaux 66660 RIVESALTES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 389 345 448 RCS NEVERS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de PERPIGNAN.

Pour avis. La Gérance

AL585029123

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**Etude de Maître
Jean-Paul GAUTHRON
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau
Sous suppléance de
Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à LUCENAY LES AIX
(58380)**

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX(58380), suppléante de Maître Jean-Paul GAUTHRON, notaire à GUERIGNY(58130) 1, rue de Plouzeau, le 30 novembre 2020, Monsieur Gérard René THEVENOT et Madame Martine Raymonde Jeanne CHASSAGNE, son épouse,demeurant ensemble à PARIGNY LES VAUX (58320), 593, Route du Château de Mimont, Nés savoir : Monsieur THEVENOT à LES GRANDS CHEZEAUX(87160) le 26 septembre 1944, Madame CHASSAGNE à MONTREUIL (93100) le 18 avril 1952. Mariés à MONTREUIL (93100) le 10 juin 1972 sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union, ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant. Les oppositions des créanciers pourront être faite dans un délai de trois mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial de GUERIGNY (58130) 1, rue de Plouzeau. En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance compétent. Pour insertion Me Sylvia JOUMIER, Notaire.

AL585029105

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

**JUGEMENTS RENDUS
À L'AUDIENCE DU 30/11/2020**

Le 30/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de :

Auto select

58200 COSNE COURS SUR LOIRE

RCS de Nevers Siren 851 309 013

Le 30/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

SARL LES FETARDS

58 rue Camille Barrère 58400 La Charité-sur-Loire

RCS de Nevers Siren 539 307 793

Le 30/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire simplifiée de :

SARL AMBIANCES DE FAMILLE

21 rue du Pont Cizeau 58000 Nevers

RCS de Nevers Siren 820 820 132

Le 30/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Zéna BERTHIER

les Fourneaux ST HONORE LES BAINS 58246 58360 FR

- RCS Nevers Siren : 421 801 390 (Non inscrit au RCS de NEVERS)

Le 30/11/2020, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

RESEAUXPHONE

Le Champ Theureau 58250 Ternant

- RCS Nevers

RCS de Nevers Siren 818 427 437

AL585029116

MODIFICATION DE STATUTS

ANVIS DECIZE SAS

**société par actions simplifiée
à associé unique
au capital de 24.867.023,40 €
Siège social : Usine des Caillots – 58300 DECIZE
518 482 013 R.C.S. Nevers**

Aux termes des décisions en date du 30 novembre 2020, l'associé unique a décidé de révoquer Monsieur Eric Volle de ses fonctions de directeur général de la Société à compter de cette même date.

Pour avis. RCS Nevers

AL585029102

AU PANIER DE CERISE, EPICERIE FINE

SASU au capital de 46000 € Siège social : 49 Grande Rue, 58400 La Charité sur Loire 822 194 916 RCS de Nevers En date du 02/11/2020, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de : Nommer en qualité de président M. ESBERT Daniel, demeurant 400 route des Bertranges, 58400 Raveau, en remplacement de Mme AUDIN Christine Prendre acte de la démission de Mme MILLEREUX Marine de ses fonctions de directrice générale Transférer le siège social de la société 400 route des Bertranges, 58400 Raveau Mention au RCS de Nevers

AL585029106

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

**ALCIAT-JURIS - SELARL D'AVOCATS
Me Arnaud SARLAT
Siège Social : BOURGES -
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : VIERZON -
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche**

ELPIS

**Société d'Expertise comptable
et de commissaires aux comptes
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social transféré : 5, rue du Sort
58000 NEVERS
RCS NEVERS 844 856 179**

Selon Décisions de l'associé unique du 26/10/2020, les mentions antérieurement publiées sont modifiées ainsi qu'il suit :

ANCIENNES MENTIONS

Objet social sommairement indiqué :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable (ou de comptable agréé) telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée et telle qu'elle pourrait l'être par tous les textes législatifs ultérieurs, dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Siège social : 1, Place de la Chaume - 58380 LUCENAIX LES AIX

NOUVELLES MENTIONS

Objet social sommairement indiqué :

- l'exercice de la profession d'expert-comptable (ou de comptable agréé) telle qu'elle est définie par l'ordonnance du 19 septembre 1945 modifiée et telle qu'elle pourrait l'être par tous les textes législatifs ultérieurs, dès son inscription au tableau de l'ordre des experts-comptables.

étendu à :

- l'exercice de la profession de commissaire aux comptes dès son inscription sur la liste des commissaires aux comptes.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à ce objet social et qui sont compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et réglementaires.

Siège social : 5, rue du sort - 58000 NEVERS

Pour insertion,

Le Président,

AL585029108

CABINET DENTAIRE NOLOT-ROUSSET

**SCP AU CAPITAL DE 147 570,65 €
SIEGE SOCIAL : PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
58800 CORBIGNY
RCS : NEVERS 422 377 499**

Avis

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 04 novembre 2020 que celle-ci a pris acte de la cessation du mandat de co-gérante de Madame Magali BELVAL à la date du 03 novembre 2020 suite à la cession de l'intégralité de ses parts sociales.

En outre, l'associée unique a procédé à la modification de la dénomination de la société :

Ancienne mention :

La société est dénommée « CABINET DENTAIRE NOLOT-ROUSSET-BELVAL-LEVY ».

Nouvelle mention :

La société est dénommée « CABINET DENTAIRE NOLOT-ROUSSET »

LA GERANCE

AL585029118

VENTE

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés, en date du 20/11/2020, enregistré le25/11/2020à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS 1 Dossier 2020 00025685, Pages 5804P01, référence 2020 A 970, Monsieur Youcef BENBERRAH, et son épouse Madame Mina- Lilia LAYACHI, demeurant à CHAVILLE (92370) 20 rue du Pavé des Gardes. Monsieur né à ALGER (ALGERIE) le 7 novembre 1982. Madame née à BORDJ BOU ARRERIDJ (ALGERIE) le 7 avril 1983. Monsieur de nationalité algérienne, titulaire d'un titre de séjour en cours de validité. Madame de nationalité française, Ont vendu à La SARL NEVERS HOTEL au capital de 5000 €, dont le siège est à NEVERS (58000), 28 rue du Petit Mouësse, RCS NEVERS 888 401 601 Un fonds de commerce d'HOTEL Sis et exploité 28 et 30 rue du Petit Mouësse - 58000 NEVERS

Moyennant le prix principal de 1 €,

La prise de possession a été fixée au 01/10/2020,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales pour la correspondance par Maître Richard FIXLER, Avocat au Barreau de Paris 57 Bd Richard Lenoir 75011 PARIS et pour la validité à l'adresse du fonds 28 et 30 rue du Petit Mouësse 58000 NEVERS.Cet acte fait suite à la cession de fonds de commerce du 25/09/2020 entre la SARL ANAIS PLAGE siège social 30, rue du Petit Mouësse 58000 NEVERS RCS NEVERS 802 234 187 (cédant) et Monsieur Youced BENBERRAH et Madame Mina-Lilia LAYACHI sus-nommés (cessionnaires) enregistré à Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 6 octobre 2020 Dossier 2020 000228531, référence 5864P01 2020 N 00484 et publié dans le journal LE CENTRE annonce n°58734 du 15/10/2020. Il était précisé dans cette annonce que le fonds sera exploité par la société NEVERS HOTEL immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 888 401 601.

Cet acte était erroné quant à l'identité du cessionnaire. C'est bien la SARL NEVERS HOTEL qui a acheté le fonds et non pas Monsieur et Madame BENBERRAH à titre personnel

AL585029098

CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 novembre 2020 enregistré à la recette des impôts de NEVERS le 30 novembre 2020, dossier 2020 00036369, référence 5804P01 2020 A 00990, la SNC LE COMPTOIR DES SPORTS, au capital de 10.000 €, sise 17 route de Lyon, 58000 CHALLUY, RCS NEVERS 799932009, a cédé à Madame Alice TATERCZYNSKI, demeurant 19, domaine de la grâce, 58470 GIMOUILLE, en cours d'immatriculation, son fonds de commerce de bar, tabac jeux de grattage de la Française des jeux sis et exploité, 17 route de Lyon, 58000 CHALLUY, moyennant un prix de 49.955,57 €. Entrée en jouissance le 24 novembre 2020. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité à l'adresse du fonds cédé et pour la correspondance au cabinet de Maître Thibault de SAULCE LATOUR, 8, rue du doyenné, 58000 NEVERS.

AL585029104

**B. ESPERANDIEU, F. MARTIN,
D. LEO et F. SAVIOLI
Notaires associés à DIJON (21),
14 rue Pasteur**

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me François SAVIOLI, le 26/11/2020, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON 1, le 02/12/2020, dossier 2020 00103284 référence 2104P01 2020 N 02144, la société dénommée GOLDWINE dont le siège est à COULANGES LES NEVERS (58), 3 rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard a cédé à la société dénommée SNC HORNET dont le siège est à COULANGES LES NEVERS (58), 3 Rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard, un fonds de commerce de presse, librairie, papeterie, bimbeloterie, carterie, maroquinerie, articles de fumeur, cigarette électronique, confiserie, vente de boissons à emporter sans alcool, salon de thé, dépôt de pain, cadeaux, loto, jeux dérivés, auquel est annexée la gérance d'un débit de tabac exploité à COULANGES LES NEVERS (58) 3 Rue du Général de Gaulle - Espace Beauregard, moyennant le prix de 240.000,00 EUR. Les oppositions seront reçues par Me Emmanuelle POYET, cabinet NOVO CONSEILS à NEVERS (58) 15 rue Adam Billault, où domicile a été élu à cet effet, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications visées par l'article L.141-12 du Code de Commerce.

Pour unique insertion.

Le notaire.

AL585029107

AVIS DE CESSION

Suivant acte SSP du 26.11.2020 enregistré le 01.12.2020 au SIE NEVERS, Dossier 2020 00036612, référence 5804P01 2020 A 00995,

Monsieur Sébastien JOSEPH

dont le siège social est 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE, immatriculé au RCS de NEVERS sous le numéro 501 659 130,

A cédé à

A.C.N PAYSAGISTE

SARL au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 890 350 457,

Son fonds de paysagiste, entretien de parcs et jardins et services à la personne qu'il exploitait à 12, rue des Morins 58320 GERMIGNY-SUR-LOIRE.

Cette vente a été consentie au prix de 42 375 euros, avec entrée en jouissance au 01.11.2020.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, par CHAINTRIER AVOCATS - LEGALYS.CONSEILS 3, rue du Bengy 58640 VARENNES-VAUZELLES.

Pour avis.

AL585029113

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

GAEC DE GONGE

**Gonge - 58270 Ville Langy
Au capital social de 301 900 euros
RCS Nevers - N°452 279 458**

Par Procès-Verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 novembre 2020, il a été procédé au retrait de la gérance de Monsieur André BACHELIN et à son remplacement par Monsieur Dylan BACHELIN. Mention sera faite au RCS de Nevers. Pour avis, la gérance

AL585029109

SCI DE LA PORTE DU CROUX

**SCI au capital de 152 €
Siège : 2 RUE DU PRE MORAND
58470 MAGNY COURS
350449625 RCS de NEVERS**

Par décision de l'AGO du 25/06/2020, il a été décidé de:

- nommer Gérant Mme DESFORGES Marie-claude 26 rue des tournelles 75004 PARIS en remplacement de Mme QUENAULT Nicole démissionnaire.

Mention au RCS de NEVERS

AL585029111

GEISPOBOX

**Société A Responsabilité Limitée
au capital de 1.000 euros
Siège social :
18 rue Molière - 58000 NEVERS
834 655 774 RCS NEVERS**

Il résulte des décisions de l'associée unique en date du 30 novembre 2020, les mentions ci-après à publier :

Ancienne mention

Gérant : M. Alain FOURNIER - 191 avenue de Reims - 02200 VILLENEUVE SAINT GERMAIN

Nouvelle mention

Gérant : M. Eric MOULOIS - 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE

Pour avis

AL585029121

DISSOLUTION LIQUIDATION

H.P ENERGIES

**SARL en liquidation
au capital social de 8000 Euros
Siège social :
Les Goumards 58200 ST LOUP
SIREN 509 353 678 R.C.S. NEVERS**

Le 31/10/2020, l'AG a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/10/2020.

Madame Nathalie PETIT demeurant 12 route du Muguet, Les Goumards 58200 SAINT LOUP

le 31/10/2020 à SAINT LOUP.

La société sera radiée au RCS de NEVERS.

Pour avis.

AL585029066

SCFCCB

Société Civile pour Favoriser le Commerce à Chatillon en Bazois SCFCCB Société civile en liquidation au capital de 152,45€ Siège social : 15 rue Sankt Goar 58110 Chatillon en Bazois 404 321 952 RCS Nevers L'AGE du 17/10/2020, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 17/10/2020. Dépôt : RCS Nevers

AL585029077

DEFI 58

**SARL au capital de 30000 €
Siège social : 6-8 Place Saint Sébastien
58000 NEVERS
RCS NEVERS 508389632**

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 30/11/2020 il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation; de donner quitus au liquidateur, M CHEVALIER Alain demeurant 2 Domaine de l'Etoile, la Font du Port 03110 CHARMEIL pour sa gestion et décharge de son mandat; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2020 . Radiation au RCS de NEVERS.

AL585029099

DISSOLUTION ANTICIPÉE

**DROGUERIE M.C.M.
Société à Responsabilité
Limitée en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège : 17 Rue François MITTERRAND,
58000 NEVERS
Siège de liquidation : 24 rue Nungesser,
03400 YZEURE
RCS NEVERS 438 798 100**

L'AGE du 03.11.2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable. Elle a nommé comme liquidateur M. Christian MARTIN, demeurant 24 rue Nungesser 03400 YZEURE. Le siège de la liquidation est fixé 24 rue Nungesser 03400 YZEURE. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL585029114

ORMILLE

**Société Civile en liquidation
au capital de 500 €
Siège Social : 19, Boulevard Misset
58500 CLAMECY
814 020 061 RCS NEVERS**

Aux termes d'un acte ssp du 06/08/2020 les associés ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé M. Stéphane MACHEDA dt à CLAMECY (58) – 2, Place du Commandant Boidot de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/07/2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL585029130

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 6/11/20, il a été constitué la SCI dénommée LE BOLERO.Siège social: 62 route de cosne 58310 Saint amand en puisaye.Capital: 100€.Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers. Gérance: M. Roldolphe PASCAULT, 62 route de cosne 58310 Saint amand en puisaye. Cessions soumises à agrément. Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585028979

AVIS DE CONSTITUTION

Par statuts du 18/11/20 est constituée la Société suivante : FORME : Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle DENOMINATION : FLEURS ET TENDANCES CAPITAL : 1.000 euros ; SIEGE : 68, avenue Louis Coudant à CERCY LA TOUR (58340) OBJET : fleuriste (vente en gros et détail de fleurs naturelles (dont celles comestibles), artificielles, plantes en pot, compositions florales, fournitures fleuriste, décoration, carterie, cadeaux se rapportant à l'activité)+ vente alimentation animale (dont graineterie) DUREE : 99 ans a/c de son immatriculation ; GERANT : Mme Marie PERCEAU née 9/4/99-DECIZE-58,dt 6, impasse de la Bellevaude à SOUGY SUR LOIRE (58300).

AL585029101

CONSTITUTIONS

Aux termes des statuts constitutifs en date du 15/1/1963, et des statuts mis à jour au 3/8/2020, il a été constitué une **société civile immobilière** présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA DEFENSE

Sigle : S.C.I.D.

Siège social : «Le Vieux Château» 58230 Saint-Brisson

Capital social : 12.195,92 euros

Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation de tous biens immobiliers...

Durée : 75 ans.

Cession des parts sociales : agrément en cas de cession à un tiers, dont les modalités sont fixées dans les statuts

Gérant : M. Raynald HANNEDOUCHE, demeurant «Le Vieux Château» 58230 Saint Brisson

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

Pour avis.

AL585029103

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 13 novembre 2020 à SAINT PIERRE LE MOUTIER, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : DNS TP

Siège social : 48, Rue Chaussée de l'Etang – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER

Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La réalisation de travaux de pose de poteaux de toute nature, bois, béton, composite, ferraille,…

- La réalisation de travaux divers de voirie et réseaux divers, installation, maintenance de réseaux, tous travaux de terrassement, démolition, rénovation, maçonnerie, assainissement, négoce de matériaux,

- L'apport d'affaires en bâtiment, travaux publics, tous travaux de terrassement, démolition, rénovation, maçonnerie, assainissement, négoce de matériaux.

Et d'une façon générale,

- La prise de participations majoritaire ou minoritaire, directe ou indirecte, dans toutes entreprises, groupements d'intérêts économique, sociétés françaises ou étrangères, civiles ou commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, créées ou à créer, et ce par voie d'apport en nature ou en numéraire, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, scission, association, participation, prise en gérance libre ou par tous autres moyens,

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,

- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques ou financières, civiles ou commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, de manière à favoriser le développement de la société.

La société ne peut procéder à une offre au public de titres financiers sous réserve des exceptions visées à l'article L. 227-2 du Code de commerce ou à l'admission aux négociations sur un marché règlementé de ses actions.

Durée : 50 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, par apport en nature, divisé en 100 actions de 10 euros chacune.

Président désigné pour une durée illimitée :

Monsieur David KOUPPE DE K MARTIN,

De nationalité française,

Né le 10 avril 1987 aux Abymes (Guadeloupe),

Demeurant à LIEUSAINT (77127), 1, Rue du Bois du Bray.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS

Pour avis, le représentant légal,

AL585029120

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/12/2020 il a été constitué une SASU dénommée:

SASU BERNARD

Siège social: centre d'affaires campus 2 rue des minotiers 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Capital: 1.000 €

Objet: Maçonnerie général.

Président: M. KURNAZ Ali 13 chemin des ajoncs 18100 VIERZON

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL585029126

SOCIETE D'AVOCAT
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud –
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile sans statut légal particulier en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI ROUSSET IMMOBILIER, au capital de 1.000 € composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 1 rue de la Loire – 58400 LA MARCHE. Les gérants sont M. Jean-Philippe ROUSSET et Mme Nathalie BERNARD épouse ROUSSET, demeurant 1 rue de la Loire – 58400 LA MARCHE.

Les cessions de parts sociales à des tiers non associés sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective des associés.

Pour avis, la gérance

AL585029127

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 27 novembre 2020 constitution de la SAS :

DENOMINATION: EarShape

Capital social : 3.000 euros.

Siège social : 11 avenue Pierre BEREGOVOY 58000 NEVERS

Objet : La prise d'intérêts et la participation financière sous quelque forme que ce soit (souscription, augmentation de capital) dans toutes entreprises, établissements, groupements, Société Civiles, commerciales créées ou à créer ou autres, français ou étrangers., quelle qu'en soit l'activité, dès lors que la Société estimera pouvoir y investir utilement ses capitaux.

Président : Mr DEMEAUX Alexandre, né le 30/05/1990 à

COURBEVOIE (92), demeurant 21 rue du Professeur CALMETTE 58000 NEVERS

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585029129

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/11/2020 constitution de la SAS :

DENOMINATION : DHALEINE INVESTISSEMENTS

Capital social : 1 000 euros.

Siège social : 77 rue de l'abreuvoir 58500 CLAMECY

Objet : Prise de participation dans des sociétés existantes ou à créer, propriété et gestion de tous biens immobiliers

Président : M. THOMAS DHALEINE demeurant 77 rue de l'abreuvoir 58500 CLAMECY

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL585029131

YONNE

➜ DÉMISSION

SASU BIODECK

Le 27.11.2020 l'associé unique de la SASU BIODECK au capital de 5.000 € siège social à JOIGNY (89300) 50, route du Grand Longueron, 838 292 936 RCS SENS a constaté la démission du DG et ne l'a pas remplacé. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : DG : M. S. LEPRUN, 19, rue de la Forêt 89400 BUSSY EN OTHE ; NOUVELLES MENTIONS : DG : néant.

AL895029280

TUBAUTO SAS

SAS au capital de 17 600 000 Euros
Siège social : Rue des Salcys Zone Industrielle
89100 GRON
342 817 947 RCS Sens

Aux termes des décisions du Président en date du 31/12/2019, il a pris acte de la démission de MR Markus STUMP en qualité de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL895029301

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Délai d'opposition
Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à MALIGNY du 26 août 2004 déposé au rang des minutes de Me Laurent TOPIN, notaire à MALIGNY, aux termes d'un acte contenant procès-verbal d'ouverture et de description de testament du 26 octobre 2020, Madame Andrée DI BLAS, née à MALIGNY, le 05 août 1929, demeurant à MALIGNY (89800), 10 rue de Chatillon, veuve de Monsieur Willy Marcel Armand LOCHOW, décédée à LIGNY LE CHATEL, le 26 mars 2020, a institué deux légataires universels.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal susvisé et copie figurée de ce testament.

Pour avis.

Me Laurent TOPIN

AL895029238

ENVOI EN POSSESSION

En l'absence d'héritier(s) réservataire(s)
Article 1378-1 du Code de Procédure Civile

Par testament olographe du 27 octobre 2018, Madame Jeannine GAUCHER veuve de Monsieur Henri BORDAT, en son vivant retraitée, demeurant à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), 87 rue Carnot, née à PARIS (14e), le 24 mai 1930, n'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, de nationalité française, décédée à VILLENEUVE SUR YONNE (Yonne), le 27 octobre 2020, a institué un (ou des) légataire(s) universel(s). Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Sophie GOUJON-LARRIERE, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le Greffe du Tribunal de Grande Instance de SENS le 3 décembre 2020.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Sophie GOUJON-LARRIERE, notaire à BELFORT (90000), 2 rue Metz-Juteau, chargée du règlement de la succession. Pour avis.

Me Sophie GOUJON-LARRIERE

AL895029254

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique SASU ENORIA** 11 Rue des Sablons 89130 Toucy. RCS Auxerre 521675405. CIP 4112

AL895029248

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique EURL LAURENT OLLIVIER** 7 rue René Schaeffer 89000 Auxerre. RCS Auxerre 838432466. CIP 4114.

AL895029249

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique SAUTREAU CONSTRUCTION** La Folie Mérat 89240 Villefargeau. RCS Auxerre 824468714. CIP 4304.

AL895029250

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl LE KARIALEX** 41 grande rue 89144 Varennes. RCS Auxerre 793500893. CIP 4408.

AL895029251

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl de presse SOCIETE D'EDITION DU JOURNAL NOUVELLES DE L'YONNE** 30 rue Michelet 89000 Auxerre. RCS Auxerre 399546464. CIP 4409.

AL895029252

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 arrêtant le plan de redressement sur dix ans de la **Sas SAS PRUNIERE CASTELEYN** 2 place Saint-Louis 89290 Champs Sur Yonne (café bar restaurant). RCS Auxerre 818508525. CIP 4256. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me CARBONI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre .

AL895029245

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 prononçant la conversion en liquidation judiciaire simplifiée de la **SAS à associé unique L'Yonne en tête** rue de l'Ocrerie 89000 Auxerre (conseil en communication). RCS Auxerre 829807189. CIP 4222. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE.

AL895029246

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2020 mettant fin à l'application des règles de la liquidation judiciaire simplifiée et ordonnant l'application de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique EURL MAITRE** Zone d'Activités du Bois Saint Ladre 89200 Avallon. RCS Auxerre 537574246. CIP 4395.

AL895029247

Notaires

Laurent FRANCIN -
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE SAUTEREL
Notaire Associés

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 01/03/2016, déposé au rang des minutes de Maître Laurent FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal d'ouverture de testament en date du 07/12/2020, Mademoiselle Madeleine Andrée TABOUREAU, retraitée, domiciliée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89000), 2 allée du Morvan mais résidant à AUXERRE (89000), 2 rue de Belfort, Résidence Le Saule, célibataire, née à AUXERRE (89000), le 6 mai 1924, décédée à AUXERRE (89000), le 31 octobre 2020, a institué un légataire universel.

Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TGI d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.

Pour avis, le notaire.

AL895029114

➜ NOMINATION

ACL TRANSPORT SENS

SASU au capital de 2500 euros,
14 rue des Longues Raies 89100 Sens,
879776656 RCS Auxerre.

Par décision de l'associé unique en date du 07/11/2020, il a été décidé de nommer Madame Céline Carrier née le 21 avril 1977 à Migennes (89), de nationalité française, demeurant 32 rue de Poinchy 89800 Chablis en qualité de Directeur Général disposant des mêmes pouvoirs que le Président à compter du 07/11/2020. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL895029224

LES JURISTES ASSOCIES DU CENTRE
Société d'Avocats -
57 rue du Clos Notre Dame -
CS 79913
63057 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 1

NOMINATION COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

ZACHARIE
SARL au capital de 200 000 €
Route d'Avallon - 89130 TOUCY
509 571 279 RCS AUXERRE

Par assemblée du 30/09/2020 il a été décidé ce qui suit :

Nouvelle mention :

Commissaire aux Comptes Titulaire : Société IN EXTENSO AUDIT, 81 boulevard Bataille de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE

Pour avis et mention : La Gérance

Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE

AL895029256

RACINE EXPANSION

Société civile
au capital de 813 800 euros
Siège social : 34, grande rue Aristide Briand
89200 AVALLON
RCS AUXERRE 807 959 838

L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 septembre 2020 a nommé la société J.M.J. EXPERTISE, domiciliée 16, avenue Sébastopol 57070 METZ, en qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025. Pour avis, la Gérance

AL895029282

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

GREGE

SAS au capital de 100 000 euros
Siège social : 2, Rue du Bât d'Argent
69001 LYON
789 962 057 RCS LYON

Le 18 Novembre 2020, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 2, Rue du Bât d'Argent – 69001 LYON au 40, Route de Vezelay – 89460 BAZARNES. La société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE

Président : la société HOLDING SLG, SARL sise 11, Quai de la Pêcherie – 69001 LYON (753 803 238 RCS LYON).

AL895029259

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

JEROM'AGENCEMENT, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Siège social : 44 Avenue de la Tournelle – 89000 AUXERRE, 824 337 893 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 14 octobre 2020, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 44 Avenue de la Tournelle – 89000 AUXERRE au 1 Les Bruyères – 89130 FONTAINES à compter du 1er novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL895029263

SAS J.L.V.

Le 30.07.2020, les associés de la SAS J.L.V. au capital de 6.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye, 502 867 468 RCS AUXERRE, ont transféré le siège social à SENS (89100) 3, bd Maréchal Foch, à compter du 30.07.2020. ANCIENNE MENTION PUBLIEE : siège social : AUXERRE (89000) 18, av. de la Puisaye ; NOUVELLE MENTION : siège social : SENS (89100) 3, bd Maréchal Foch. Le Président de la société est Mme V. ROUSSEAU 18, av. de la Puisaye 89000 AUXERRE. Le DG est M. Jean Luc ROUSSEAU 18, av. de la Puisaye 89000 AUXERRE. La société sera désormais immatriculée au RCS de SENS.

AL895029271

FINADUC

SAS au capital de 1 800 000 Euros
Siège social : 34 Avenue du Général Leclerc
89140 PONT SUR YONNE
821 118 023 RCS Sens

L'AGM en date du 30/09/2020 a décidé de transférer le siège social du 34 Avenue du Général Leclerc 89140 Pont Sur Yonne au Carrefour Sainte Colombe 89100 Saint Denis Les Sens, et ce, à compter du 30/09/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL895029273

STUDIO 77

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5.000 €
Siège social :
146 boulevard Malesherbes
75017 PARIS
837 738 921 R.C.S. Paris

Par décision de l'associé unique du 27/11/2020, transfert du siège social au 5 rue des Fontenilles 89700 TONNERRE. Aucune activité n'est conservée à l'ancien siège social. Président : M CLECH Cédric 5 rue des Fontenilles 89700 TONNERRE. Pour avis RCS AUXERRE

AL895029292

SCI LES 3 G

SCI au capital de 100€, 10 rue de la garenne, 89520 Saint Sauveur En Puisaye, 383 456 480 RCS Auxerre. L'AGE a approuvé, le 21/11/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr GUYOU Jean, 528 Chemin de l'argentière, 8 le vieux puits, 83310 COGOLIN pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 21/11/2020. Mention au RCS de Auxerre

AL895029293

PENGYOU & CO

Société par actions simplifiée
au capital variable de 1.000 €
Siège social : 33 Rue des Gravilliers
75003 PARIS
843 671 819 R.C.S. Paris

Suivant procès-verbal en date du 27 novembre 2020, le président a décidé de transférer le siège social à l'adresse suivante : **9 Place du Marechal Leclerc 89000 AUXERRE.**

Pour information : **Président** : M. Daniel CHEAIB, demeurant 2 rue de la Bastille 75004 Paris

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Auxerre désormais compétent à son égard.

Le président.

AL895029295

➜ ÉLECTIONS

FRETBANK

SAS au capital social de 5.000 €, 27 rue Valentin Privé, 89300 JOIGNY, RCS SENS 850 574 559 : l'AGE du 30/11/2020 a élu Président M. Lahcen FARISSI, 44 rue Paul Bert, 89400 CHENY, à compter du 30/11/2020 en remplacement de M. Frank SALGAS, démissionnaire. Pour avis, le Président.

AL895029276

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

EARL RIOTTE BERNARD

EARL au capital de 373 600 €, Siège social : 17 route de Chatel - Les Souillats - 89420 BIERRY LES BELLES FONTAINES, 792 482 507 RCS AUXERRE. Lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2020, le capital social a été réduit de 54 000 € pour être ramené à 319 600 €. Pour avis, la gérance.

AL895029253

LE PAIN DE MON ENFANCE

SAS au capital de 100€ Siège social : 8, Place du Marché, 89520 SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE 887 832 830 RCS d'AUXERRE Le 27/11/2020, l'AGE a décidé de modifier le capital social de 100€ afin de porter ce dernier à 10.000€. Mention au RCS d'AUXERRE

AL895029255

➜ RECTIFICATIF

JEROM'AGENCEMENT

Rectificatif

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Siège social : 44 Avenue de la Tournelle – 89000 AUXERRE, 824 337 893 RCS AUXERRE. Dans l'annonce légale parue le 23 octobre 2020, il convenait de lire concernant la nouvelle adresse du siège social : La Bruyère d'en Haut - 89130 FONTAINES et non 1 Les Bruyères - 89130 FONTAINES.

AL895029296

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

DRACY - terre

13 a 30 ca - Champs des ronces: C-7

zonage : zone A du PLU

ETIVEY - terre

67 a 15 ca - Derriere le bois cavereau: B-214 - Les chagnats: Y-34-139

zonage : RNU

PERRIGNY-SUR-ARMANCON - terre et bois-taillis - fonds occupé en partie

80 ha 84 a 99 ca - Avoine verte: A-107-108- 109 - Champ du sol: A-21-22-23-24-25 - Derriere la cras: A-83- 84- 85- 86- 87- 88- 89- 90- 91- 92- 93- 94- 95- 96- 97 - Gorgeat: A-29[P1]-29[P2]-31 - Grands champs: A-98- 99- 100- 101- 102- 103- 104- 105- 106 - Le chemin de cry: A-111 - Vieille citerne: A-26

zonage : carte communale - zone non constructible

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 28 décembre 2020** à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL895029298

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SELARL Julien MILLARD -
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne) et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo et
22, rue du Puits des Dames

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL VIRON

Suivant acte reçu par Maître MILLARD Julien, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Julien MILLARD - Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 19 novembre 2020, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle par :

Monsieur Pascal Jean VIRON, agent SNCF, et Madame Véronique Raymonde Mauricette METIVIER, acheteuse approvisionneuse, son épouse, demeurant ensemble à VERGIGNY (89600)12 rue de la Voûte.

Monsieur est né à SOUGERES-EN-PUISAYE (89520) le 17 février 1962,

Madame est née à MIGENNES (89400) le 2 février 1964.

Mariés à la mairie de VEZINNES (89700) le 20 mars 2004 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Christian MARQUIGNON, notaire à FLOGNY LA CHAPELLE, le 5 mars 2004.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présenteinsertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

AL895029257

➜ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Maître Frédéric LEPRÊTRE
3, Place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
Email : lepretrefrederic@yahoo.fr
Tel : 03 86 52 58 22

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Tribunal judiciaire d'AUXERRE
siégeant au Palais de Justice d'AUXERRE,
5 Place du Palais de Justice
LE VENDREDI 15 JANVIER 2021 à 14 HEURES

COMMUNE D'AUXERRE

Les lots de copropriété n°1 et 59 dans une copropriété située 7 Avenue Victor Hugo et cadastrée section EN n° 153

Le lot n°1 correspond à un parking au sous-sol correspondant au 45/10 000èmes des parties communes générales et les 71/10 000èmes des parties communes afférents à l'ascenseur

Le lot n°59 correspond à un appartement correspondant au 170/10 000èmes des parties communes générales, les 202/10 000èmes des parties communes afférents au chauffage de l'immeuble, les 180/10 000èmes des parties communes afférents à l'eau froide et chaude et les 167/10 000èmes des parties communes afférents à l'ascenseur

L'appartement est situé au 2ème étage et comprend :

-un dégagement en L (5.42m2), wc à droite en entrant (1.08m2), dressing (2.87m2), salle de bain à droite du couloir (3.59m2), pièce principale (16.94m2), cuisine (8.44m2). Le balcon donne à l'arrière de la résidence ainsi que côté façade.

La surface loi carrez est de 38.34m2.

Le bien est libre de toute occupation au 3 juin 2020.

Un règlement de copropriété a été établi par Maître GUIMARD, Notaire à AUXERRE, en date du 4 Juin 1973 publié au service de la publicité foncière d'Auxerre 1 en date du 20 juillet 1973 volume 485 n°1.

MISE A PRIX: 30 000€

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3 000 Euros (par chèque de banque)

VISITE le MERCREDI 6 JANVIER 2021 de 11 à 12 heures

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire d'Auxerre ou au cabinet de l'avocat du poursuivant

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE.

Signé : Frédéric LEPRETRE

AL895029264

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

au Tribunal Judiciaire d'AUXERRE
5 Place du Palais de Justice 89000 AUXERRE

Le **VENDREDI 15 JANVIER 2021 à 14 H 00**
À SAINT FARGEAU (89)

17 Avenue du Général Leclerc

UNE MAISON de maître à rénover sur S.S.,

R. de C. de 3 pièces et cuisine - 1er étage : 4 chbres, S. de B., S. d'eau/W.C. et W.C.

- 2ème étage : 3 chbres, S. d'eau, grenier. Remise, Jardin, Garages.

Mise à Prix : 70 000 €

Rens. : **Me Frédéric LEPRETRE,** Avt à AUXERRE (89) - 3 place du Palais de Justice à AUXERRE (89) - **Tél : 03 86 52 58 22 - La SELARL PUGET - LEOPOLD - COUTURIER - T. : 01.47.66.59.89** - Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du JEX du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, 5 Place du Palais de Justice et au Cabinet de l'Avocat poursuivant - SITES : plcavocats.fr - www.ferrari.fr **Visite sur place le 05 janvier 2021 de 14 H 00 à 15 H 00**

AL895029268

➜ MODIFICATION DE STATUTS

JAGULAK SENS LEVAGE

SARL au capital de 124 539 €
Siège social : 17, rue des Grahuches
ZI des Vauguillettes - 89100 SENS
305 791 782 RCS SENS

Le 23/11/2020, l'associée unique a décidé, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à 124 539 €.

Président : M. Erick JAGULAK demeurant à Saint-Martin-du-Tertre (89100), 26 rue du Clos Romain.

Cession d'actions : Transmission à un tiers est soumise à agrément.

Droit de vote : Chaque action donne droit à une voix.

Dépôt légal au RCS de Sens

AL895029199

A.T.S.

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros,
Siège social : 6 rue des Roches
89210 VENIZY,
344 561 733 RCS SENS

Avis

Aux termes d'une délibération en date du 20 novembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de supprimer le sigle A.T.S. et de maintenir à compter de ce jour comme dénomination sociale «A.T.S.» par «ALLIANCE DE TECHNIQUE ET DU SPORT» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts,

- d'étendre l'objet social aux opérations d'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, ou autrement de tous biens immobiliers et mobiliers dont elle viendrait à être propriétaire, et à titre accessoire la vente de ces mêmes biens ; l'emprunt de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet ci-dessus, avec ou sans garanties hypothécaires ou sûretés réelles et accessoirement ; toutes opérations financières, ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en favoriser le développement ou la réalisation et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

- de transférer le siège social du 6 rue des Roches, 89210 VENIZY à Les Chandeliers - 89320 CERISIERS, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

- statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, de transformer de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 40 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Monsieur Denis PIART, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Denis PIART, demeurant Les Chandeliers 89320 CERISIERS.

AL895029277

GAEC GOBIER DES MERLES

GAEC au capital de 88 155 €, Agréé le 20 juin 1976, Siège social : Les Merles – Chastenay – 89560 OUANNE, 421 440 223 RCS AUXERRE. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 20 novembre 2020, la collectivité des associés a décidé d'ajouter à l'objet social du groupement l'activité de production d'électricité d'origine photovoltaïque à titre accessoire. Pour avis, la Gérance

AL895029285

➜ FUSION

PROJET DE FUSION

PROJET DE FUSION ENTRE L'ASSOCIATION LA FAMILIALE AUXERROISE Siège social : 5, Place de l'Abbé Deschamps 89000 AUXERRE ET L'ASSOCIATION LE BON AIR Siège social : 5, Place de l'Abbé Deschamps 89000 AUXERRE AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 16 Septembre 2020, L'ASSOCIATION LA FAMILIALE AUXERROISE, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture d'AUXERRE le 9 Octobre 1974, dont le siège social 5, Place de l'Abbé Deschamps 89000 AUXERRE, SIRET 800 780 132 00018, et L'ASSOCIATION LE BON AIR, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en Préfecture d'AUXERRE le 24 AVRIL 1971 dont le siège social est 5, Place de l'Abbé Deschamps 89000 AUXERRE, SIRET 775 718 299 00024 ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de l'Association LE BON AIR par l'Association LA FAMILIALE AUXERROISE. L'Association LE BON AIR ferait apport à l'Association LA FAMILIALE AUXERROISE de la totalité de son actif, soit 341 366.75 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 272 684.50 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 68 682.25 euros. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux associations au plus tard le 31 mars 2021. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2020, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par l'Association LE BON AIR depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par l'Association LA FAMILIALE AUXERROISE. L'Association LE BON AIR sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de l'association absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues par les dispositions légales, soit dans les trente jours à compter de la présente publication. Pour avis

AL895029300

➜ VENTE

AVIS DE VENTE DE TERRAIN BOISE

En application des dispositions de l'article L.331-19 du Code forestier, Monsieur Jean BOIZOT avise de son intention de mettre en vente le terrain boisé ci-après désigné dont il est propriétaire :

Sur la commune de DIGES (Yonne), la ou les parcelle(s) suivante(s) :

Préfixe Section N° Adresse ou lieudit Contenance

F 0343 LES GIBORDERIES 57 a 70 ca
F 0407 LES GRANDS BOULATS 07 a 58 ca
F 0435 LES GRANDS BOULATS 09 a 40 ca
F 0444 LES GRANDS BOULATS 23 a 34 ca
J 0150 PATURE RAGON 11 a 90 ca
J 0157 PATURE RAGON 19 a 50 ca
J 0158 PATURE RAGON 03 a 95 ca
J 0159 PATURE RAGON 03 a 95 ca
J 0160 PATURE RAGON 07 a 90 ca
J 0161 PATURE RAGON 18 a 00 ca
J 0162 PATURE RAGON 17 a 20 ca
J 0163 PATURE RAGON 15 a 50 ca
J 0181 PATURE RAGON 15 a 93 ca

Contenance totale 02 ha 11 a 85 ca

Moyennant le prix principal de SIX MILLE EUROS (6.000,00 €), payable comptant le jour de la signature de l'acte de vente auquel s'ajoutera la provision sur droits et frais d'acquisition et les honoraires d'intermédiaire s'il en existe.

Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë à ce terrain dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en la mairie de DIGES de cet avis de vente, soit à compter du 4 décembre 2020, pour faire connaître l'exercice de son droit de préférence aux prix et conditions fixés par le vendeur. Pour les conditions précises de la vente projetée, il est renvoyé à l'affichage en mairie.

L'exercice de ce droit doit être notifié, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé, à Maître ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN 7 rue du 24 Août 1944, dument mandaté à cet effet par le vendeur.

L'absence de réponse dans le délai de deux mois suivant la date d'affichage en mairie équivaudra à un refus de l'offre de vente.

AL895029288

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DIONNET

EARL au capital de 44 600 euros. Siège social : 164 rue d'Alsace Lorraine - 89100 SENS. 489 698 175 RCS SENS. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2020, la collectivité des associés a, à compter de cette date : - Pris acte de la démission de Mme Béatrice JUSZCZAK de ses fonctions de gérant. - Décidé de transférer le siège social au : 10 rue du Bocage, 89260 THORIGNY SUR OREUSE. Pour avis, la gérance.

AL895029240

GÉRANT

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CRIYAN au capital social de 202 euros sise 15 rue Victor GUICHARD, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD et immatriculée 529976789 au RCS de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 janvier 2019, les associés ont pris acte de la la nomination en tant que co gérante de Madame Christelle TANGUY, demeurant 15 rue Victor Guichard, 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL895029242

GAEC DARLOT

Siège social: 7 rue des Bourliers
89230 Venouse
RCS Auxerre n°950 346 718

Par assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2020 , les associés décident d'accepter le retrait de Mr Philippe Darlot comme associé et gérant au 1er décembre 2020.

Cession de parts sociales de Mr Philippe Darlot à Mr Grégoire Darlot et Nadine Darlot.

Pour la gérance Nadine Darlot

AL895029243

BOUCHERIE DE SAINT PÈRE

Avis

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, Siège social : 2 rue de la Mairie - 89450 SAINT-PERE, 841 289 499 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision du 17 novembre 2020, l'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Pierre GABELLA de ses fonctions de co-gérant à compter rétroactivement du 31 octobre 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Monsieur Thierry GABELLA reste seul gérant.

AL895029269

S.J.B. Société d'Avocats

EARL DE LA FRINGALE

DEMISSION CO-GERANT

Exploitation agricole à responsabilité limitée à capital variable Siège social : 8 Grande Rue - 89570 LASSON 483 614 053 RCS AUXERRE La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée «EARL DE LA FRINGALE» réunis en Assemblée Générale Mixte le 1er décembre 2020, a pris acte de la démission de Monsieur Benoit JOUBERT de ses fonctions de cogérant, à effet du 31 décembre 2020. Messieurs Quentin JOUBERT et Anthony MICHELET conservent leur mandat de cogérants.

AL895029279

PERRIGNY

Société en Nom Collectif
au capital de 1.000 €
Siège social : 7 rue de l'Auge –
Z.A. les Bréandes
89000 PERRIGNY
520 665 308 RCS AUXERRE

Aux termes d'une Assemblée Générale en date du 28 Octobre 2020:

Monsieur Pierre GUITTET, demeurant 2 Ruelle Saint Nicolas – JOIGNY (89300),

a été nommé cogérant de la société, avec effet au 1er Novembre 2020, pour une durée non limitée.

Pour avis,

AL895029281

SCI LIDASCO

Société civile au capital de 1.000,00 €
SIEGE : DOLLOT (89150), 1 Le Liard.
531 413 946 RCS SENS

Aux termes d'un acte reçu par Me Olivier PORTEJOIE, notaire à Longjumeau (91160), 10 place de Bretten, le 3 septembre 2019, enregistré à Etampes le 18 septembre 2019, Madame Claudine Annick Marie **SAILLE**, divorcée de Monsieur Philippe **SCOUFLAIRE**, demeurant à SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (91700) 137 rue Pasteur, a démissionné de ses fonctions de gérante et Monsieur Franck Eric **DABROWSKI**, demeurant à DOLLOT (89150) 1 le Liard, a conservé sa fonction de gérant.

Pour avis, le gérant

AL895029294

➜ NON DISSOLUTION

ABLOC

SAS au capital de 40 000,00 €uros
3 chemin champbertrand 89100 ROSOY
439 812 165 R.C.S. SENS

Aux termes de l'AGE en date du 15/10/2020, il a été décidé qu'en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

AL895029270

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

BATIKA

SCI au capital de 6 000 €
Siège social : 10, Impasse des Huttons
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
503 066 854 RCS SENS

Le 31/10/2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Mme Béatrice Peyronny demeurant à Villeneuve-sur-Yonne (89500), 77 rue Carnot, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au domicile du liquidateur.

AL895029195

BATIKA

SCI en liquidation amiable au capital de 6 000 €
Siège social : 10, Impasse des Huttons
89500 VILLENEUVE-SU-YONNE
503 066 854 RCS SENS

Le 31/10/2020 – 17 h, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Béatrice PEYRONNY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS.

AL895029196

SCI MCW

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2020 de la SCI M.C.W, SCI en liquidation au capital de 4573.47 euros ayant son siège lieudit Le Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON immatriculée 424053213 RCS SENS a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Christian WUCHER, demeurant Les Cames Adon 45230 CHATILLON-COLIGNY et Mme. Marion BECHERT, demeurant Les Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Le Marais Guerchy 89113 VALRAVILLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL895029204

G.K.F

EURL au capital de 7622€ Siège social: 4 Imp Des Lions 89170 Saint-fargeau 423502780 RCS AUXERRE. Par décision en date du 30/11/2020 l'associé unique a décidé : d'approuver les comptes de liquidation, de donner quitus au liquidateur pour sa gestion, de le décharger de son mandat et de constater la clôture de liquidation. Dépôt RCS AUXERRE.

AL895029226

SARL CORAL

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30/11/2020, les associés de la SARL CORAL, au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°884870528, dont le siège est situé RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre, ont décidé la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur sa gérante, Angélique MERCIER, 4 rue des Bouvreuils 89250 Gurgy.

Pour avis

AL895029230

SAS MONTANET-PAILLOT

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 47 Rue du Pont,
89450 SAINT-PERE
Siège de liquidation : 47 rue du Pont
89450 ST PERE
839132057 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 31 décembre 2020 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mr PAILLOT Pierre, demeurant 14 place de l'Hôtel de ville 89310 NOYERS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 47 rue du Pont 89450 ST PERE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur.

AL895029244

ANNONCES LÉGALES
Tel. 03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

CLOTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : LA GENERALE DU GATINAIS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 8000 euros.
Siège social : 6 GRANDE RUE, 89150 DOLLOT.
479193773 RCS de Sens.

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 novembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Paul-Emile BRUNET demeurant 77 rue des Plantes, 75014 Paris 14 et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du SENS.

Le liquidateu

AL895029258

LE MONTECRISTO

SARL au capital de 10 000 Euros
Siège social : 14/16 RUE DES LIONS
89170 SAINT-FARGEAU
R.C.S : AUXERRE 530 929 207

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 31 DECEMBRE 2018 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'AUXERRE, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateur.

AL895029260

SCI DE TARTANE

S.C.I au capital de 762,25 Euros
Siège social : ZI Route de Montargis
89300 JOIGNY
R.C.S : SENS 403 094 626

Avis de liquidation

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 NOVEMBRE 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur ABRAHAMSE Henri demeurant 56 Quai d'Epizy 89300 JOIGNY, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé ZI Route de Montargis 89300 JOIGNY, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour Avis,

La gérance.

AL895029262

SCI DE TARTANE

C.I au capital de 762,25 Euros
Siège social : ZI Route de Montargis
89300 JOIGNY
R.C.S : SENS 403 094 626

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale Ordinaire réuni le 26 NOVEMBRE 2020 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de SENS, en annexe au RCS.

Pour Avis,

Le Liquidateur.

AL895029261

SCI LES 3 G

SCI au capital de 100€, 10 rue de la garenne, 89520 Saint Sauveur En Puisaye, 383 456 480 RCS Auxerre. L'AGE a décidé, le 21/11/2020, la dissolution anticipée de la société, au 21/11/2020, désigné liquidateur Mr Guyou Jean, 528 Chemin de l'argentière, 8 le vieux puits, 83310 Cogolin et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Auxerre

AL895029266

AVIS DE DISSOLUTION

ARCANES CONSEILS 2.0, Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 4 000 euros, Siège social : 5 Les Valériens CHEVILLON, 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, 793 653 866 RCS SENS. Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mme Chantal MANTEZ, demeurant 5 Les Valériens CHEVILLON - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 5 Les Valériens CHEVILLON - 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de SENS, en annexe au RCS.

AL895029267

SCI LA GUINEE

L'AGE du 30/10/2020 de la SCI LA GUINEE, au capital de 74 700,02 €, dont le siège social est à SENS (89100), 3 bis, boulevard Maupéou, 387 870 934 RCS SENS, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour.

A été nommé comme liquidateur Mr Bernard LEFEVRE, domicilié à CUY (89140), 36, rue Georges Cerneau.

Le siège de liquidation est fixé au siège social, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et où les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS.

AL895029272

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : NORMA.

Sigle : SCI.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 91469.41 euros.

Siège social : 7 avenue Pasteur, 89000 AUXERRE.

403412562 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 novembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2020. Madame Solange BERNO, née PACLIN, demeurant 7 avenue Pasteur 89000 AUXERRE a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL895029278

SCEA HIVERT

Société civile au capital de 35 962,72 €, Siège social : 10 route de Soie - 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE, 329 253 991 RCS AUXERRE. Dissolution et nomination du liquidateur. Aux termes d'une décision de l'associé unique du 31 octobre 2020, la dissolution anticipée de la société a été décidée et il a été mis fin aux fonctions du gérant. M. Emmanuel HIVERT, demeurant à ANGELY (Yonne), 5 route de Montréal, a été nommé aux fonctions de liquidateur. Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, à l'adresse suivante : 10 route de Soie, 89420 SAVIGNY EN TERRE PLAINE, siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, le liquidateur.

AL895029283

MARHABA

SAS au capital de 3.600€
Siège social : 44 Rue Jean Cousin,
89100 SENS
843 409 772 RCS de SENS

Le 02/11/2020, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme Fatima ARRAHAOUI, 90 Boulevard Georges Clémenceau, 89100 SENS et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.

Modification au RCS de SENS

AL895029284

ACTINORD

SASU au capital de 6 000€, 2, Avenue de la Gare, Pépinière d'entreprises «Le Sémaphore», 89700 TONNERRE, 820 015 097 RCS Auxerre. L'AGE a approuvé, le 30/11/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Marti Alain, 4, chemin de la folle pensée, 89250 GURGY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société, au 30/11/2020. Mention au RCS de Auxerre

AL895029286

ACTOM

SCI au capital de 2 000€, 2, Avenue de la Gare, Pépinière d'entreprises «Le Sémaphore», 89700 Tonnerre, 822 561 809 RCS Auxerre. L'AGE a approuvé, le 30/11/2020, les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Mr Marti Alain, 4, chemin de la folle pensée, 89250 GURGY pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la société au 30/11/2020. Mention au RCS de Auxerre

AL895029287

IMMO ROMA

Société civile immobilière en cours de liquidation Au capital de 1 000,00 € Siège social : 67 Rue Bellocier - 89100 SENS Siège de liquidation : 1 Bis Rue des Orfèvres - 89100 SENS 800 038 549 RCS SENS Clôture de liquidation Aux termes d'une délibération en date du 22 octobre 2020, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 30 septembre 2020. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens. Le liquidateur.

AL895029289

LIQUIDATION DE SOCIETE

SAFICO société en liquidation
SAS au capital de 40.000 euros
24-26 rue du Temple 89000 AUXERRE
SIREN 330 542 721 RCS d'Auxerre.

L' AGE a approuvé le 5 décembre 2020 les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice Mme Catherine RAMUS demeurant 44 avenue Pasteur 89000 AUXERRE pour sa gestion , l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter du 15 décembre 2020.

Mention sera faite au RSC d'Auxerre.

AL895029107

EARL DES FOSSES

EARL en liquidation au capital de 18 300 euros. Siège social : 9 rue des Fossés - 89740 CRUZY LE CHÂTEL. 447 854 241 RCS AUXERRE. Liquidateur : M. Hendrick LAMMERS, demeurant 9 rue des Fossés - 89740 CRUZY LE CHÂTEL. Avis de clôture de liquidation : Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat. Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis, les liquidateurs.

AL895029299

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI JANJAK
Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 256 Boulevard Aristide Briand 93100 MONTREUIL
Siège de liquidation : 16 Ruelle de l'Enfer - 89440 MASSANGIS
387 837 552 RCS BOBIGNY

L'Assemblée Générale réunie le 30 novembre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur, demeurant Pascal MARTINEAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BOBIGNY, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

AL895029305

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 10/11/2020 constitution de la SAS :

GUYOT FINANCES

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 14 rue de l'Usine à gaz 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE

Objet : Courtier d'assurances toutes branches, retraites, représentation de compagnies françaises ou étrangères, apporteur d'affaires dans le domaine de l'immobilier, mandataire en opération de banque et services de paiement.

Président : Mme Sylvie GOMES demeurant 11 rue du Crot 89500 LES BORDES

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL895029185

VOCOROPOULOS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2020, il a été constitué une Société civile. Dénomination sociale : VOCOROPOULOS. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. Capital social : 3 000 €. Siège social : 19 rue de Chichée – 89800 CHABLIS. Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports : Apport en numéraire de 3 000 €. Gérant : M. Edouard VOCORET et Mme Eleni THEODOROPOULOS, son épouse, demeurant ensemble 19 rue de Chichée – 89800 CHABLIS. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas. Toutefois sont libres les cessions entre associés lorsque la société a deux associés et les cessions entre conjoints. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL895029239

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date à AUXERRE (Yonne) du 20 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SELARL THIERRY GHIDALIA

Siège social : Polyclinique Sainte Marguerite 5 Avenue de la Fontaine Sainte Marguerite, 89000 AUXERRE

Objet social : Exercice de la profession de médecin chirurgien viscéral et digestif

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Thierry GHIDALIA, demeurant 13 Route de Brion 71190 BRION.

Immatriculation au RCS d'AUXERRE.

Pour avis

AL895029241

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à St-Sauveur-en-Puisaye (Yonne) - 17, rue Saint Claude

AVIS DE CONSTITUTION

SCI RS2N

Suivant acte reçu par Maître Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 30 novembre 2020, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI RS2N.

Le siège social est fixé à : LAINSECQ (89520)13 Chappe

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 euros)

Les apports sont :

- des apports en numéraire par Monsieur CHOUBARD Stéphane de 650,00 euros
- des apports en numéraire par Madame CHOUBARD Nadia de 650,00 euros,
- des apports en numéraire par Monsieur CHOUBARD Nathan de 100,00 euros
- des apports en numéraire par Madame CHOUBARD Romane de 100,00 euros.

Les parts sont librement cessibles entre associés uniquement, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Les gérants de la société sont : Monsieur CHOUBARD Stéphane et Madame JOSEPH Nadia, son épouse, demeurant ensemble à Lainsecq (89520) 13 Chappe.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour avis

Le notaire.

AL895029265

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAUDEURS du 27 novembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : DJA CONSULTING

Siège social : 2, rue de la Garenne 89320 VAUDEURS

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Objet : Le conseil en matière stratégique, technique et opérationnelle, le conseil en organisation et gestion d'entreprise.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions à un tiers ou un associé sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Damien JACQ demeurant 2 rue de la Garenne 89320 VAUDEURS.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de SENS.

AL895029274

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2020, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant pour :

Dénomination :

PMB

Capital social : 10.000 €

Siège Social : 8 Rue de la Vossière 89100 COLLEMIERS

Objet : la fabrication de mobilier ; la décoration d'intérieur ; la création de modèles pour les articles textiles, les articles d'habillement, les chaussures, les bijoux, les meubles, les objets de décoration intérieure et autres articles de mode ainsi que pour les autres biens personnels ou domestiques ; le design industriel, c'est-à-dire la création et l'élaboration d'avant-projets et de spécifications qui optimisent la fonction, la valeur et l'apparence des produits, y compris le choix des matériaux, de la structure, des mécanismes, de la forme, de la couleur et du fini de surface du produit, compte tenu des facteurs humains, de la sécurité, de l'attrait commercial et de la facilité de production, de distribution, d'utilisation et d'entretien ; les activités de concepteurs graphiques..

Durée : 99 années

Président : M. Philippe MODEL, demeurant 39 Rue de Mocquesouris 89100 Sens

Conditions d'admission aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives.Chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : Soumise à agrément (libre entre associés).

La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.

Le président.

AL895029275

En raison des fêtes de fin d'année, bouclage des annonces légales le 18 décembre à 16h pour la parution du 25 décembre

Les bureaux seront fermés du 23 décembre au soir au 03 janvier 2021 inclus.

Il n'y aura pas de parution le 01 janvier 2021.

Pour Noël, vous êtes à la recherche d'une idée originale ?

Offrez un ABONNEMENT à

Terres de Bourgogne

C'est simple et facile !

Contactez notre service abonnement au 03 80 78 90 40 ou par mail : abonnement@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 50 €
- ◯ pour 2 ans 100 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° __/__/__/__

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

EN CÔTE-D'OR, NOS AGRICULTEURS CULTIVENT LEURS SAVOIR-FAIRE

Producteurs,
restaurateurs,
artisans,

REJOIGNEZ LA MARQUE !

SAVOIR-FAIRE
100 % CÔTE-D'OR

LE DÉPARTEMENT

plus d'infos sur cotedor.fr

Emmanuel Degrace • Miellerie Degrace • Dijon

© Direction Communication CD21/ JPL • photo : Julien Dromas • 11/20

UMIH CÔTE D'OR
CCI CÔTE-D'OR Dijon Métropole
Chambre de Métiers et de l'Artisanat BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRES D'AGRICULTURE
Côte d'Or LE DÉPARTEMENT